

**Archives générales du Royaume et
Archives de l'État dans les Provinces**

Rapport annuel 2004
Faits et chiffres en perspective

Bruxelles
2005

Avant-propos

Chaque année, les Archives de l'État dans les Provinces élaboraient consciencieusement leur rapport annuel. Pour diverses raisons, il n'a jamais été possible de réunir ceux-ci au sein d'un rapport annuel commun pour l'institution. Le présent rapport annuel tente de combler cette lacune. L'année 2004 constitue bien entendu le cœur de ce rapport mais nous avons tenté, pour certaines données, de dépasser le cadre ponctuel de 2004 et de l'élargir aux cinq dernières années (2000-2004).

Ce rapport annuel est donc la synthèse des rapports de la direction générale et des dix-huit services d'archives constitutifs des Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les provinces. Chacun de ces rapports a été dressé selon un schéma uniforme. La synthèse qui en résulte se subdivise en deux sections : 1° l'exécution des tâches et 2° le fonctionnement interne. En ce qui concerne les activités scientifiques individuelles du personnel – la troisième partie des rapports des Archives de l'État – je renvoie aux rapports de service qui sont publiés séparément. Je remercie tous les chefs de section et de service pour avoir patiemment rassemblé les matériaux chiffrés et pour avoir rédigé ce rapport de manière disciplinée. Le présent rapport annuel n'aurait jamais vu le jour sans leur collaboration.

2004 ne fut pas une année facile pour les Archives de l'État. Ce fut la seconde année durant laquelle un archiviste général du Royaume faisant fonction assura la direction de l'institution, Daniel Van Overstraeten, d'abord, de novembre 2002 à avril 2004, le soussigné, ensuite, de mai 2004 à mai 2005. Bien que nous en ayons été tous deux parfaitement habilités, nous nous sommes délibérément abstenus de prendre des mesures radicales à long terme afin de ne pas trop hypothéquer la marge de manœuvre du futur directeur.

Ce rapport annuel forme assurément un miroir dans lequel l'institution se regarde, mais il constitue cependant bien plus qu'un instrument d'introspection. Grâce à celui-ci, l'institution rend compte de ses actions à de ses commanditaires car, en dernière instance, c'est la société qui rend son fonctionnement possible en mettant des moyens financiers à disposition. Ce faisant, les Archives de l'État donnent concrètement corps à la transparence de gestion à laquelle sont tenues toutes les administrations publiques. Dans un souci de ne rien cacher, il a été décidé de ne pas renseigner uniquement les actions positives ; les points faibles n'ont pas été placés sous le boisseau. J'espère que ce nouveau rapport pourra devenir un point de référence pour la gestion future.

Herman Coppens,
Archiviste général du Royaume ff.

1. EXÉCUTION DES TÂCHES

1.1 SURVEILLANCE DES PRODUCTEURS D'ARCHIVES PUBLICS ET ACQUISITION DE LEURS ARCHIVES

La compétence de la surveillance des producteurs d'archives publics est une mission assignée à l'Archiviste général du Royaume par la loi sur les archives du 24 juin 1955. C'est donc en application de celle-ci que ce dernier exerce la surveillance sur la conservation des archives des administrations publiques. En sus, la loi précise que l'élimination des documents d'archives est interdite sans son autorisation expresse.

Au fil du temps, la forme de cette surveillance a connu des développements divers. Plutôt que de se limiter à des inspections occasionnelles, l'accent a été mis sur des mesures structurelles qui permettent d'insister davantage sur la diffusion de directives générales, de lancer des campagnes ciblées sur certaines catégories de producteurs d'archives, d'offrir des conseils plutôt que des « inspection » et enfin d'organiser la formation et l'information des agents. En outre, les Archives de l'État ont le devoir de veiller à l'intégrité du patrimoine archivistique en dépistant les archives égarées des administrations et en les faisant restituer à leur propriétaire légitime.

1.1.1 ACTIONS GÉNÉRALES

1.1.1.1 Directives générales et conseils en matière de gestion des archives

Le moyen par excellence d'endiguer dès le début l'afflux de documents auprès des administrations et, par la même occasion, de limiter l'afflux aux Archives de l'État aux seules archives qui revêtent un intérêt historique ou social consiste à dispenser des directives claires et de bons modèles de tableaux de tri et de tableaux de gestion.

La *Richtlijn betreffende de archieven van de rechterlijke macht: selectielijsten en bewaartermijnen* qui fut rédigée par K. Velle (Archives de l'État Beveren) et imposée à l'ensemble des cours et tribunaux par le ministre de la Justice en 2002, constitue un modèle de collaboration entre les Archives de l'État et l'administration productrice d'archives. En 2004, des instructions suivirent pour l'ancienne direction générale des Affaires criminelles du SPF Justice (R. Depoortere, Archives de l'État Anderlecht). R. Depoortere a également achevé le tableau de tri pour les Maisons de Justice, qui fut en grande partie rédigé par K. Velle.

En 2003, un projet d'instruction fut élaboré à l'intention des bureaux de l'Enregistrement et des bureaux des Hypothèques par Ch. Vancoppenolle et D. Vandaele (Archives de l'État Beveren), M. Trigalet (Archives de l'État Anderlecht) et André Vanrie (Archives de l'État Namur). Il fut par la suite promulgué en tant qu'instruction AKRED 33/2003 et diffusé à toutes les administrations concernées. Cette initiative ne produisit ses effets qu'en 2004. Dans le même ordre d'idée, M. Preneel (Archives de l'État Beveren) a élaboré en 2004 un tableau de tri pour les directions générales des Douanes et Accises et pour les directions régionales flamandes du Cadastre.

Dans le cadre du projet IAVA (Études des institutions et gestion des archives de l'administration flamande) un plan par étapes a été élaboré pour le versement

d'archives par les administrations flamandes. La brochure *Archiefbeheersplan en selectielijst: een handleiding* est essentielle à ce sujet.

A. Minke (Archives de l'État Eupen) a également diffusé une note sur la gestion des archives à l'intention du Ministère de la Communauté germanophone.

D. Van Overstraeten (Archiviste général du Royaume), H. Coppens (Département II) et C. de Moreau de Gerbehaye (Archives de l'État Louvain-le-Neuve) ont entretenu des contacts intensifs avec la Chambre nationale des notaires en vue de la préparation d'un accord de coopération par lequel le versement des minutes notariales est réglé conformément à la loi du 25 ventôse an XI, adaptée en 1999. À l'intention des notaires, H. Coppens (Département II) a rédigé une *Richtlijn voor de overdracht, het beheer en de beschikbaarstelling van minuten en repertoria van notarissen* qui fut traduite en français par M. Trigalet (Archives de l'État Anderlecht). La directive doit être diffusée en 2005.

Les autorités locales font traditionnellement l'objet de la sollicitude des Archives de l'État. B. Desmaele (Archives de l'État Tournai) rédige actuellement un tableau de tri pour les archives de l'ancienne police communale. L'achèvement par E. Bodart (Archives de l'État Namur) de la traduction en français des tableaux de tri des archives communales, réalisés en 1986-1993 sous la direction de G. Maréchal, constitue aussi une étape importante. Les Archives de l'État à Eupen ont fourni la version allemande des directives pour la gestion des archives communales et rédigent une directive sur la consultation des registres de l'état civil dans les communes.

L. Honnoré (Archives de l'État Mons), M. Libert (Archives de l'État Anderlecht) et M. Nuyttens (Archives de l'État Bruges) ont préparé de concert la rédaction et la publication de *Archief gevormd door de Openbare Centra voor Maatschappelijk Welzijn : selectielijst en ordeningsplan - Archives produites par les Centres publics d'Action sociale : plan de classement et tableau de tri*, parue en 2005 dans la nouvelle série *Archiefbeheersplannen en selectielijsten - Tableaux de gestion et tableaux de tri*.

Le placement de tous les tableaux de tri sur notre intranet a fortement accru leur disponibilité auprès des archivistes de l'État. Après la rénovation de notre site web, ils seront également disponibles sur internet à l'intention des autres collègues archivistes et des agents des services publics.

1.1.1.2 Surveillance orientée vers certaines catégories de producteurs d'archives

La sélection de groupes-cibles au sein de la masse de producteurs d'archives publics est plus efficace que des inspections occasionnelles, éloignées dans le temps et l'espace. Dans le jargon des Archives de l'État, cela s'appelle « éteindre des petits feux » et « mettre un emplâtre sur une jambe de bois ». Dans le courant 2004, il n'y eut pas d'actions coordonnées pour de nouveaux secteurs, mais les lignes de conduite choisies ont été maintenues. L'élaboration des directives (voir 1.1.1) évolue en général parallèlement avec les actions ciblées pour certains secteurs.

Les cours et tribunaux ont été systématiquement visités. Il s'agit d'une action coordonnée qui court déjà depuis quelques années. En Flandre, cette opération s'est déroulée sous la direction de K. Velle (Archives de l'État Beveren) et a été poursuivie par M. Vandermaesen (Archives de l'État Bruges). La collaboration avec

les équipes archivistiques mises en œuvre par le Ministère de la Justice pour combler les retards en matière d'ouverture à la recherche et de versement constitue un développement totalement neuf. Des archivistes ont pris à leur compte la coordination et l'encadrement de ces équipes. En 2004, en raison de l'arrêt des activités du registre de commerce, l'action s'est concentrée sur les tribunaux de commerce. L'opération de versement de ces archives a été coordonnée par M. Vandermaesen (Archives de l'État Bruges).

Afin de régler les déménagements massifs d'environ 50 km de documents des pouvoirs publics fédéraux, P.-A. Tallier (Archives générales du Royaume - Coordination des inspections) a adressé une lettre à tous les présidents des comités de direction des SPF et SPP, dans laquelle il attire leur attention sur les conséquences désastreuses possibles de ces déménagements sur la gestion efficace de leurs archives. Malgré cela, les déménagements ne se déroulèrent pas de manière impeccable. Grâce à l'engagement de tous les archivistes des Archives générales du Royaume, en dépit de leur spécialité ou de leur tâche, et la coordination effectuée par P.A. Tallier (Archives générales du Royaume) les dégâts ont néanmoins pu être limités.

En 2004, une importante action coordonnée des inspections auprès des producteurs d'archives publics s'est concentrée sur les bureaux de l'Enregistrement et des domaines, les bureaux des Hypothèques, les Directions régionales et les Comités d'acquisition. Au début de l'année, sur base de l'instruction précitée AKRED 33/2003, toutes les administrations ont commencé la préparation des versements. En Région flamande, les Archives de l'État à Beveren (Ch. Vancoppenolle et M. Preneel) et les Archives de l'État à Hasselt (M. Van der Eycken) se chargèrent de l'organisation de cette opération (notamment via des sessions de formation) et du suivi des versements. Signalons aussi la création d'un groupe de travail national pour les SPF Finances (Ch. Vancoppenolle, M. Preneel, M. Trigilet et E. Bodard) dans l'optique de favoriser une approche coordonnée pour l'ensemble du pays.

Le tableau de tri datant de 1963 pour les Douanes et Accises devait être revu d'urgence. Sur base des inspections effectuées sur place et en concertation avec les *Archives nationales et Musée des Douanes et Accises*, une nouvelle proposition de tableau de tri fut élaborée par M. Preneel (Archives de l'État Beveren). Cette dernière a également commencé à rédiger un tableau de tri uniforme pour le Cadastre sur base de *De documenten in omloop bij het Belgisch Kadaster (1835-1975)* d'A. Zoete, datant de 1979.

Dans certains dépôts des Archives de l'État ayant une capacité de réception suffisante, des actions coordonnées ont été entreprises en direction des notaires en exécution de la loi sur le notariat de 1999. Ce fut le cas en particulier aux Archives de l'État à Courtrai, où presque tous les notaires ont versés leurs archives en 2004 (H. Van Isterdael, M. Therry). Dans quelques autres dépôts des Archives de l'État, où la place manque, des mesures plus restrictives ont dû être envisagées.

Le projet « *Instellingenstudie en archiefbeheer Vlaamse administratie* », dit IAVA, est en cours depuis 2001. Ce projet du département II est basé aux Archives de l'État à Beveren, sous la direction de Ch. Vancoppenolle, et compte cinq collaborateurs. Il a pour but d'exercer une action coordonnée de surveillance auprès des départements et des services extérieurs du Ministère de la Communauté flamande. Chaque

collaborateur travaille de concert avec un archiviste du département II dans l'optique de replacer les archives au sein d'une politique cohérente, d'évaluer la politique de gestion des archives et pour réaliser des instruments de gestion adaptés. Dans ce projet, une grande attention a été prêté à l'étude institutionnelle des services producteurs d'archives. Des tableaux de gestion ont été élaborés en collaboration avec l'administration flamande. Fin 2004, 34 d'entre eux étaient achevés. Ils ont été implémentés par la suite et ont donné lieu à divers versements aux Archives de l'État.

Les actions coordonnées au bénéfice des communes, qui s'étaient terminées à la fin des années 1990, se limitaient au suivi occasionnel des dossiers à problèmes. Entre-temps, l'attention s'est davantage portée sur les Centres publics d'action sociale. Dans le prolongement des inspections qui furent effectuées les années précédentes, S. Dubois (Archives de l'État Liège) démarra un tour d'inspection systématique des CPAS dans l'arrondissement de Liège en 2004.

En prévision du microfilmage et de la numérisation des registres de population et d'état civil, H. Van Isterdael a pris contact avec les conseils communaux et des inspections systématiques ont été effectuées dans la province du Brabant flamand et l'arrondissement judiciaire de Gand.

En raison de circonstances particulières, la campagne d'inspection des fabriques d'église dans l'arrondissement de Huy n'a pu démarrer qu'en 2003. L. Druetz (Archives de l'État Huy) a continué ses travaux d'inspection en 2004.

1.1.1.3. Information et formation des agents et des responsables archivistiques

Informier et former les agents responsables est une façon plus efficace de relever la qualité de la gestion des archives chez les producteurs d'archives publiques. Au Ministère de Communauté flamande, l'exécution des tableaux de gestion a été stimulée par des sessions d'information, qui furent organisées pour les responsables archivistiques départementaux et pour diverses sections du Ministère de la Communauté flamande, e.a. pour les Affaires générales et Finances, Science et Innovation, le Conseil flamand pour la Politique scientifique, le département Politique étrangère et pour les Institutions publiques flamandes.

Afin d'assurer le bon déroulement des versements des archives des bureaux de l'Enregistrement et des Hypothèques, deux journées de formation furent organisées aux Archives de l'État à Beveren pour les agents des services extérieurs des SPF Finances ayant leur siège en Flandre. R. Depoortere et M. Trigalet (Archives de l'État Anderlecht) organisèrent une session d'information pour les agents des services extérieurs du SPF Finances de la Région bruxelloise.

Les archivistes de l'État prêtent leur concours aux instituts provinciaux de formation où ils se chargent des leçons de gestion des archives. En 2004, M. Van der Eycken (Archives de l'État Hasselt) et M. Nuyttens (Archives de l'État Bruges) donnèrent un cours d'archives à destination des agents des administrations provinciales et locales, à l'École de formation administrative du Limbourg pour le premier, à l'École de formation administrative de Flandre orientale pour le second. Un cours semblable fut préparé par les archivistes de l'État à Anvers, Beveren et Hasselt en collaboration avec la province d'Anvers.

Des après-midi pédagogiques furent organisés par les Archives de l'État à Bruges et à Courtrai (M. Nuyttens et M. Therry) pour les responsables des archives des fabriques d'église de Flandre orientale, respectivement à Bruges et à Courtrai. E. Bodard (Archives de l'État Namur) fit de même pour la commune d'Yvoir. L. Honoré (Archives de l'État Mons), de concert avec M. Libert et R. Depoortere (Archives de l'État Anderlecht), A. Vanrie (Archives de l'État Namur) et B. Desmaele (Archives de l'État Tournai), a organisé quatre journées d'information sur la gestion des archives pour les secrétaires des CPAS de Bruxelles et du Brabant wallon.

1.1.2. APERÇU DES ACTIVITÉS D'INSPECTION ET DE TRI

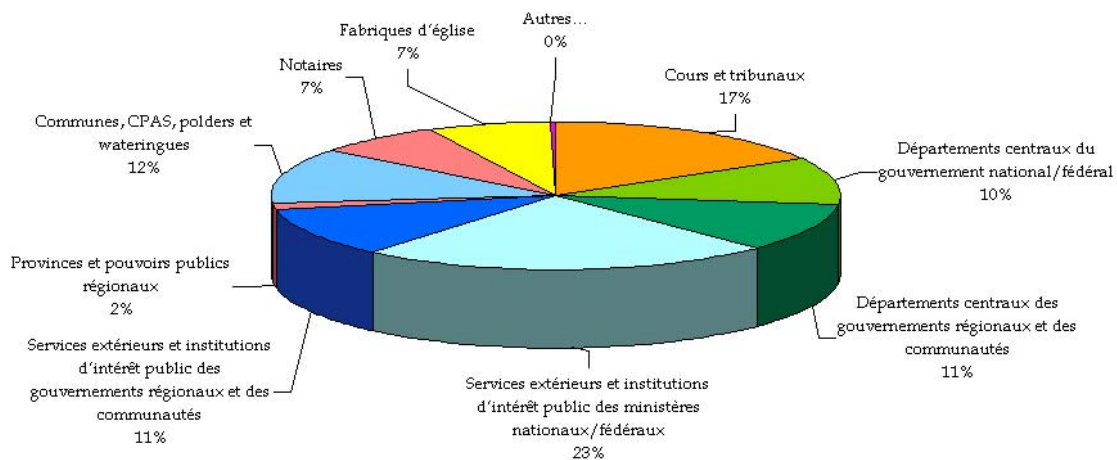
Aperçu général des activités en 2004

	Dép. I Bruxelles	Dép. II Flandre	Dép. III Wallonie	Total Archives de l'État
Visites d'inspection effectuées	173	403	142	718
%	24,1%	56,1%	19,8%	
Nombre de membres du personnel concernés	16	23	15	54
Nombre de jours ouvrables	480	1149	173	1809
Nombre moyen de jours par membre du personnel	30	50	12	33

En 2004, 718 activités se sont rapportées à l'inspection, l'acquisition, l'évaluation et le tri des archives. Presque tous les archivistes y ont été associés. Pratiquement un tiers des activités de surveillance fut réalisé par les Archives de l'État à Beveren, où l'équipe IAVA mena une politique active d'inspections et d'acquisitions en direction du Ministère de la Communauté flamande. Les inspecteurs des Archives générales du Royaume, qui devaient exercer la surveillance des administrations fédérales, ont également été très actifs.

Activités d'inspection, d'évaluation et de tri en 2004 selon le type de producteur d'archives

Type de producteur d'archives	Nombre d'activités	%
Cours et tribunaux	119	16,6
Départements centraux du gouvernement national/fédéral	74	10,3
Départements centraux des gouvernements régionaux et des communautés	77	10,7
Services extérieurs et institutions d'intérêt public des ministères nationaux/fédéraux	169	23,5
Services extérieurs et institutions d'intérêt public des gouvernements régionaux et des communautés	77	10,7
Province et pouvoirs publics régionaux	11	1,5
Communes, CPAS, polders et wateringues	87	12,1
Notaires	53	7,4
Fabriques d'église	49	6,8
Autres...	2	0,3
Total	718	100,0



On peut conclure de la ventilation des activités d'inspection, d'acquisition et de tri selon le type de producteur d'archives que les Archives de l'État se concentrent sur leur tâche essentielle, notamment l'inspection de l'administration fédérale (50% pour les cours et tribunaux, les départements centraux et les services extérieurs du gouvernement fédéral). Les organes des régions et des communautés arrivent en seconde position (21,3%). En exécution de la loi sur le notariat de 1999, une attention non négligeable a été portée aux notaires (7,4%). Le fait que les fabriques d'églises atteignent un pourcentage non négligeable (6,8%) résulte de l'achèvement systématique de campagnes antérieures.

Nature des activités en 2004

Derrière le terme général « inspections » s'abrite un large éventail d'activités. L'activité principale (23,6%) reste l'inspection au sens restreint (constater la situation des archives et leurs conditions de conservation en exécution de la loi sur les archives de 1955). Le plus souvent, ces inspections constituent l'occasion de conseiller les producteurs d'archives publics sur la gestion des documents, le *record management*, l'évaluation et le tri et les exigences minimales en matière de locaux de conservation et d'ouverture à la recherche. L'élaboration des tableaux de gestion et des tableaux de tri dans la perspective de l'amélioration de la gestion des archives dans les administrations est également une préoccupation constante (9,5%). D'autres prestations sont plutôt reliées à l'acquisition d'archives et à leur versement aux Archives de l'État.

Nature des activités	Nombre d'activités	%
Inspection et avis en matière de gestion et de locaux d'archives	169	23,6
Inspection avec évaluation et tri des archives proposées	139	19,4
Inspection des archives proposées sans tri	65	9,1
Évaluation et tri sans inspection sur place	79	11,0
Rédaction d'un tableau de tri ou d'un tableau de gestion	68	9,5
Approbation du tableau de tri rédigé par le producteur d'archives	14	1,9
Inspections avec versement et contrôle du versement	150	20,9
Total	718	100,0

1.1.3 PROTECTION D'ARCHIVES APPARTENANT AU DOMAINE PUBLIC

En 2002, le monde archivistique a été secoué par une affaire retentissante de vol d'archives. En qualité d'expert, B. Dumont (Archives de l'État Liège) joua un rôle important dans l'identification et la description de plus de 57.000 documents saisis par le tribunal. L'affaire se clôtura en 2004 et sur ordre du tribunal tous les documents purent être remis à leurs propriétaires légitimes.

À la suite de cette affaire retentissante, les Archives de l'État firent des efforts particuliers pour la restitution des documents d'archives publiques. Cette politique est coordonnée au niveau national par C. de Moreau de Gerbehaye (Archives générales du Royaume - Archives de l'État Louvain-la-Neuve). Il travaille actuellement à l'élaboration d'un code de conduite et de directives pratiques.

B. Dumont a pris également une part importante dans les actions qui furent entreprises en 2004 par la police judiciaire de Liège pour protéger les archives publiques, à la bourse Leodiflex du 13-15 mai 2004 à Liège, d'abord, chez divers collectionneurs début juin 2004, ensuite. La police judiciaire de Bruxelles a ouvert une enquête à la bourse philatélique internationale le 29 octobre 2004.

Les Archives de l'État doivent surveiller attentivement la mise en vente par des librairies spécialisées - qui souvent agissent de bonne foi - de documents d'archives. En général, les Archives de l'État n'interviennent pas pour elles-mêmes, mais au nom des administrations locales dupées. Elles font de gros efforts pour faire restituer à leur propriétaire légitime les documents publics qui se trouvent injustement entre les mains de personnes privées. En 2004, quelques succès ont pu être enregistrés :

Les Archives de l'État de Bruges prirent l'initiative dans la revendication de l'atlas cadastral d'Oedelem, une action qui mena en 2004 au jugement du tribunal de première instance de Bruges. L'atlas fut restitué ensuite à la commune de Beernem. Une table alphabétique de l'état civil de Westkapelle (1796-1798) a été revendiquée avec succès chez un libraire par ce même dépôt des Archives de l'État de Bruges.

Les Archives de l'État à Hasselt portèrent à la connaissance de l'administration communale de Tongres une offre de documents de l'administration communale et du Bureau de Bienfaisance de Henis et de Piringen par un libraire de Harlem (Pays-Bas). Les pièces sont retournées par la suite à l'administration communale.

P.-J. Niebes (Archives de l'État Mons) est intervenu auprès d'un libraire pour faire retirer de la vente publique des Archives de Sillery (XVIII^e siècle). Les pièces furent versées début 2005 aux Archives de l'État.

Après que les Archives de l'État eurent mis au courant le CPAS de Holsbeek qu'une pièce d'archives de la table des pauvres de Sint-Pieters-Rode (aujourd'hui commune fusionnée de Holsbeek) était offerte à la vente par le biais d'internet, le CPAS déposa plainte auprès de la police locale, à la suite de quoi la pièce fut saisie chez le vendeur et restituée au CPAS de Holsbeek.

Les interventions des Archives de l'État à Courtrai pour inciter un antiquaire à restituer une charte de la ville de Courtrai datant 1299 ne sont pas encore couronnées de succès.

Les Archives de l'Etat de Belgique prêtèrent aussi activement leur concours au dépistage des archives publiques à la demande d'autres pays. C. de Moreau de Gerbehaye (Archives générales du Royaume – Archives de l'État Louvain-la-Neuve) est intervenu en 2004 auprès d'une salle de vente bruxelloise à la demande expresse de la Direction des Archives de France pour obtenir la restitution d'une trentaine de documents.

Diverses pièces, parmi lesquelles une partie des comptes de la table des pauvres de Mont-Saint-André (Brabant wallon), furent restituées spontanément.

En juin 2004, une action fut menée conjointement par les Archives de l'État (C. de Moreau de Gerbehaye et A. Vanrie) et la police fédérale, en collaboration avec les Archives nationales de Bulgarie, pour empêcher le recel sur le territoire belge d'environ 800 sceaux du XIV^e au XIX^e siècle qui appartenaient manifestement au domaine national de l'État bulgare.

Les Archives de l'État peuvent parfois obliger des personnes qui sont en possession d'archives publiques à restituer celles-ci à leur propriétaire légitime ou aux Archives de l'État. C'est de la sorte que le protocole échevinal d'Ekeren (1630-1639) est rentré en possession des Archives de l'État à Anvers. Les Archives de l'État à Namur sont intervenues dans le retour des archives du Bureau de bienfaisance et de la commune de Graux. Les Archives de l'État à Arlon purent se réjouir de la restitution spontanée des registres paroissiaux de Tournay (1823-1831), de documents de diverses communes (e.a. Assenois, Bonnert) et deux protocoles de curés-notaires.

1.2 CONSEILS AUX PRODUCTEURS D'ARCHIVES PRIVÉES ET ACQUISITION DE LEURS ARCHIVES

Les Archives de l'État n'ont évidemment aucune compétence d'inspection à l'égard des producteurs d'archives privés. Dans ce secteur, les archivistes se concentrent sur l'avis, la prospection et l'acquisition. Le tableau suivant démontre que les Archives de l'État ont mené une politique active à l'égard des producteurs d'archives privées : au total 120 prestations furent effectuées par 28 personnes, qui ont consacré environ 201 jours de travail à cette mission.

Aperçu général des actions en 2004

	Dép. I Bruxelles	Dép. II Flandre	Dép. III Wallonie	Total Archives de l'État
Nombre de prestations	29	53	38	120
Nombre de membres du personnel concernés	5	13	10	28
Nombre de jours de travail	116	42	43	201
Nombre moyen de jours par personne	23,2	3,2	4,3	7,7

Actions selon leur nature en 2004

Nature des activités	Nombre d'actions	%
Avis en matière de gestion et de locaux d'archives	17	14,2
Évaluation et tri des archives proposées	12	10,0
Examen des archives proposées sans tri	8	6,7
Évaluation et tri sans examen sur place	3	2,5
Préparation (tri, inventariage) du versement	55	45,8
Réception et contrôle après versement	14	11,7
Prise de contact concernant un versement possible	8	6,7
Total	120	100,0

Les actions orientées sur l'avis en matière de gestion d'archives et d'aménagement des locaux d'archives forment 14,2% du total. Presque toutes les autres actions sont orientées sur l'acquisition, notamment les contacts préliminaires (6,7 %), l'appréciation et le tri (10,0 % et 2,5 %), l'examen des archives proposées (6,7 %) et, plus particulièrement, la préparation (45,8 %) et la réception du versement (11,7 %).

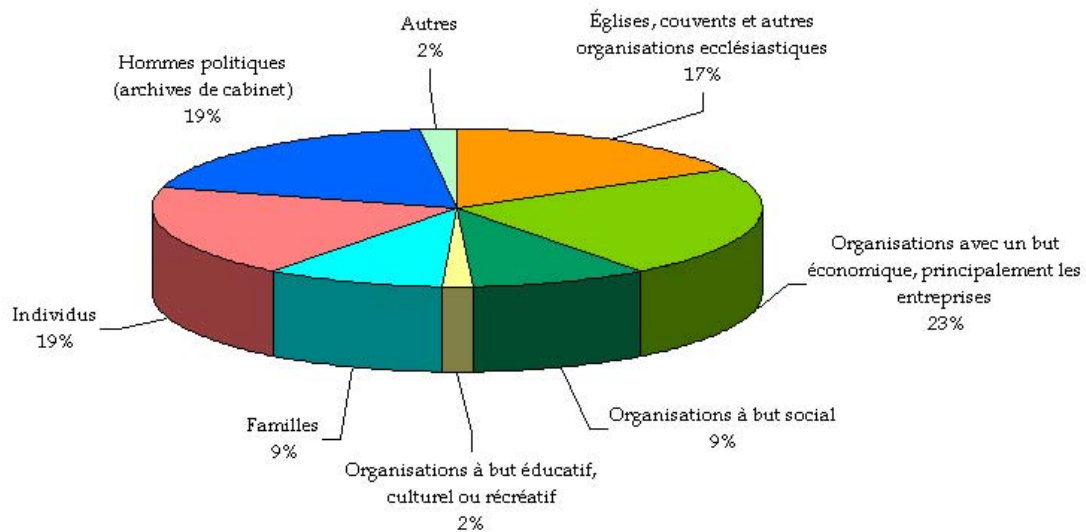
Il ressort du tableau ci-dessous que l'attention des archivistes de l'État s'est portée de manière équilibrée sur les divers secteurs.

Les églises et autres institutions ecclésiastiques, principalement les paroisses dont les producteurs d'archives ont un statut mixte de droit public et privé, représentent 15,0 %.¹

Actions en faveur de producteurs d'archives privées en 2004 selon le type de producteur d'archives

Type de producteur d'archives	Nombre d'activités	%
Églises, couvents et autres organisations ecclésiastiques	18	15,0
Organisations avec un but économique, principalement les entreprises	24	20,0
Organisations à but social	10	8,3
Organisations à but éducatif, culturel ou récréatif	2	1,7
Familles	10	8,3
Individus	20	16,7
Hommes politiques (archives de cabinet)	20	16,7
Autres	2	1,7
Total	120	100,0

¹ Les institutions ecclésiastiques sont presque toutes des églises paroissiales. Leurs archives sont d'ailleurs de droit public pour les unes (les archives des fabriques d'église) et droit privé pour les autres (les archives des curés et des cercles paroissiaux). Les visites aux fabriques d'églises revêtent le caractère d'une inspection, mais l'archiviste de l'État remplit en même temps son rôle de conseiller pour les archives de droit privé. Le rapport d'inspection concerne donc les deux facettes. En vertu du respect des principes archivistiques, il a été décidé de traiter les deux parties comme une entité car un choix devait être fait. Ces archives sont donc reprises sous le chapitre "Avis aux producteurs d'archives privés". Ce faisant, nous ne portons aucun préjudice au caractère public des archives des fabriques d'église.



Les contacts avec les entreprises sont très intenses (20,0 %). Un rôle important en matière d'acquisition et d'ouverture à la recherche des archives est joué par l'Association pour la valorisation des archives d'entreprises au sein de laquelle l'archiviste général du Royaume D. Van Overstraeten a œuvré très activement. Les Archives de l'État (principalement C. Six et M. Jacquemin) ont accepté le versement des archives de différentes entreprises : Forges de Clabecq, Morgan, Fabelta Tubize, Compagnie du Bois Sauvage, Entreprises et Chemins de fer en Chine, Société générale de Belgique (5^{ème} versement). Des pourparlers avec Belgacom et MBLE Philips sont en cours.

Le projet « Archives d'entreprises de Flandre orientale » des Archives de l'État à Bruges (J. Derwael) souhaite sensibiliser les entreprises à une meilleure gestion de leurs archives. La gestion des archives des entreprises Vanmarcke (Beveren-Leie) et Soen (Ypres) a été étudiée minutieusement. La confection des listes des archives d'entreprises a conduit au versement des archives de Sofinal-Sofitex (Waregem-Kluisbergen), Espeel (Rumbeke) et du géomètre Van Robaeys (Bruges).

Les Archives de l'État à Beveren ont enregistré le versement des archives d'entreprises de Sofinal, Cinta, ITB (Imperial Tobacco), la brasserie Slaghmuylder et des chantiers navals Langerbrugge à Gand. Le versement par le curateur J. Dauwe de ses dossiers de déclaration de faillite constitue une acquisition exceptionnelle.

Les Archives de l'État à Liège travaillent en étroite collaboration avec la « Maison de la Métallurgie de Liège » et avec le « Centre d'histoire des sciences et des techniques de l'Université de Liège » du professeur R. Halleux pour le tri et l'acquisition des archives d'entreprises du secteur minier et métallurgique. Enfin, les Archives de l'État à Mons ont mené à bon port l'acquisition des archives de Wauty à Manage et de Dupont à Fayt-lez-Manage.

Des succès furent enregistrés dans les secteurs médico-sociaux et culturel avec le versement aux Archives générales du Royaume des archives de la Croix rouge de

Belgique, de la Fondation Père Damien et du mouvement féminin « Présence ». Les Archives de l'État à Beveren ont acquis les archives de trois sociétés de logements sociaux à Termonde (« Ons Huis », « Volkswelzijn » et « Geluk in ons Huis »).

À la demande du Prince Antoine de Ligne, C. de Moreau de Gerbehaye (Archives générales du Royaume - Archives Louvain-la-Neuve) s'est rendu au château de Belœil pour examiner dans quelle mesure et dans quelle direction les travaux d'inventoriage, menés par A. Scufflaire, chef de département honoraire, peuvent être poursuivis.

Les bonnes relations avec la Maison d'Arenberg sont scellées par la présence de C. de Moreau de Gerbehaye dans le comité scientifique des « Archives et centre culturel d'Arenberg » à Enghien.

La prospection des archives de famille a également livré de bons résultats. Les Archives générales du Royaume ont acquis les archives de De Merbeck de Meyleghem (don d'Eric Halfants) et du conservateur Jules Vannérus (don De Peuter).

Les Archives de l'État à Courtrai ont fait le nécessaire pour que soient transférées les archives de la famille De Smet-Holvoet et les archives personnelles de Jaak Stervelynck (pseudonyme de Henri Vergote) et de Marie Delbeke, toutes à Courtrai.

Les Archives de l'État à Mons ont pu se pencher sur l'acquisition des archives de famille d'Obert de Thieusies et des archives personnelles de Le Tellier, Maurice Arnould, Michel Tromont, Yolande Deleu-Cools et Yves Vandergynst.

Les archives des hommes politiques et des hauts fonctionnaires constituent un secteur cible du profil d'acquisition des Archives générales du Royaume. En 2004, des contacts fructueux furent noués par les Archives générales du Royaume (L. Bernardo y Garcia) pour le versement des archives de Wilfried Martens, Pierre Harmel, Isabelle Durant, Valmy Féaux, Bart Somers, Jef Tavernier, Nicole Maréchal, Adelheid Byttebier, Charles Michel, Jean-Marc Nollet, Didier Gosuin, Fernand Rigot, Herman Dehennin, Jean Leclercq et Marcel Nyns.

1.3 CONSERVATION

1.3.1 ÉTAT DE LA COLLECTION AU 31.12.2004

Outre les archives qui se trouvent dans nos propres dépôts des Archives de l'État (voir 1.3.1.1), les fonds des Archives de l'État comprennent également des archives mises en dépôt dans des services d'archives provinciaux et communaux durant les années 1990 par l'Archiviste général du Royaume (voir 1.3.1.2). Le constat reflète la situation au 31 décembre 2004.

La répartition des tâches entre les différents dépôts des Archives de l'État est fixée par l'arrêté sur les archives de 1957. Les Archives générales du Royaume acquièrent et conservent les fonds d'archives des producteurs d'archives nationaux, puis fédéraux. Les Archives de l'État situées dans le chef-lieu d'une province conservent les archives des provinces. Ensuite, les Archives de l'État acquièrent et conservent

les archives formées au sein de leur ressort. Pour les Archives de l'État à Anderlecht, il s'agit de la Région de Bruxelles-Capitale. Les provinces forment le ressort des Archives de l'État à Anvers, Louvain, Hasselt, Louvain-la-Neuve et Namur. La circonscription administrative des Archives de l'État à Bruges, Courtrai, Gand, Renaix, Beveren, Tournai, Mons, Huy, Liège, Saint-Hubert et Arlon est limitée à un ou plusieurs arrondissements². L'arrondissement judiciaire d'Eupen est du ressort des Archives de l'État à Eupen.



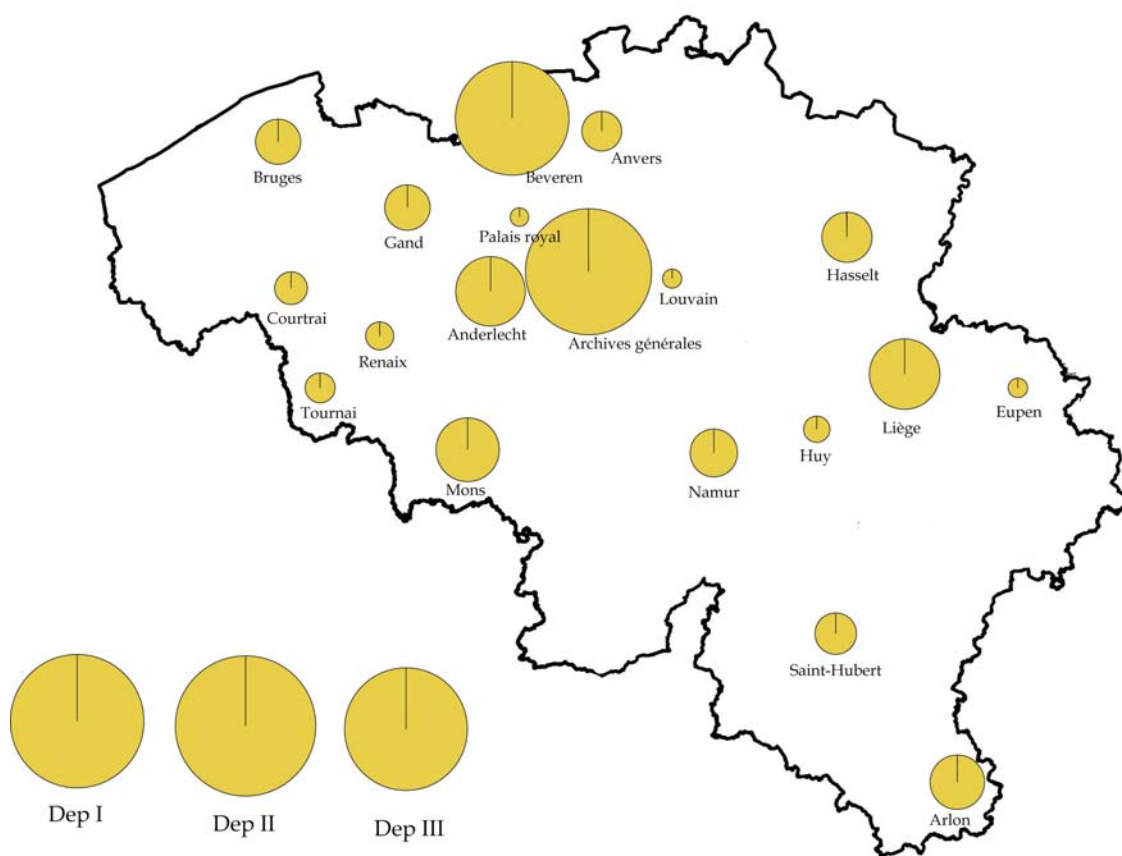
1.3.1.1 Aperçu des archives conservées aux Archives de l'État

Aperçu des archives conservées par dépôt d'archives

Lieu de conservation des archives	Mètres courants	% département	% Archives de l'État
Département I Bruxelles			
Archives générales du Royaume	51080	75,4	25,6
Archives du Palais royal	1099	1,8	0,6
Archives de l'État Anderlecht	15523	22,9	7,8
Total	67702	100,0	33,9
Département II Provinces flamandes			
Anvers	5077	6,8	2,5
Beveren	41382	55,3	20,7
Bruges	6538	8,7	3,3
Gand	6617	8,8	3,3
Hasselt	8057	10,8	4,0
Courtrai	3437	4,6	1,7
Louvain	1168	1,6	0,6
Renaix	2532	3,4	1,3
Total	74807	100,0	37,4

² Lors de la création des Archives de l'État d'arrondissement en 1963, l'arrondissement administratif est repris comme ressort. Étant donné que les activités des Archives de l'État étaient liées plus étroitement aux arrondissements judiciaires (versement des doubles des registres de l'état civil, doubles des répertoires des notaires, archives des tribunaux, des bureaux des Hypothèques, etc.), ce sont ceux-ci qui ont été repris au début des années 1990.

Département III Provinces wallonnes et Communauté germanophone³			
Arlon	9499	16,6	4,8
Huy	2214	3,9	1,1
Liège	15946	27,8	8,0
Mons	12810	22,4	6,4
Namur	7174	12,5	3,6
Saint-Hubert	5521	9,6	2,8
Tournai	2876	5,0	1,4
Eupen	1218	2,1	0,6
Total	57257	100,0	28,7
Total général Archives de l'État	199766		100,0



Les Archives de l'État gèrent au total près de 200 kilomètres d'archives. Un quart de celles-ci se trouvent aux Archives générales du Royaume (51 km ou 25,6%); un cinquième est conservé aux Archives de l'État à Beveren (41 km ou 20,7 %). Ces deux dépôts sont suivis à bonne distance par ceux qui ont une capacité de stockage d'environ 16 km d'archives, à savoir les archives de l'État à Liège (6,4 %) et à Anderlecht (7,8 %). On trouve ensuite par ordre décroissant les dépôts dont le métrage linéaire total des fonds varie entre 13 et 5 km : Mons (6,4 %), Arlon (4,8 %), Hasselt (4,0 %), Namur (3,6 %), Bruges et Gand (3,3 %), Anvers (2,5 %) et Saint-Hubert (2,8 %). Et enfin, disposant d'un espace de classement linéaire utile de moins

³ Les fonds et collections des Archives de l'État de Louvain-la-Neuve sont temporairement conservés aux Archives générales du Royaume et aux Archives de l'État à Anderlecht. Ils sont repris dans les chiffres de ces deux lieux de conservation d'archives.

de 5 km, viennent les Archives de l'État nouvellement créées à Louvain qui attendent l'achèvement de leur dépôt (0,6 %) et les dépôts d'arrondissement de Courtrai (1,7 %), Tournai (1,4 %), Renaix (1,3 %) et Huy (1,1 %) ainsi que les Archives de l'État à Eupen (0,6 %).

Regroupés par département, les chiffres indiquent que le Département I (Archives générales du Royaume et Archives de l'État à Anderlecht) gère près de 68 km ou 34 % de l'entièreté des fonds. Le Département II (Archives de l'État en Flandre) gère près de 75 km soit 37 %. Le Département III (Archives de l'État en Wallonie) héberge 57 km ou presque 29 %.

En Flandre, les Archives de l'État à Beveren remplissent une fonction triple. Outre le fait qu'elles assurent le rôle d'Archives de l'État de l'arrondissement de Termonde, elles font fonction de dépôt auxiliaire pour les Archives de l'État dans les provinces flamandes et de dépôt central de conservation pour les registres paroissiaux et les registres d'état civil de toute la Région flamande.

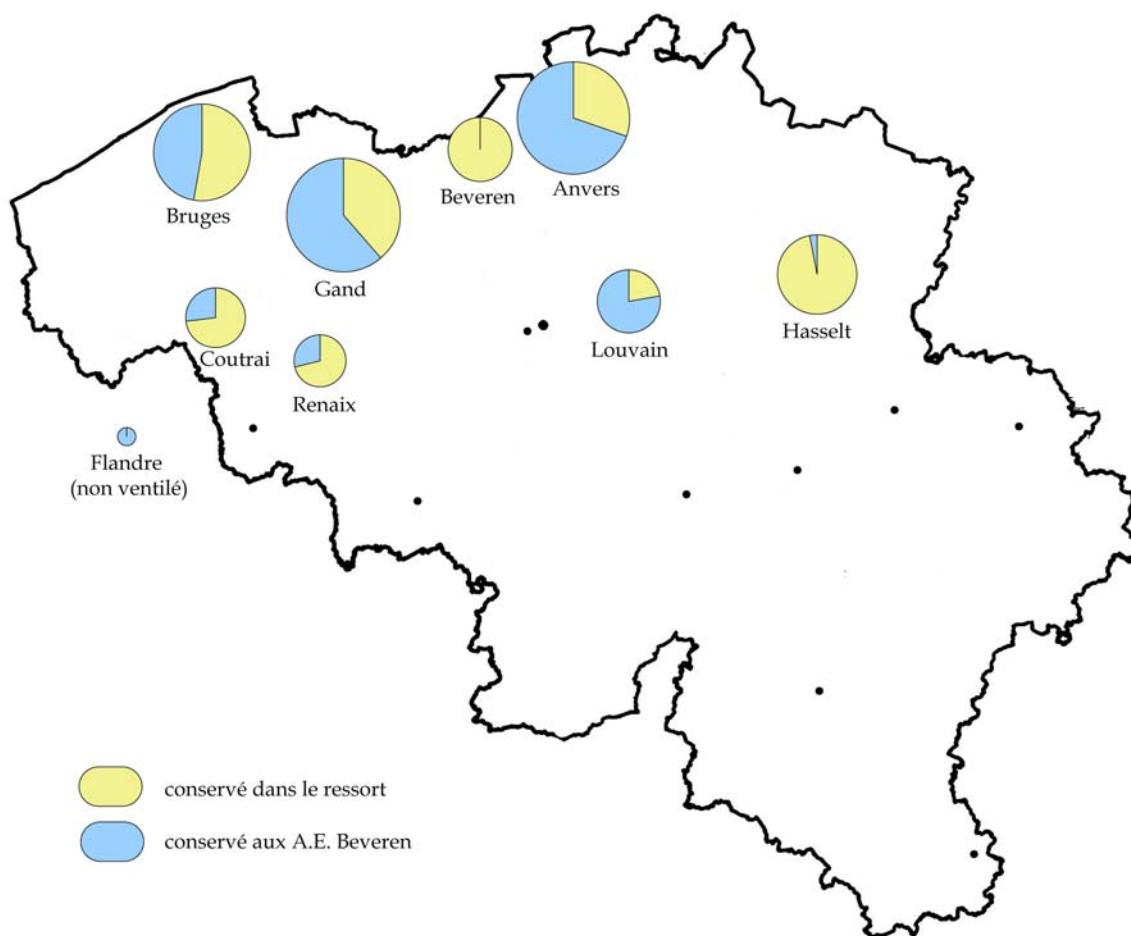
Aperçu des archives conservées aux Archives de l'État à Beveren par ressort d'archives

Service d'archives	Registres paroissiaux et d'état civil	Autres fonds d'archives	Total archives Archives de l'État Beveren	%
Archives générales du Royaume		122	122	0,3
Anderlecht, Louvain et Louvain-la-N.	1030	0	1030	2,5
Archives de l'État Anvers	868	10679	11547	27,9
Archives de l'État Beveren	405	5007	5412	13,1
Archives de l'État Bruges	1102	4723	5825	14,1
Archives de l'État Gand	754	9651	10405	25,1
Archives de l'État Hasselt	253	0	253	0,6
Archives de l'État Courtrai	142	1109	1251	3,0
Archives de l'État Louvain	142	3933	4075	9,8
Archives de l'État Renaix	196	832	1028	2,5
Flandre (non ventilé)		434	434	1,0
Total	4893	36490	41382	100,0
%	11,8	88,2	100,0	

Dans l'hypothèse où y aurait suffisamment de locaux d'archives disponibles dans les dépôts des Archives de l'État dans les provinces flamandes et où toutes les archives retourneraient dans leurs dépôts d'origine, la situation se présenterait comme suit⁴:

⁴ Sans les archives des Archives générales du Royaume (122 m.c.) et les archives non encore ventilées des Archives de l'État à Anderlecht, à Louvain et à Louvain-la-Neuve (registres paroissiaux et registres d'état civil: 1030 m.c.)

Aperçu des archives du département II gérées par les Archives de l'État de Beveren

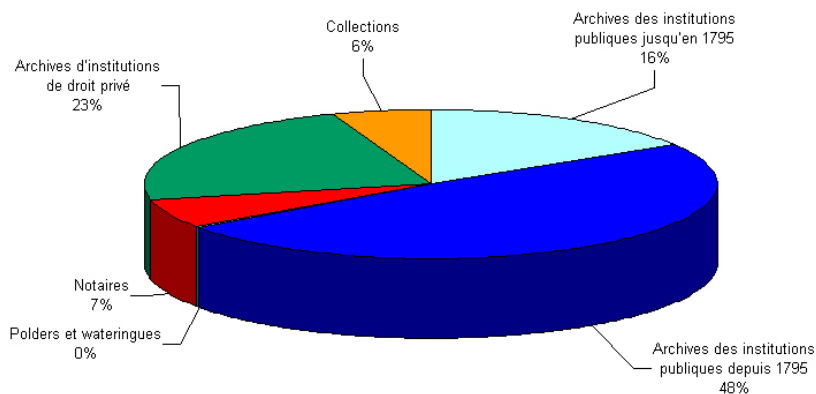


Archives de l'État	Conservé dans le ressort	Conservé aux AE Beveren	Total ressort
Anvers	5077	11547	16624
Beveren	5412		5412
Bruges	6538	5825	12363
Gand	6617	10405	17022
Hasselt	8057	253	8310
Courtrai	3437	1251	4688
Louvain	1168	4075	5243
Renaix	2532	1028	3560
Flandre (non ventilé)		434	434

En Wallonie, la fonction de dépôt auxiliaire de Saint-Hubert a été abandonnée après la construction de nouveaux bâtiments à Arlon et Liège. C'est pourquoi, avec les archives de l'État à Liège, Saint-Hubert offre un espace de stockage temporaire pour le département III. À l'avenir, la nouvelle implantation de Mons pourra également recevoir provisoirement les archives des ressorts limitrophes.

Aperçu des archives gérées par les Archives de l'État en 2004 par type de producteur d'archives

	En m.c.	% par type	% du fonds
Archives des institutions publiques jusqu'en 1795			
Institutions centrales	9693	30,2	
Institutions régionales et supra-locales	11214	34,9	
Institutions locales	11213	34,9	
Total	32121	100,0	16,1
Archives des institutions publiques depuis 1795			
Cours et tribunaux	27312	27,9	
Ministères du gouvernement national/fédéral	19591	20,0	
Ministères des gouvernements des communautés et des régions	506	0,5	
Services extérieurs fédéraux et établissements publics	22050	22,6	
Services extérieurs et établissements publics des gouvernements régionaux et des communautés	1516	1,6	
Provinces	16777	17,2	
Pouvoirs régionaux et supra-locaux	519	0,5	
Communes et autres pouvoirs publics locaux	8462	8,7	
Total	97738	100,0	48,9
Polders et wateringues	382		0,2
Notaires	13057		6,5
Archives d'institutions de droit privé			
Institutions ecclésiastiques	5432	12,0	
Organisations privées, associations, sociétés	24598	54,4	
Familles et personnes	15158	33,5	
Total	45253	100,0	22,7
Collections			
Registres paroissiaux et tables	968	8,6	
État civil et tables	7604	67,8	
Autre collections documentaires	2609	23,3	
Total	11218	100,0	5,6
Total des archives gérées	199766		100,0



Les fonds et collections disponibles en 2004, dont les chiffres globaux sont mentionnés ci-dessus, sont le résultat de plus de deux cent ans d'histoire archivistique. Ils trouvent en partie leur origine dans les archives des couvents expropriés par Joseph II et dans les documents, nationalisés au cours de la période française, des églises et des couvents, des cours, des tribunaux, des seigneuries, des bancs échevinaux, des châtelainies et quartiers, qui ont abouti ensuite aux Archives de l'État par le biais des tribunaux de première instance et des gouvernements provinciaux. Ces archives de l'ancien régime, qui représentent encore 16,1% du patrimoine, formaient jusqu'au milieu du vingtième siècle l'avoire essentiel des Archives de l'État. Une modification de profil définitive n'apparut qu'après la loi sur les archives de 1955, par laquelle tous les pouvoirs nationaux et provinciaux furent invités à verser leurs archives de plus de cent ans aux Archives de l'État. Très vite, une masse de jeunes archives et d'archives des communes et d'établissements publics, qui n'avaient aucune obligation de versement, trouvèrent aussi le chemin des Archives de l'État.

Cinquante ans après la loi sur les archives, les cours et tribunaux et les autorités publiques ont trouvé la direction des Archives de l'État. Leurs archives représentent environ la moitié de la collection archivistique totale (97 km ou 48,9 %). Au sein des archives contemporaines, 27 km ou 27,9 % d'entre elles proviennent des cours et tribunaux et 41,6 km ou 42,6 % sont issues des autorités nationales, actuellement fédérales (département centraux et services extérieurs). Les archives des provinces représentent 16,8 km ou 17,2 %. Les archives des autorités régionales et locales occupent 8,9 km (9,2 %). Les régions et les communautés, dont la création est relativement récente à l'échelle de l'histoire du pays, ont déjà versé 1,5 km d'archives (2,1 %) dans les dépôts des Archives de l'État.⁵ Les archives des Polders et Wateringues recouvrent un demi km (0,2 % de l'ensemble) et les minutes de notaires 13 km. (6,5 %). Ces chiffres font clairement apparaître que la conservation permanente des archives des autorités est la mission première des Archives de l'État. Si nous additionnons toutes les archives des autorités publiques (y compris les registres paroissiaux et les registres d'état civil), les archives de droit public représentent 76 % du total.

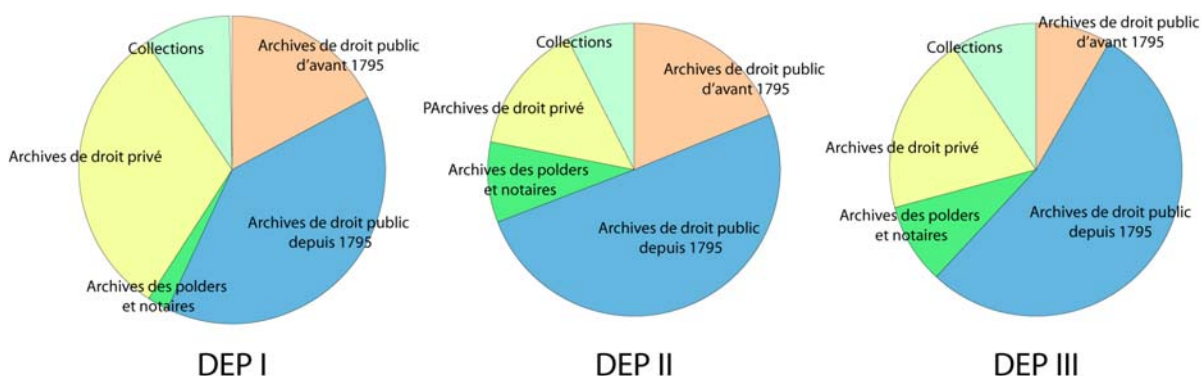
Les archives des institutions de droit privé (y compris les fabriques d'église, de droit public) occupent 45 km de rayonnage ou 22,7 %. Les 1,3 % restant sont les « autres collections documentaires » à caractère varié. Déjà au XIX^e siècle, les Archives de l'État s'intéressaient fortement à l'acquisition des archives privées, initialement surtout des archives de la noblesse. Après la promulgation de la loi sur les archives de 1955, l'acquisition des archives des personnes privées s'est accélérée. Les Archives de l'État furent habilitées par la loi à acquérir des archives non publiques. Au 31 décembre 2004, 45,2 km (22,7 %) d'archives privées étaient entreposées aux Archives de l'État. Certaines d'entre elles ont une origine de droit privé mais ont été nationalisées (archives des églises et des couvents) ou séquestrées (certaines archives de famille ou d'entreprise). 5,4 km de ces archives sont d'origine ecclésiastique, 24,5 km proviennent d'associations et d'organisations privées, principalement des entreprises, et 15,2 km ont été mises en dépôt ou offertes par des familles et des personnes.

⁵ Suite à une répartition encore incomplète des fonds aux Archives générales du Royaume, ce pourcentage doit être considéré comme un minimum.

Les registres paroissiaux et les registres d'état civil forment la composante la plus importante des collections. Celles-ci se sont accrues au cours des ans pour arriver aujourd'hui à 8,5 km (4,3 % du total). Diverses collections de manuscrits et des documents d'archives rassemblés par des tiers ont une ampleur de 2,6 km.

Dans ses grandes lignes, le profil général se retrouve *mutatis mutandis* dans les trois départements. Ainsi la partie des archives publiques contemporaines oscille partout aux alentours des 50 %. Les écarts dans les pourcentages s'expliquent surtout par des circonstances historiques. La majeure partie des archives de l'ancien régime dans les départements I et II (19,2 et 19 %) est à attribuer à la présence des archives gouvernementales des Pays-Bas et celles des cours et administrations centrales des plus grandes principautés, la Flandre et le Brabant. La part importante des archives privées conservées par le département I est la conséquence de l'ampleur relativement importante des archives d'entreprises, de familles et de personnes aux Archives générales du Royaume. À ce niveau le département III enregistre de meilleurs résultats en raison de la part considérable des archives d'entreprises et de familles.

Pourcentage des archives en 2004 par type de producteur d'archives et par département



	Dép. I Bruxelles	Dép. II Flandre	Dép. III Wallonie	Total
Archives de droit public d'avant 1795	19,2	19,0	8,6	16,1
Archives de droit public depuis 1795	43,7	50,2	53,5	48,9
Archives des polders et notaires	2,4	9,1	8,8	6,7
Archives de droit privé	34,5	14,2	19,7	22,7
Collections	10,3	7,5	9,4	5,6

Aperçu des collections en 2004

Type de collection	Nombre de pièces
Microfilms	177104
Microfiches	24209
Total	201313
Cartes et plans	86224
Dessins et illustrations	16418
Total	102642
Collections photographiques	2484
Médias audio-visuels	12
CD-roms	16

Les Archives de l'État conservent 201.303 rouleaux de microfilms et microfiches. Cette collection forme l'essentiel du service public aux généalogistes, qui peuvent, à quelques exceptions près, la consulter totalement en libre-service.

Les cartes, plans et dessins de grande dimension – les cartes plus petites restent à leur place originale dans la farde ou le dossier – sont rangés dans les collections de cartes et plans ou dans la collection iconographique. On en dénombre un total de 102.642 pièces.

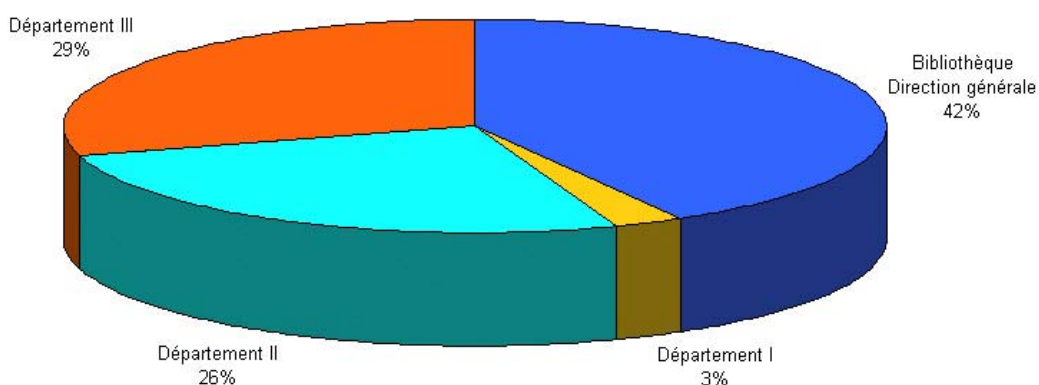
En 2004 les collections audio-visuelles et numériques ne représentent pas encore grand chose. A l'avenir, la situation risque de changer radicalement en raison des campagnes de numérisation qui sont en cours et de la nécessaire conservation des archives digitales. Il faudra également consacrer davantage d'attention aux collections photographiques et aux médias audio-visuels.

Bibliothèque et archives imprimées en 2004

Les bibliothèques représentent une aide indispensable aussi bien pour les archivistes que pour les chercheurs. Environ un dixième de la collection totale, soit 24 km sur un total de 224, est occupé par des livres et des revues.

La bibliothèque centrale à Bruxelles est spécialisée dans la littérature archivistique et dans les ouvrages et revues historiques sur des sujets historiques nationaux et internationaux. Elle a une fonction de soutien pour l'ensemble du pays.

Les bibliothèques des Archives de l'État dans les provinces se concentrent sur leur région et essayent de manière très exhaustive d'acquérir toutes les publications qui sont de leur ressort.



Type	Mètre courant
Bibliothèque centrale Bruxelles	10030
Département I	660
Département II	6331
Département III	7058
Total	24078

En résumé

Les Archives de l'État gèrent 223.844 mètres courant d'information historique.

Total archives (en mètre courant)	199766	89,2 %
Total collection bibliothèque (en mètre courant)	24078	10,8 %
Total général archives et bibliothèque	223844	100,0 %

1.3.1.2 Aperçu des archives des Archives de l'État prêtées à long terme et restituées aux provinces et aux communes

Entre 1988 et 1999, les Archives de l'État ont donné en dépôt à longue durée divers documents d'archives des châtelainies, des collèges échevinaux, des polders, des communes et des églises aux communes et, dans un cas, à une province. L'intention était d'inciter de cette manière les communes à créer un service d'archives géré par un personnel professionnel et bien équipé. Dans ce cadre, plusieurs fonds d'archives communales contemporaines conservées aux Archives de l'État sont retournés dans leur commune d'origine.

Les communes suivantes acceptèrent la proposition: Alost (1994), Termonde (1994), Duffel (1999), Geel (1998), Herentals (1992), Ypres (1992), Kontich (1994), Lierre (1999), Lokeren (1992), Malines (1993), Mol (1997), Ninove (1988), Saint-Nicolas (-), Tirlemont (1992) et Tongres (1990). En 1999, un arrangement semblable fut pris avec la province de Flandre occidentale afin de mettre en dépôt une partie des archives provinciales. En 2004, les archives de Lubbeek et de Beersel retournèrent vers leur commune d'origine.

	Anvers	Beveren	Bruges	Hasselt	Louvain	Total
Archives des institutions publiques jusqu'en 1795						
Pouvoirs régionaux		263	187,5			450,5
Pouvoirs locaux	192,5	250,3		113,5	68,4	624,7
Total	192,5	513,3	187,5	113,5	68,4	1075,2
Archives des institutions publiques depuis 1795						
Province			403,1			
Communes	41,7	104,4	12,5		52,5	211,1
Total	41,7	104,4	415,0		52,5	614,2
Archives des institutions publiques avant et après 1795						
Polders et wateringues	3,7					3,7
Archives des institutions de droit privé et collections						
Institutions ecclésiastiques	20,5	35,6		35,3	18,6	110,0
Familles et personnes				2,1	0,0	2,1
Divers				3,5		3,5
Collections				4,3		4,3
Total	20,5	35,6		45,2	18,6	119,9
Total des archives données en dépôt et restituées	258,4	653,3	603,1	158,7	139,5	1813

Au total, 1.813 mètres linéaires ou courants (m.c.) sont sortis des Archives de l'État : 211 mètres (11,6 %) d'archives communales contemporaines sont définitivement restitués et 1.602 mètres (88,4 %) sont temporairement mis en dépôt.

La répartition entre les divers dépôts des Archives de l'État était la suivante : 258,4 m.c. par les Archives de l'État à Anvers (217 m.c. donnés en conservation et 41,7 m.c. restitués); 653 m.c. par les Archives de l'État à Beveren (549 m.c. donnés en conservation et 104 m.c. restitués); 603 m.c. par les Archives de l'État à Bruges (590,6 m.c. donnés en conservation et 12,5 m.c. restitués); 159 m.c. par les Archives de l'État à Hasselt et 140 m.c. par les Archives de l'État à Louvain (87 m.c. donnés en conservation et 52 m.c. restitués).

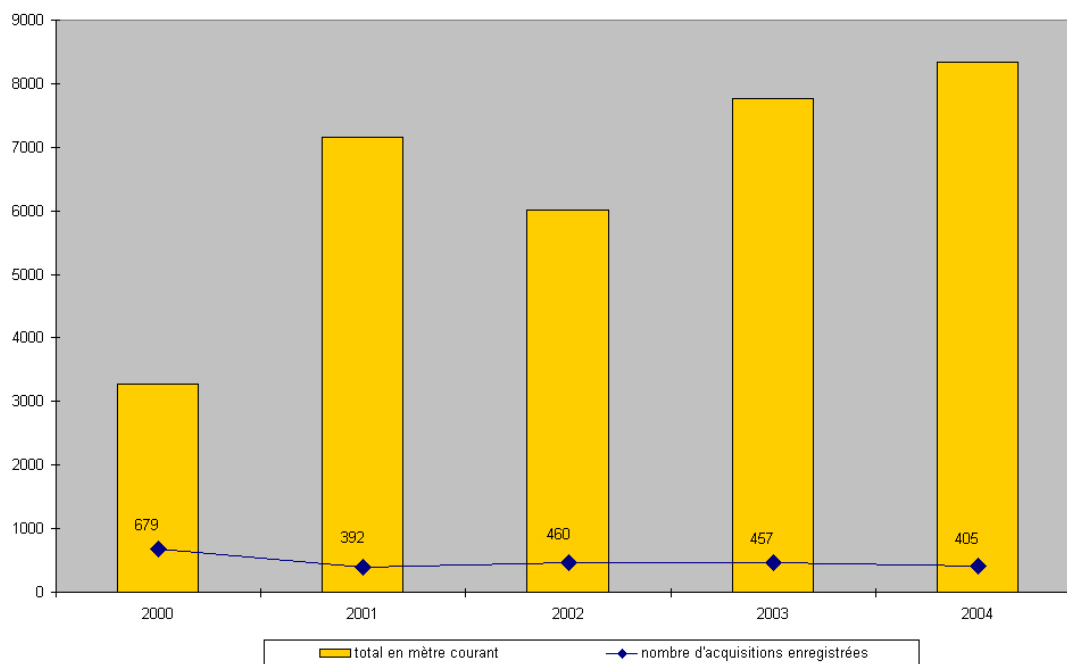
Comme il ressort du tableau susmentionné, ce sont surtout les archives des institutions publiques d'avant 1795 (59,3 %) qui furent concernés par l'opération.

1.3.2 ACCROISSEMENT DE LA COLLECTION

1.3.2.1 Acquisition

Durant la période 2000-2004, le métrage total des fonds des Archives de l'État a enregistré un accroissement annuel moyen de 6,5 km d'archives, l'équivalent d'un dépôt des Archives de l'État de moyenne importance.

Accroissement annuel durant la période 2000-2004



	2000	2001	2002	2003	2004	Moy.
Nombre d'acquisitions enregistrées	679	392	460	457	405	458
Total en mètre courant	3276	7159	6017	7760	8330	6508

Au cours des cinq dernières années, la tendance ascendante est incontestable: 3,2 km en 2000, 6 à 7,7 km en 2001-2003 et 8,3 km en 2004, provisoirement année record. Les oscillations annuelles sont souvent imprévisibles et il s'avère difficile pour les Archives de l'État de planifier les versements tant elles doivent parfois répondre à des situations d'urgence. Elles sont en grande partie dépendantes de l'offre des administrations. Les versements en catastrophes comme ceux réalisés dans le cadre des déménagements des pouvoirs fédéraux ou la périodicité des versements (p.ex.

décennaux pour le SPF Finances et pour les registres d'état civil) influencent considérablement les résultats annuels.

Dans certains dépôts des Archives de l'État qui disposaient encore de suffisamment d'espace de stockage, les versements les plus importants en 2000-2004 résultent de l'exécution de la Loi sur le Notariat de 1999, qui oblige les notaires à céder leurs minutes de plus de 75 ans aux Archives de l'État. Lorsque les Archives de l'État disposaient une capacité de stockage suffisante, les minutes de moins de 75 ans mais de plus de 50 ans pouvaient également être versées.

En matière d'acquisition d'archives, les Archives de l'État à Beveren vers lesquelles sont dirigés la plupart des versements (à part les Archives de l'État à Hasselt) des archives des cours et tribunaux et des services du SPF Justice occupent une place prépondérante. En 2004 débuta en outre le versement pour les services extérieurs de l'Administration du Cadastre et de l'Enregistrement et des Domaines. Au cours de la période 2001-2004, de nombreux fonds d'archives provenant des administrations flamandes furent également versés dans le cadre du projet IAVA.

Certains dépôts des Archives de l'État réussirent à se profiler avec une politique d'acquisition propre. Ainsi, la politique d'acquisition des Archives de l'État à Hasselt a surtout été axée sur les archives ecclésiastiques locales. Les Archives de l'État firent un effort considérable pour les archives du notariat. Fin 2004, presque tous les notaires du ressort ont effectivement versés ce qu'ils étaient obligés de verser légalement (en grande partie grâce au mérite de H. Van Isterdael). Une autre acquisition importante pour les Archives de l'État à Courtrai fut celle des archives sonores et une partie des archives papier de Radio 2 Flandre occidentale.

Parmi les archives versées durant la période 2000-2004, sur base des chiffres annuels moyens, plus de la moitié de l'accroissement (3.752 m.c. ou 57,6 %) est le fait des Archives de l'État du département II (dont 2.516 m.c. ou 38,7 % par le biais des Archives de l'État à Beveren). L'accroissement des Archives de l'État dans les provinces wallonnes comportait 1.581 m.c. ou presque un quart (24,3 %). Les Archives générales du Royaume et les Archives de l'Etat à Anderlecht s'enrichirent au cours de cette période de 1.175 m.c. ou 18,1 %.

Acquisitions par dépôts d'archives en 2000-2004 (chiffres annuels moyens)

Dépôts d'archives	Nombre moyen d'acquisitions	Nombre moyen en m.c.	%
Archives générales du Royaume	39	956	14,6
Archives du Palais royal	5		
Archives de l'État Anderlecht ⁶	[18]	[546]	
Total dép. I	51	1175	17,9
Anvers	24	145	2,2
Beveren	83	2516	38,4
Bruges	21	126	1,9
Gand	8	39	0,6
Hasselt	83	557	8,5
Courtrai	37	83	1,3
Louvain	15	264	4,0
Renaix	14	51	0,8
Total dép. II	283	3752	57,3

⁶ Moyenne de 2003 et 2004.

Arlon	17	96	1,5
Huy	2	50	0,8
Liège	30	557	8,5
Mons	35	545	8,3
Louvain-la-Neuve		39	0,6
Namur	17	49	0,7
Saint-Hubert	4	61	0,9
Tournai	6	66	1,0
Eupen	14	156	2,4
Total dép. III	124	1581	24,7
Total général Archives de l'État	458	6547	100,0

Les Archives de l'État à Bruges, Courtrai, Gand, Renaix et Louvain, en raison du manque de place auquel elles se trouvent confrontées, ne peuvent plus accueillir les versements des d'archives des tribunaux, des pouvoirs publics et des entreprises. Celles-ci doivent temporairement être versées aux Archives de l'État à Beveren. En Wallonie, ce rôle de délestage est joué par les Archives de l'État à Liège.

Des 8.333 m.c. enregistrés en 2004 comme acquisition, 589 m.c. concernent des déménagements internes entre les Archives de l'État, qui ne peuvent être considérés comme de réelles acquisitions. L'accroissement net, après "épuration", comporte 7.744 m.c. 58,1% de ceux-ci (4.497 m.c.) ont été versés en exécution de la loi sur les archives de 1955. 32,5% (2.519 m.c.) ont été versés à la suite d'une donation et 9,2 % (709 m.c.) firent l'objet d'un dépôt. Seuls 0,2 % (19 m.c.) furent achetés.

La bibliothèque centrale des Archives de l'État connut une croissance exceptionnelle ces dernières années: 11.883 nouveaux titres au catalogue en 2001, 13.012 en 2001, 7.700 en 2002, 4.800 en 2003 et 6.394 en 2004. La bibliothèque administrative a pu fortement se développer grâce à des dons de bibliothèques des ministères (p.ex. SPF Mobilité et Transport).

1.3.2.2 Archives sorties et détruites

En 2003, les Archives de l'État à Beveren ont procédé à la destruction de 3.700 m.c. d'archives des Bureaux de Réception de la TVA, qui selon une directive des bureaux de TVA entraînent en ligne de compte pour être détruites. La destruction effective n'a jamais été effectuée. Le restant de ces archives sera d'ailleurs détruit dans le courant de 2005 (874,18 m.). Les Archives de l'État à Arlon ont évacué en élimination 45 m.c. D'autre part, les Archives de l'État à Beveren ont encore restitué 53 m.c. aux communes de Lubbeek et Beersel.

Les Archives de l'État à Arlon déplorent la reprise par Charles-Ferdinand Nothomb de ses 530 m.c. d'archives. Ces archives furent ensuite données en conservation à l'UCL.

1.3.3 GESTION DES FONDS D'ARCHIVES

La plupart des relevés de dépôt furent effectués dans les années nonante. La même opération fut menée aux Archives générales du Royaume lors de l'implémentation du système de gestion informatisée des fonds Archeion. Dans les dépôts des Archives de l'État dans les provinces, le relevé de dépôt constituait la préparation de la rédaction du guide des fonds et des collections ou de la liste des fonds d'archives. En 2004, lors du démarrage de ABS/Archeion dans les Archives de l'État dans les provinces flamandes, les relevés de dépôt furent repris entièrement ou partiellement. Là où cela ne put se faire, par ex. suite aux travaux d'aménagement aux Archives de l'État à Hasselt, la place dans le dépôt de tous les blocs d'archives fut notée. Les relevés de dépôt et les récolements servent également au remplissage des dossiers de gestion archivistique.

Un contrôle approfondi est effectué annuellement dans chaque dépôt des Archives de l'État au cours de la semaine dite « de récolement ». A cette occasion, on vérifie si toutes les pièces prêtées et consultées sont bien à leur place. Une partie de la collection est contrôlée numéro par numéro.

Le responsable du dépôt répond du placement et des transferts internes des fonds. Il actualise sans cesse les liste de fonds ou de dépôt. De tels contrôles servent également à reconditionner certaines parties dans des boîtes non acides et de les étiqueter à nouveau.

Pour garantir une gestion efficace des fonds, un dossier par formateur ou bloc d'archives est constitué et mis à jour. Aux Archives générales du Royaume, le « dossier central » est aujourd'hui à nouveau activé, après avoir connu une existence latente ces dernières années par manque de personnel. L'information dispersée se rapportant aux producteurs d'archives de l'arrondissement de Nivelles fut transférée du Dossier central des Archives générales du Royaume vers le dossier central à gestion séparée créé pour le Brabant wallon. En ce qui concerne les Archives de l'État dans les provinces, chaque dépôt des Archives de l'État actualise régulièrement l'information pour les fonds d'archives conservés et les producteurs d'archives.

Aux Archives de l'État à Beveren, les 6189 dossiers des formateurs et blocs d'archives sont gérés au moyen d'une banque de données en Access spécialement élaborée à cet effet, dans laquelle sont stockées la documentation sur les producteurs d'archives, la correspondance concernant la surveillance et l'acquisition, les rapports d'inspection et les instruments de recherche.

1.4 PRÉSERVATION

L'absence d'un atelier de restauration pèse lourdement sur la politique de conservation. Jusqu'en 2004, la compétence en matière de conservation matérielle était concentrée dans les mains de W. Rombauts (Archives de l'État Beveren). Après sa mise à la retraite, M. Van der Eycken et R. Nijssen (tous les deux Archives de l'État Hasselt) ont repris cette tâche.

1.4.1 TRAVAUX DE PRÉSERVATION EXÉCUTÉS PAR LE PERSONNEL



Le personnel de surface joue un grand rôle dans la création et le maintien de bons facteurs d'environnement pour la conservation des archives dans les dépôts. En principe, les sols de tous les dépôts sont annuellement nettoyés à l'eau tandis que les boîtes, portefeuilles, volumes et les étagères vides sont dépoussiérés. Suite au manque récurrent de personnel et à la nécessité d'impliquer le personnel de surface dans le service au public, ce programme minimum est compromis dans certains dépôts des Archives de l'État.

Aperçu des travaux de préservation en 2004

Dépôt d'archives	Conditionnement		Etiquetage	
	en m.c.	En unités	en m.c.	En unités
Dép. I Bruxelles				
Archives générales du Royaume	205	1429	250	3500
Palais royal	50	3500		
Anderlecht	188	1440	213	1940
Total	443	6369	463	5440
Dép. II Flandre				
Anvers	127	1020		10000
Beveren	4097	60000	4097	250000
Bruges	200	3366	200	8258
Gand	228	1836	230	9000
Hasselt	400	5345	190	7000
Courtrai	381	3459	330	18587
Louvain	90	900	90	7500
Renaix	142	867	142	1272
Total	5665	76793	5279	311617

Dép. III Wallonie⁷				
Arlon	231	7294	231	7294
Huy	71	463	66	428
Liège	14	122	24	216
Mons			1500	
Namur	62	408	14	2951
Saint-Hubert	122	729	122	729
Tournai	100	600	100	600
Eupen	225	274	10	42
Total	825	9890	2067	12260
Total Archives de l'État	6490	93052	7809	329317

En 2004, un aspirateur spécial fut acheté par les Archives de l'État à Anvers. En 2005, cet achat devrait se généraliser dans tous les dépôts des Archives de l'État. Le placement d'hygromètre a également été préparé en 2004 dans tous les dépôts des Archives de l'État.

Étant donné que les boîtes d'archives permettent de mieux préserver les documents de la poussière et qu'elles offrent en outre une plus grande résistance au feu et à l'eau que les portefeuilles, la politique de conservation s'est orientée complètement sur le reconditionnement des archives dans des boîtes et des chemises non acides. C'est sans aucun doute un programme de longue durée. Il ressort du tableau ci-dessus que les Archives de l'État à Beveren réussirent à conditionner 4.097m.c. d'archives dans des boîtes non acides en 2004. Cela représente 63 % de toutes les archives conditionnées aux Archives de l'État. Un effort particulier a également été livré par les Archives de l'État à Hasselt (400 m.c.). Ce dépôt des Archives de l'État sera sans doute le premier où tous les fonds seront conditionnés dans des boîtes non acides en 2005. Dans les autres dépôts des Archives de l'État, l'opération continue, compte tenu de la disponibilité du personnel technique et de surface.

En 2004 les Archives générales du Royaume (section Archives des pouvoirs publics de l'Ancien Régime) commencèrent un programme de rattrapage pour le dépoussiérage, la mise à plat et le reconditionnement des recueils de procès dans les archives du Grand Conseil de Malines.

1.4.2 RESTAURATION EFFECTUÉE PAR UN ATELIER DE RESTAURATION PRIVÉ

En raison de l'absence d'un service de restauration interne aux Archives de l'État, les restaurations sont confiées, dans les limites des possibilités financières, à des ateliers de restauration professionnels. Les Archives de l'État, qui avaient pu en 2004 générer quelques recettes supplémentaires, purent faire exécuter des travaux limités de restauration.

L'Atelier de Restauration Helmond a ainsi restauré pour le compte des Archives de l'État à Anvers 15 parties et morceaux des archives communales et ecclésiastiques et 5 chartriers (Turnhout). Les morceaux sont nettoyés à sec, rendus non acide, effilés

⁷ Pour le compte des Archives de l'État à Louvain-la-Neuve, le personnel a dépoussiéré 256 m.c., soit 4768 numéros d'archives, qui furent pourvues de 4886 étiquettes et conditionnées dans 2443 boîtes non acides. Ils ne sont pas repris dans le relevé des Archives générales du Royaume.

et renforcés. La reliure originelle est reconstituée. Les chartiers sont remis à plat et assouplis. Tout le conditionnement est non acide.

Quatre registres de l'orphelinat de la ville et de la châtellenie de Courtrai furent confiés pour restauration par les Archives de l'État à Courtrai à J. Van Houcke à Sint-Andries (Bruges). La restauration comprenait le nettoyage, la réparation des déchirures et parties déchirées, l'enlèvement des restes de papier collant et des oreilles d'âne, la couture des quartiers de livres, le renforcement des feuilles endommagées et la « régénération » des morceaux de papier manquants. Fin 2004, l'ouvrage était encore en cours de réalisation.

Le prêt pour une exposition constitue parfois l'occasion de faire restaurer les pièces au frais de l'emprunteur. Les Archives de l'État à Liège ont profité d'une exposition pour faire restaurer un chartier précieux de l'hôpital Saint-Jacques à Liège. De plus, quatre parties de l'Échevinat de la ville de Liège, qui avaient été fortement endommagées dans le bombardement de 1944, ont été dépoussiérées et renforcées avec du papier japon.

Dans chaque dépôt des Archives de l'État, une certaine partie du budget est consacrée à la reliure de livres et de revues. En ce qui concerne la bibliothèque centrale, 52 œuvres précieuses furent restaurées et 4150 ouvrages furent reliés. De nombreux volumes fortement endommagés de la collection du *Moniteur belge* furent munis de nouvelles reliures.

1.4.3 STOCKAGE SUR UN AUTRE SUPPORT

1.4.3.1 Microfilmage

Les fonds suivants furent microfilmés par l'atelier photo de la Direction générale: Buzet, Schenking d'Hoop, Oscar Plisnier et Jean Charles Snoy d'Oppuers.

La plus grande partie du microfilmage est réalisée par des firmes externes. Le microfilmage des registres paroissiaux et des registres d'état civil se déroule en coopération avec la Genealogical Society of Utah (GSU), avec qui les Archives de l'État belges ont un contrat de longue durée. Le microfilmage est effectué dans les ateliers de la GSU dans les dépôts des Archives de l'État à Beveren, Mons et Liège et aux Archives de la Ville d'Anvers.

Aux Archives de l'État à Beveren, les registres paroissiaux de Louvain, qui n'étaient pas repris dans une campagne de microfilmage précédente, et les registres d'état civil de la ville Turnhout ont été microfilmés. Au total, 28.830 images ont été prises.

Aux Archives de l'État à Mons, des prises de vue microfilmées de l'état civil de l'arrondissement de Neufchâteau pour la période 1880-1900 (Archives de l'État Arlon) (156535 prises de vue) furent effectuées, ainsi que pour l'état civil, annexes de mariage (23.224 prises de vue) et registres paroissiaux de l'arrondissement de Tournai (1.820 prises de vue), l'état civil de l'arrondissement de Charleroi, les annexes de mariage de Binche (41.895 prises de vue), Waudrez (4.128 prises de vue), Bray (1.871 prises de vue), Péronnes-lez-Binche (4.496 prises de vue), l'arrondissement de Mons (946 prises de vue), l'arrondissement de Charleroi - annexes de mariage, Épinois (1.822 prises de vue), les registres paroissiaux d'Aiseau, de Leernes, de Saint-Denis, d'Obourg (1.548 prises de vue), les Fondations de la Congrégation des Sœurs de Charité de Notre-Dame de Bonne-Espérance (138 prises de vue) et le cartulaire de Lobbes et l'Obituarium des Oratoriens de Braine-le-Comte (946 prises de vue).

L'administration communale de Tessenderlo fit microfilmer par une firme privée un certain nombre de numéros des archives de l'échevinat et de l'ancienne commune. Les Archives de l'État à Hasselt reçurent en échange un exemplaire des microfilms. Ce même dépôt des Archives de l'État reçu l'autorisation des Archives de Maastricht de faire produire un duplicata des archives du département de la Meuse Inférieure, ce qui représente une acquisition énorme pour l'étude de la période française au Limbourg.

Aperçu du microfilmage effectué par des externes

Nature des archives	Archives de l'État	Microfilmage des originaux		Substitut
		Nombre de numéros d'archives	Importance en m.c.	Nombre de rouleaux de microfilm
Registres paroissiaux	Beveren	11		2
	Mons	18	0,5	2
Registres d'état civil	Beveren	69		23
	Arlon	633	37	208
	Mons	253	20	59
	Tournai	3316	59,5	244
Département Meuse Inférieure	Hasselt		3754	646
Échevinat Tessenderlo	Hasselt	675	9	57
Archives de personnes	Mons	1	0,5	1

1.4.3.2 Numérisation

A l'avenir, la numérisation reprendra en grande partie (principalement la copie au profit de la consultation) le rôle du microfilmage. Le dossier pour l'achat d'appareils de numérisation pour tous les dépôts des Archives de l'État a été préparé en 2004 afin de pouvoir commencer les différents projets de numérisation à partir de 2005.

La numérisation des registres paroissiaux de toutes les communes de la province d'Anvers constitue le premier projet monté par les Archives de l'État en 2002. La méthodologie et la coordination informatique ont été prises en charge par L. Verachten (Direction générale). La description du matériel à numériser a été réalisée par E. Houtman (Archives de l'État Anvers), qui saisit l'occasion pour emprunter les registres qui n'avaient jamais été microfilmés afin de pouvoir les faire numériser. Le projet a abouti en 2004.

Un projet identique démarra également en 2002 aux Archives de l'État à Beveren pour la province de Flandre occidentale. La description des registres paroissiaux de l'arrondissement judiciaire de Termonde (1.316 numéros) fut l'œuvre de R. Willockx (Archives de l'État Beveren). La numérisation a été effectuée par l'atelier de la GSU à Beveren.

A partir de 2004, la GSU décida en concertation avec les Archives de l'État de remplacer l'enregistrement traditionnel de l'état civil sur microfilm par la numérisation. Les ateliers de la GSU à Beveren et à Mons furent équipés de caméras numériques. Le premier projet de numérisation fut celui de l'état civil de l'arrondissement de Charleroi, tables décennales, 1901-1910 (2.610 et 4.013 prises de vue).

‘La numérisation du patrimoine’ constitue également un point d’attention pour le FOD Politique scientifique. En préparation d’un projet de numérisation globale pour l’ensemble des institutions scientifiques, des réunions de concertation ont été organisées avec toutes les institutions concernées en vue de dresser la liste des besoins. Un rapport de synthèse a été réalisé par L. Verachten. Grâce à celui-ci, l’importance et les besoins des Archives de l’État en cette matière ont été mis en exergue.

Aperçu de la numérisation effectuée par des externes

Nature des archives	Archives de l’État	Filmage des originaux		Substitut
		Nombre de numéros d’archives	Importance en m.c.	Nombre de Gb en TIFF
Registres paroissiaux	Anvers	50	1,5	
	Beveren	675	24,6	340,2
Registres état civil	Beveren	504	24,7	823,2
	Mons	19	5	41,7

1.5 OUVERTURE À LA RECHERCHE

Rendre les archives accessibles se fait à trois niveaux: au niveau des fonds via des guides des fonds et collections, au niveau des fonds partiels via divers instruments de recherche et au niveau du document via des inventaires analytiques⁸.

L’ouverture à la recherche des fonds d’archives est une des tâches principales du personnel scientifique de l’institution. Il ressort des rapports mensuels et annuels des Archives de l’État qu’un nombre plus élevé de techniciens et de collaborateurs bénévoles contribuent à ce travail. Les archivistes assument bien sûr la responsabilité finale des produits livrés.

⁸ *Les guides des fonds et collections* renseignent le lieu de conservation des fonds d’archives et les modalités d’utilisation. Ils ne donnent presque pas d’information sur les numéros d’archives en particulier. L’ouverture à la recherche des fonds partiels est la fonction des *instruments de recherche*. La forme la plus détaillée étayée scientifiquement est l’*inventaire*. Il est subdivisé systématiquement et pourvu d’une introduction où le formateur et le fonds d’archives sont décrits par synthèse. De tels instruments de recherche ne sont pas disponibles ou nécessaires pour toutes les archives. *Des instruments de recherche sommaires* sont un terme généralisateur pour tous les instruments d’ouverture à la recherche qui ne satisfont pas à tous les critères d’un inventaire comme les bordereaux de versement et les listes d’archives. Ils ont un caractère temporaire et peuvent devenir des inventaires après nouvelle élaboration.. *Les inventaires analytiques* finalement forment le troisième niveau d’ouverture à la recherche, le plus détaillé. Ils rendent les actes et les dossiers particuliers accessibles par des répertoires, des index et des listes de registes.

1.5.1 APERÇU GÉNÉRAL DES ACTIVITÉS D'OUVERTURE À LA RECHERCHE

Aperçu général des travaux d'ouverture à la recherche en 2004

	Dép. I Bruxelles	Dép. II Flandre	Dép. III Wallonie	Total Archives de l'État
Nombre de projets d'ouverture à la recherche	34	321	86	424
%	8,0	75,7	20,3	100,0
Nombre de personnes concernées en VTE	23	26,65	27	71,65
%	32,1	37,2	37,7	100,0
Nombre de jours consacrés à l'ouverture à la recherche	705	4010	1040	5455
%	12,9	73,5	19,1	100,0

Pour la période 2000-2004, la production s'élevait à 1717 instruments de recherche, soit une moyenne de 343,4 par an. Tel qu'il ressort de l'aperçu suivant, l'accent fut mis sur les instruments de recherche globaux qui ouvrent les archives à la recherche au niveau du fonds d'archives partiel, sur les inventaires et les instruments de recherche sommaires. Ils représentent ensemble 84 % des instruments d'ouverture à la recherche.

Moyenne annuelle du nombre d'instruments de recherche réalisés en 2000-2004 par type d'instrument de recherche

	Dép. I Bruxelles	Dép. II Flandre	Dép. III Wallonie	Total Archives de l'État	%
Guides des fonds et collections	2,8	1,0	0,6	4,4	0,9
Inventaires	8,6	44,2	9,6	62,4	17,4
Instruments de recherche sommaires	12,4	174,2	42,2	228,8	66,6
Inventaires analytiques	0,8	12,4	18,2	31,4	8,9
Autres	0,8	1,4	14,2	16,4	4,7
Total	25,4	232,2	84,8	343,4	100,0
%	7,4	67,9	24,7	100,0	

Sur une production annuelle moyenne de 343,4 instruments de recherche en 2000-2004, 25,4 instruments de recherche (7,4 %) furent réalisés par le département I (Archives générales du Royaume et Archives de l'État Anderlecht). Le département II (Archives de l'État dans les provinces flamandes) a réalisé une moyenne de 233,2 instruments par an (67,9 %) tandis que le département III (Archives de l'État en Wallonie) s'en tenait à une moyenne annuelle de 84,8 instruments de recherche (24,7 %).

1.5.2 GUIDES DES FONDS ET COLLECTIONS ET L'IMPLEMENTATION D'ARCHEION

En principe, chaque dépôt des Archives de l'État devrait disposer d'un aperçu détaillé de ses archives. Les aperçus des Archives de l'État à Anvers (E. Houtman), à Beveren (M. Preneel), à Bruges (M. Vandermaesen, tome IV) arrivent au terme de leur réalisation. Ceux des Archives de l'État à Mons (L. Honnoré), à Gand (W. Buntinx) et à Hasselt (R. Nijssen) sont encore en cours. À Anderlecht (R. Depoortere), Courtrai (H. Van Isterdael et M. Therry) et Louvain (H. Van Isterdael), des aperçus sommaires ont été réalisés. L'aperçu des archives du Palais royal est actualisé en permanence et sera prochainement publié sous forme imprimée (G. Janssens).

La préparation des guides des fonds et collections constitue le préambule idéal pour l'exécution du système de gestion d'archives ABS/Archeion dans les dépôts des Archives de l'État dans les provinces. Dès lors, dans tous les dépôts, en préparation à l'introduction d'Archeion, des listes types de rayons et d'armoires ont été dressées, des queues de fonds d'archives non inventoriées ont été prises en mains et les instruments de recherche ont été séparés et pourvus d'un numéro unique d'instrument de recherche.

1.5.3 GUIDES ET JALONS DE RECHERCHE

En 2004, le dépôt nouvellement créé des Archives de l'État à Anderlecht a mis à la disposition du public un jalon de recherche en néerlandais et en français. Les Archives de l'État à Saint-Hubert ont grandement facilité la recherche des généalogistes grâce au *Guide des sources de la recherche généalogique*.

Un guide de la recherche scientifique, sous la direction de E. Put et accompli par J. Van der Eycken (voir plus loin sous projet de recherche), fut réalisé aux Archives de l'État à Louvain pour l'étude des archives des Collèges au début des temps modernes.

1.5.4 INVENTAIRES ET INSTRUMENTS DE RECHERCHE SOMMAIRES

Le but principal en matière d'ouverture à la recherche est rendre les archives globalement accessibles au niveau des fonds d'archives partiels (dossiers, fardes avec des documents identiques, parties et volumes) et non au niveau du document. Pour cette dernière option, nous vous référons au paragraphe suivant sur les inventaires analytiques.

Le travail d'ouverture des archives au public et la réalisation d'instruments de recherche qui en résulte se caractérise par la nécessité de récolter au préalable toute une série d'informations sans lesquelles il serait impossible de réaliser un travail correct répondant aux normes de l'archivistique moderne. Lorsque la chose s'avère possible, les archives doivent être classées conformément à leur classement originel ou, à tout le moins, en fonction d'un cadre de classement scientifiquement justifié. Il s'agit souvent un processus de longue haleine qui demande beaucoup de patience et de persévérance, qualités non immédiatement perceptibles dans l'instrument de recherche. Dans l'absolu, il appert que les tableaux suivants ne tiennent pas assez

compte de ce travail préparatoire car la matière grise « en action » n'est pas toujours quantifiable.

La production annuelle exprimée en nombre d'instruments de recherche peut varier sensiblement: 291 en 2001 contre 418 en 2004. Les départements connaissent aussi des totaux annuels fort variables: la production du département I varie entre 17 (2000) et 37 (2004), celle du département II entre 196 (2003) et 288 (2004) et celle du département III entre 61 (2000) et 112 (2003). Les Archives de l'État à Beveren sont le chef de file avec 26,8 % des instruments de recherches réalisés, suivi par les Archives de l'État à Hasselt et à Anvers, avec respectivement 22,3 et 10,0 %. En Wallonie, les Archives de l'État à Eupen arrivent en tête avec 9,7 %. Les Archives générales du Royaume suivent avec 5,9 %. Les Archives de l'État à Mons obtiennent 3,9 %.



Aperçu du nombre d'instruments de recherche réalisés en 2000-2004 par dépôt des Archives de l'État

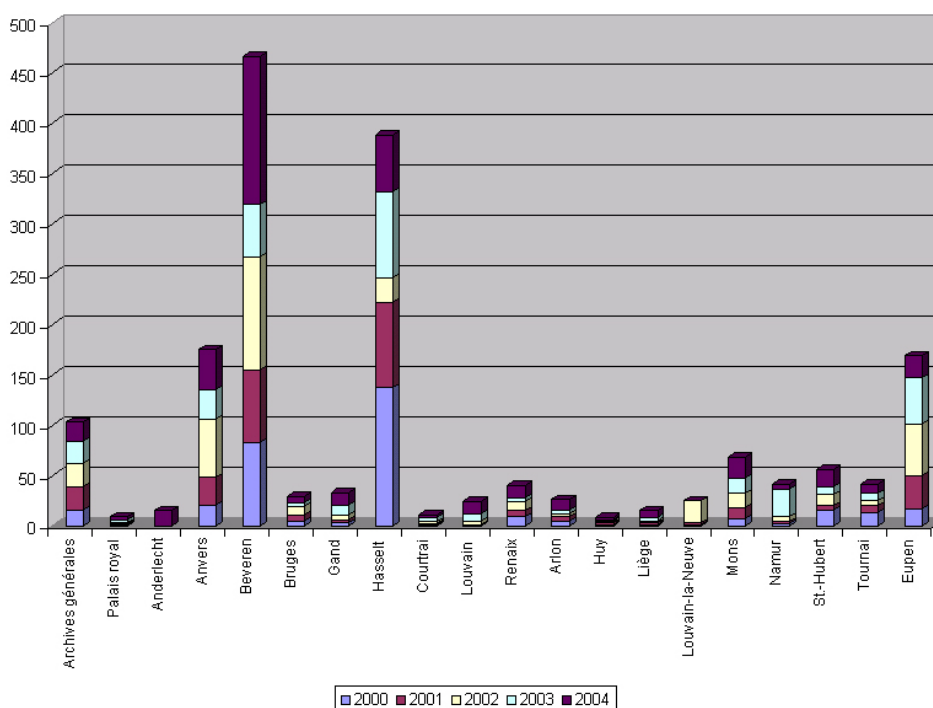
Service d'archives	2000	2001	2002	2003	2004	Moyenne	%
Archives générales du Royaume	16	23	23	22	19	20,6	5,9
Palais royal	1	1	1	3	3	1,8	0,5
Anderlecht					15	[7,5] ⁹	[0,9] ¹⁰
Total dép. I	17	24	24	25	37	25,4	7,3
Anvers	21	27	58	29	40	35,0	10,0
Beveren	83	72	112	52	147	93,2	26,8
Bruges	5	6	8	4	6	5,8	1,7
Gand	3	3	5	10	12	6,6	1,9
Hasselt	137	85	24	86	56	77,6	22,3
Courtrai	1	1	2	4	3	2,2	0,6
Louvain	1	0	4	7	12	4,8	1,4
Renaix	9	6	9	4	12	8,0	2,3
Total dép. II	260	200	222	196	288	233,2	66,9

⁹ Les Archives de l'État à Anderlecht se sont ouvertes le 22 octobre 2002. Moyenne calculée sur 2003 et 2004.

¹⁰ Pourcentage calculé sur une moyenne quinquennale (3,0) afin de ne pas modifier le total pour le département I.

Arlon	5	4	3	4	10	5,2	1,5
Huy	1	2	2	1	2	1,6	0,3
Liège	1	2	2	3	7	3,0	0,9
Louvain-la-Neuve	1	2	22	0	0	5,0	1,4
Mons	7	11	14	15	21	13,6	3,9
Namur	2	2	5	27	5	8,2	2,4
St.-Hubert	16	4	11	8	17	11,2	3,2
Tournai	13	7	5	7	9	8,2	2,4
Eupen	17	33	51	46	22	33,8	9,7
Total dép III	63	67	115	111	93	89,8	25,8
Total Archives de l'État	340	291	361	332	418	348,4	100,0

Le nombre de mètres courants d'archives qui sont rendus accessibles au moyen d'inventaires et d'instruments de recherche sommaire constitue un meilleur paramètre pour jauger les activités d'ouverture à la recherche. Au cours de la période 2004-2005, 4.523 m.c. furent ouverts en moyenne à la recherche aux Archives de l'État. Les chiffres annuels peuvent cependant varier quelque peu, mais 2004 fut en tous points une année record avec 8.198 m.c.



Dans le tableau suivant, une place spéciale est accordée aux équipes archivistiques qui furent créées en 2001 par le ministère de la Justice pour combler les retards en matière d'ouverture à la recherche et de versement des archives des tribunaux. Elles furent dirigées et guidées par K. Velle, M. Vandermaesen, K. Van Honacker et M. Van der Eycken. Sous leur direction, une moyenne annuelle de 855 m.c. (avec une pointe de 2.130 m.c. en 2002) d'archives judiciaires a été rendue accessible.

Mesurés en mètres courants, les résultats d'ouverture à la recherche des Archives de l'État à Beveren (26,3 %), à Hasselt (7,9 %) et à Mons (7,3 %) sautent aux yeux. Les Archives de l'État à Beveren débutèrent en 2001 une campagne pour retravailler les bordereaux de versement de tous les fonds du ministère des Finances et publier des

inventaires à part entière. Les travaux pour les producteurs d'archives des provinces de Flandre orientale, d'Anvers et de Flandre occidentale sont achevés et des publications sont systématiquement préparées.

Aperçu de nombre de m.c. d'archives ouvertes à la recherche au moyen d'inventaires, instruments de recherche sommaires et listes d'archives réalisées en 2000-2004 par dépôt des Archives de l'État¹¹

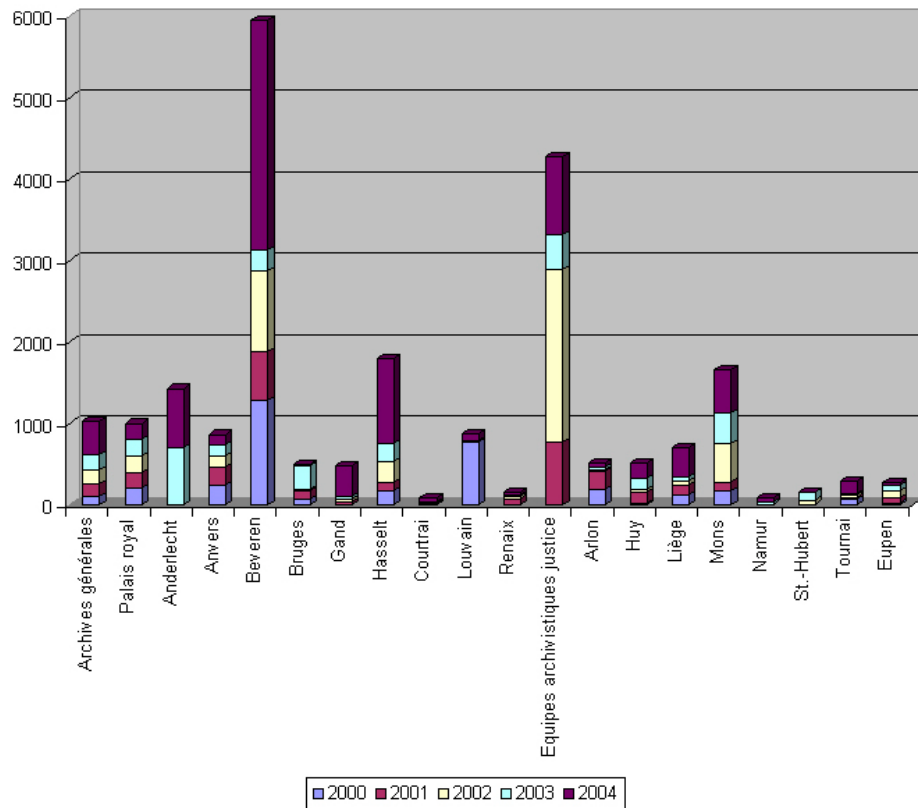
Service d'archives	2000	2001	2002	2003	2004	Gem	%
Archives générales du Royaume	110	153	160	200	410	207	4,6
Palais royal	200	200	200	200	201	200	4,4
Anderlecht				700	729	[715] ¹²	[6,3] ¹³
Total dép. I	310	353	360	1100	1340	692	15,3
Anvers	244	217	142	130	131	173	3,8
Beveren	1289	592	987	265	2821	1191	26,3
Bruges	69	102	22	288	10	98	2,2
Gand	0	32	36	42	373	96	2,1
Hasselt	170	110	252	218	1042	358	7,9
Courtrai	0	1	15	22	45	17	0,4
Louvain	766	0	4	21	87	175	3,9
Renaix	8	71	32	6	31	29	0,7
Total Archives de l'État	2546	1125	1489	991	4538	2138	47,3
Équipes archivistes justice		766	2130	416	961	855	18,9
Total dép. II	2546	1891	3619	1408	5499	2993	66,2
Arlon	188	217	30	30	43	102	2,2
Huy	16	143	31	140	180	102	2,2
Liège	121	117	58	53	347	139	3,1
Mons	172	112	475	373	527	331	7,3
Namur	0	0	9	21	62	18	0,4
St.-Hubert	8	3	50	89	10	32	0,7
Tournai	64	31	19	20	156	58	1,3
Eupen	26	57	89	73	35	56	1,2
Total dép III	595	680	761	799	1359	838	18,5
Total Archives de l'État	3451	2924	4740	3306	8117	4523	100,0

Parmi les projets d'inventoriage de longue durée qui ne sont pas achevés en 2004, il convient de signaler, en raison de son large contexte international, l'inventoriage du fonds Mercy-Argenteau par S. Dubois (Archives de l'État à Liège).

¹¹ Sans Louvain-la-Neuve.

¹² Moyenne calculée sur 2003 et 2004.

¹³ Pourcentage calculé sur une moyenne quinquennale (3,0) afin de ne pas modifier le total pour le département I.



Pour l'année 2004, une recherche plus détaillée a été réalisée sur les archives rendues accessibles cette année-là. A cet effet, les paramètres suivants ont été examinés: le nombre de numéros d'archives nouvellement créés, le volume d'archives supplémentaires en m.c.¹⁴ ouvert à la recherche et l'importance du nombre de pages exprimé en pages A4 standard¹⁵ des instruments de recherche nouvellement rédigés.

On peut facilement extraire du tableau suivant les archives qui furent ouvertes à la recherche en priorité, le degré de profondeur de cette ouverture à la recherche et l'intensité avec laquelle elles furent décrites. Le nombre de numéros d'archives par m.c. est d'ailleurs un bon indicateur pour le degré d'ouverture à la recherche. La description du fond est inversement proportionnelle avec le nombre de descriptions par page standard.

¹⁴ La différence entre l'indication en m.c. pour 2004 dans le tableau précédent (8117 m.c.) et dans le tableau suivant (7833 m.c.) est dû à une interprétation différente de ce qu'on peut considérer comme instrument de recherche. En raison de la comparaison avec les autres paramètres (nombre de numéros d'archives et importance de l'instrument de recherche), ce dernier chiffre est maintenu.

¹⁵ Une page d'inventaire d'un format plus petit (petit en octavo) équivaut à 52% d'une page A4.

Aperçu des fonds ouverts à la recherche en 2004 selon le type de producteur d'archives

	Nombre de m.c. ouverts à la recherche	Nombre de numéros d'archives inventoriés	Nombre de numéros d'archives en m.c.	Nombre de pages A4	Nombre de numéros par page
Institutions publiques Ancien régime jusqu'en 1795					
Pouvoirs centraux des Pays-Bas	79	2765	34,9	184	15,0
Pouvoirs régionaux et supra-locaux	51	4458	87,4	383	11,6
Pouvoirs locaux	276	10713	38,8	848	12,6
Total	406	17936	44,2	1415	12,7
%	5,2	7,9		12,0	
Institutions publiques depuis 1795					
Cours et tribunaux	1720	23505	13,7	830	28,3
Départements centraux du gouvernement fédéral	464	12375	26,7	648	19,1
Départements centraux des gouvernements confédéraux	292	18096	62,0	563	32,1
Services extérieurs du gouvernement fédéral	2842	51222	18,0	1674	30,6
Services extérieurs des gouvernements confédéraux	63	2109	33,6	113	18,7
Province	27	494	18,6	13	37,7
Communes	120	2344	19,5	131	17,9
Total	5527	110145	19,9	3972	27,7
%	70,6	48,5		33,7	
Notaires	815	7885		272	
%	10,4	3,5	9,7	2,3	29,0
Institutions et personnes de droit privé					
Institutions ecclésiastiques (y compris les fabriques d'église)	344	45854	133,1	3917	11,7
Organisations et firmes privées	430	24526	57,0	643	38,2
Familles	160	13194	82,7	1239	10,6
Politiciens	25	1546	61,8	82	18,8
Total	959	85120	88,7	5881	14,5
%	12,2	37,5		50,0	
Collections					
Registres paroissiaux et d'État civil	85	4569	53,8	147	31,1
Autres (cartes, atlas topographiques, ...)	40	1483	37,0	84	17,6
Microfilm, photo, audio, ...	0	74		0	
Total	125	6126	49,0	231	26,5
%	1,6	2,7		2,0	
Total général	7833	227212	29,0	11771	19,3
	100,0	100,0		100,0	

En règle générale, les minutes notariales sont « globalement » ouvertes à la recherche. Souvent un numéro par partie ou par boîte suffit, ce qui correspond en moyenne à environ 10 numéros d'archives par m.c. Elles sont décrites de manière très sommaire. On trouve en moyenne sur une page la description de 29 unités archivistiques.

Les archives des institutions contemporaines se composent en grande partie de grosses séries. Ils n'est généralement pas nécessaire de fractionner plus de 20 numéros par m.c. (paquets d'une grosseur moyenne de 5 cm). Elles sont par conséquent décrites de manière très générale. On trouve sur une page standard plus ou moins 30 unités archivistiques.

Les archives des institutions publiques de l'Ancien Régime sont par contre fractionnées en de plus petites unités et sont décrites de manière très détaillée. Les archives publiques d'avant 1795 atteignent en moyenne 40 numéros par m.c. ou un fractionnement moyen en fardes de 2,5 cm d'épaisseur. Leur description est d'ailleurs plus détaillée: par page d'inventaire, 12,7 numéros d'archives sont en moyenne décrits.

Les archives privées et en particulier les archives ecclésiastiques sont fractionnées en de toutes petites unités d'environ 90 numéros par m.c. (les archives ecclésiastiques peuvent aller jusqu'à 133 numéros par m.c.). Plus ou moins 15 descriptions sont reproduites par page d'inventaire.

1.5.4 INVENTAIRE ANALYTIQUE

Aussi longtemps que tous les fonds d'archives ne sont pas ouverts à la recherche selon les normes minimales communément admises, les inventaires analytiques, dans lesquels tous les actes et les dossiers sont décrits individuellement de manière détaillée, ne constituent pas une priorité pour l'institution.

Néanmoins, des inventaires analytiques consacrés à des parties de fonds forment le moyen par excellence pour faciliter l'accessibilité des archives. Certaines séries d'ancien régime, comme la correspondance du Conseil d'État et Audience, qui est inventoriée par H. Deceulaer (Archives générales du Royaume), sont un exemple éloquent à ce sujet. Les instruments de recherche relatifs aux archives du Grand Conseil des Pays-Bas par M. Oosterbosch (Archives générales du Royaume) et l'inventaire analytique sur les archives du Conseil de Luxembourg par P. Hannick (Archives de l'État Arlon) en sont d'autres exemples. Aux Archives de l'État à Liège, un projet concernant l'indexation des actes et des contrats des échevinats liégeois est en cours (voir plus loin sous projet de recherche).

Dans quelques dépôts des Archives de l'État, le personnel technique et administratif est impliqué dans l'élaboration des inventaires analytiques. Les archives contemporaines des tribunaux nécessitent souvent des inventaires analytiques comme ce fut le cas aux Archives de l'État à Namur.

Ailleurs, les inventaires analytiques sont principalement réalisés par des bénévoles. Les Archives de l'État à Bruges et à Anvers sont surtout actives à ce niveau. Il y a, par exemple, les index sur le notariat (Archives générales du Royaume et Archives de l'État Anvers), les analyses des descriptions immobilières ou les actes de succession et les comptes de tutelle (les Archives de l'État à Anvers, Bruges, Louvain et Renaix), les déclarations de succession (Archives de l'État Huy), les registres paroissiaux (Archives de l'État Anvers), les actes de mariage (Archives de l'État Bruges), les actes d'échevinat (Archives de l'État Anvers) et les faire-parts (Archives de l'État Anvers et Namur).

1.5.5 PRÉPARATION SUR LE PLAN DU CONTENU DES PROJETS DE MICROFILMAGE ET DE NUMÉRISATION

Les projets de numérisation demandent une préparation minutieuse. L'identification et la description archivistique ont une grande importance pour le succès de toute l'opération. En 2004, la description de la collection des registres paroissiaux de la province d'Anvers fut achevée par E. Houtman.

La préparation de la numérisation des registres paroissiaux de l'arrondissement de Termonde, commencée en 2002 par R. Willockx, est quasiment terminée en 2004.

1.5.6 NUMÉRISATION DES INSTRUMENTS DE RECHERCHE

Un grand projet de type global, dit de "Retro-conversion", est en cours à la direction générale des Archives de l'État (L. Verachten). Sous cette dénomination baroque se cache le projet de convertir au format numérique tous les instruments de recherche des Archives de l'État. La première phase concerne les instruments de recherche des Archives générales du Royaume. La retro-conversion des inventaires des minutes de notaire de tous les dépôts des Archives de l'État a déjà débuté. Les deux projets doivent continuer en 2005.

Entre-temps, divers dépôts des Archives de l'État ont pris des initiatives pour convertir leurs instruments de recherche manuscrits sous une forme numérisée. Cette conversion est déjà bien avancée aux Archives de l'État à Tournai et à Bruges. Aux Archives de l'État à Anderlecht, à Beveren et à Huy, des projets d'une importance limitée sont en cours.

Aux Archives de l'État à Anvers, les répertoires existants des minutes de notaire du 19^{ème} siècle sont introduits dans des bases de données par des bénévoles.

1.5.7 RÉPERTOIRE DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DES ARCHIVES IMPRIMÉES

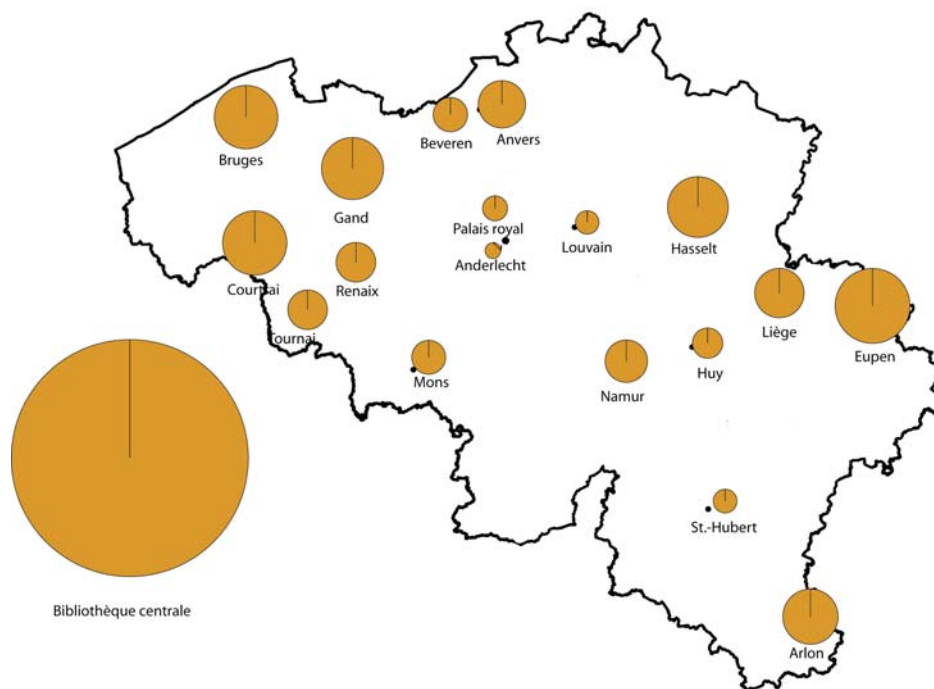
1.5.7.1 Catalogue automatisé de la bibliothèque

La description des titres des ouvrages est totalement automatisée à la bibliothèque centrale grâce au système de bibliothèque VUBIS. En attendant le passage de toutes les Archives de l'État sur ce catalogue de bibliothèque, on utilise souvent des programmes vétustes conçus en interne (en WP et plus tard en Word et Access) ou non-intégrés (ISIS et Biblius5). L'introduction généralisée de VUBIS a été préparée en 2004.

L'introduction générale de VUBIS a été préparée en 2004. Durant la première phase la migration de Vubisweb vers VubisSmart a été réalisée. Celle-ci comportait l'introduction de UNIMARC, le standard international pour la description des titres. L'analyse des descriptions actuelles et la conversion vers Unimarc ont été préparées par R. Van der gracht (Chef de service Bibliothèque) et L. Verachten (Direction générale). Dans le même temps les bases de données pour les catalogues des bibliothèques des Archives de l'État dans les Provinces ont été créées et une nouvelle version du catalogue accessible par internet a été testée.

1.5.7.2 État du catalogage

État d'ouverture à la recherche des bibliothèques en 2004 par Archives de l'État



Dépôt d'archives	Importance du catalogue en nombre de titres décrits		Importance de la collection répertoriée en m.c.	
	Nombre	%	m.c.	%
Bibliothèque centrale	240000	53,1	10030	58,9
Dép. I Brussel				
Palais royal	5372	1,2	111	0,7
Anderlecht	1525	0,3	45	0,3
Total	6897	1,5	156	0,9
Dép. II Flandre				
Anvers	8500	1,9	400	2,3
Beveren	6330	1,4	211	1,2
Bruges	18286	4,0	720	4,2
Gand	14500	3,2	688	4,0
Hasselt	19770	4,4	659	3,9
Courtrai	15061	3,3	737	4,3
Louvain	4093	0,9	98	0,6
Renaix	6789	1,5	280	1,6
Total	93329	20,6	3793	22,3
Dép. III Wallonie				
Arlon	18000	4,0	545	3,2
Huy	2350	0,5	164	1,0
Liège	12349	2,7	435	2,6
Mons	6900	1,5	205	1,2
Namur	9630	2,1	321	1,9
St.-Hubert	5000	1,1	100	0,6
Tournai	6154	1,4	279	1,6
Eupen	51725	11,4	1000	5,9
Total	112108	24,8	3049	17,9
Total Archives de l'État	452334	100,0	17028	100,0

La bibliothèque centrale des Archives générales du Royaume et les bibliothèques des Archives de l'État dans les provinces disposent d'une collection importante d'ouvrages principalement historiques, administratifs et juridiques. Le tableau qui suit témoigne de leur richesse.

Les 17.028 m.c. de matériel de bibliothèque qui sont renseignés comme ouverts à la recherche représentent 70,7 % du total de la collection (24.078 m.c.). Ce résultat favorable est principalement à mettre au crédit de la bibliothèque centrale. Elle est pratiquement la seule à être cataloguée à 100 %. Pour le département I, le pourcentage d'ouverture à la recherche se situe à peine à 23,6 % (156 sur 660 m.c.). Pour les départements II et III, il se situe respectivement à 59,9 % (3.793 sur 6.331 m.c.) et 43,2 % (3.049 sur 7.058 m.c.).

Croissance du catalogue de la bibliothèque au cours de la période 2000-2004 et en 2004

	Moyenne 2000-2004				2004			
	Titres décrits		en m.c.		Titres décrits		En m.c.	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Bibliothèque centrale	8758	47,9	291,9	53,1	6394	46,6	213,1	55,7
Dép. I Brussel								
Palais royal	125	0,7	2,5	0,5	177	1,3	3,5	0,9
Anderlecht	763	4,2	22,4	4,1	1000	7,3	38,5	10,1
Total	888	4,9	24,9	4,5	1177	8,6	42,0	11,0
Dép. II Flandre								
Anvers	293	1,6	6,2	1,1	304	2,2	7,0	1,8
Beveren	146	0,8	5,0	0,9	52	0,4	2,6	0,7
Bruges	415	2,3	2,3	0,4	126	0,9	1,2	0,3
Gand	158	0,9	5,3	1,0	84	0,6	2,8	0,7
Hasselt	108	0,6	3,6	0,7	113	0,8	3,8	1,0
Courtrai	265	1,5	3,8	0,7	401	2,9	6,3	1,7
Louvain	1324	7,2	44,1	8,0	793	5,8	26,4	6,9
Renaix	218	1,2	7,3	1,3	175	1,3	5,8	1,5
Total	2928	16,0	77,5	14,1	2048	14,9	56,0	14,6
Dép. III Wallonie								
Arlon	177	1,0	5,4	1,0	0	0,0	0,0	0,0
Huy	82	0,4	4,0	0,7	36	0,3	1,9	0,5
Liège	118	0,6	6,2	1,1	200	1,5	7,0	1,8
Mons	93	0,5	2,0	0,4	92	0,7	1,9	0,5
Namur	200	1,1	1,5	0,3	203	1,5	1,5	0,4
St.-Hubert	741	4,1	24,7	4,5	105	0,8	3,5	0,9
Tournai	73	0,4	2,1	0,4	76	0,6	2,1	0,5
Eupen	4224	23,1	109,7	19,9	3379	24,6	53,8	14,1
Total	5709	31,2	155,5	28,3	4091	29,8	71,7	18,7
Bibliothèque centrale	18282	100,0	549,9	100,0	13710	100,0	382,8	100,0

1.6 SERVICE PUBLIC¹⁶

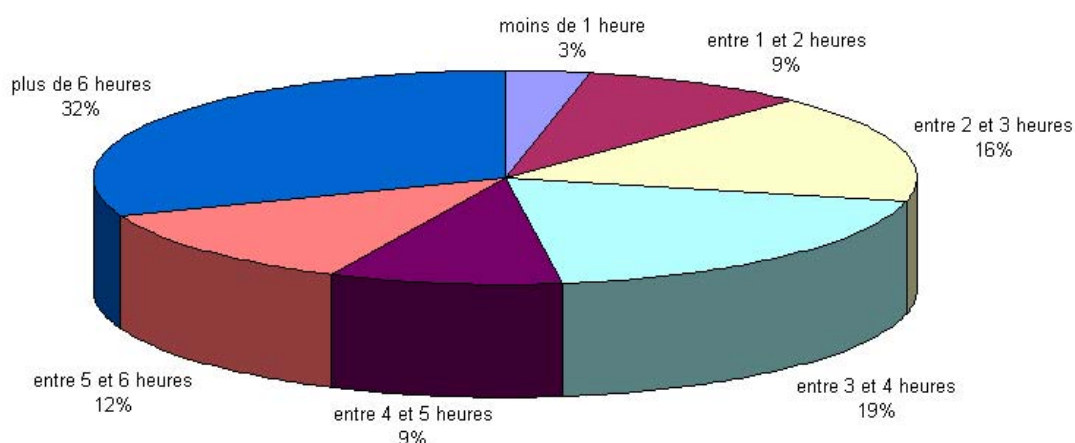
1.6.1 CONSULTATION EN SALLE DE LECTURE

1.6.1.1 Heures d'ouverture

Les salles de lecture des Archives de l'État sont ouvertes du mardi au vendredi en permanence de 8h30 à 16h30 et le samedi de 08h30 à 16h00. Durant les mois de vacances (juillet et août), elles sont fermées le samedi et pendant la pause de midi (12h00 à 13h00). En 2004, les salles de lecture ont été accessibles au public durant un total de 1754 heures. Pour les salles de lecture des Archives générales du Royaume, qui sont également ouvertes une journée entière de 8h30 à 16h30 le lundi, le nombre d'heures d'ouverture s'élève à 2171 heures.

Quel était le taux d'occupation des salles de lecture en 2004? Afin d'obtenir une idée exacte du temps qu'un lecteur passe en moyenne en salle de lecture, un sondage a été organisé en 2004 durant six jours répartis sur l'année aux Archives de l'État dans les provinces flamandes.¹⁷ Le résultat est résumé dans le tableau suivant

Occupation journalière: nombre d'heures qu'un lecteur travaille en salle de lecture dans un dépôt des Archives de l'État



	Moins d'1 heure	1 à 2 heures	2 à 3 heures	3 à 4 heures	4 à 5 heures	5 à 6 heures	Plus de 6 heures	Total
Moyenne de l'occupation journalière	0,8	2,1	3,9	4,5	2,2	2,9	7,3	23,7
Pourcentage de l'occupation journalière	3,4	8,9	16,6	18,9	9,4	12,1	30,7	100,0

¹⁶ Il faut tenir compte du fait que les données des Archives de l'État de Louvain-la-Neuve pour le service au public sont comprises dans les chiffres des Archives générales du Royaume en ce qui concerne la consultation des documents originaux et dans ceux des Archives de l'État à Anderlecht pour les microfilms.

¹⁷ Basée sur un sondage effectué aux Archives de l'État du département II les mardi 23.03, mercredi 12.05, jeudi 24.06, jeudi 12.08 (période de vacances), vendredi 24.09 et samedi 27.11.2004. 1141 personnes participèrent à ce sondage.

Pour les six journées de sondage, on constate en moyenne la présence de 23,7 personnes par dépôt des Archives de l'État. Le fait le plus singulier est qu'un tiers des visiteurs –sept lecteurs par jours – était présent plus de 6 heures par jour. Les visites brèves (brève visite pendant la pause de midi ou retour bredouille à la maison) sont plutôt rares. En moyenne, une visite de travail aux Archives de l'État dure 4h30. Lorsqu'on extrapole ces 88.781 visites de travail en 2004, cela signifie concrètement que les lecteurs ont passé près de 400.000 heures dans nos salles de lecture.

1.6.1.2 Personnel concerné par le service de la salle de lecture

L'effectif minimum pour fonctionner en toute sécurité et en restant aimable vis-à-vis du public est de trois personnes: une pour le service au public et l'encadrement des lecteurs, une pour la surveillance et une pour la manutention des documents entre les magasins d'archives et la salle de lecture. Cette norme minimale est uniquement atteinte aux Archives générales du Royaume. Cette sous-occupation structurelle implique assurément des risques en matière de sécurité et nuit considérablement à un service au public orienté vers le client.

Depuis mi 2004, afin d'améliorer la qualité du service au public, les membres du personnel scientifique des Archives générales du Royaume participent à tour de rôle au service de la salle de lecture pour fournir sur demande des avis autorisés.

Le service du samedi exige un grand effort de la part du personnel. Ce service peut dans divers dépôts des Archives de l'État être allégé grâce au dévouement de plusieurs dizaines de bénévoles (voir plus loin).

1.6.1.3 Le public

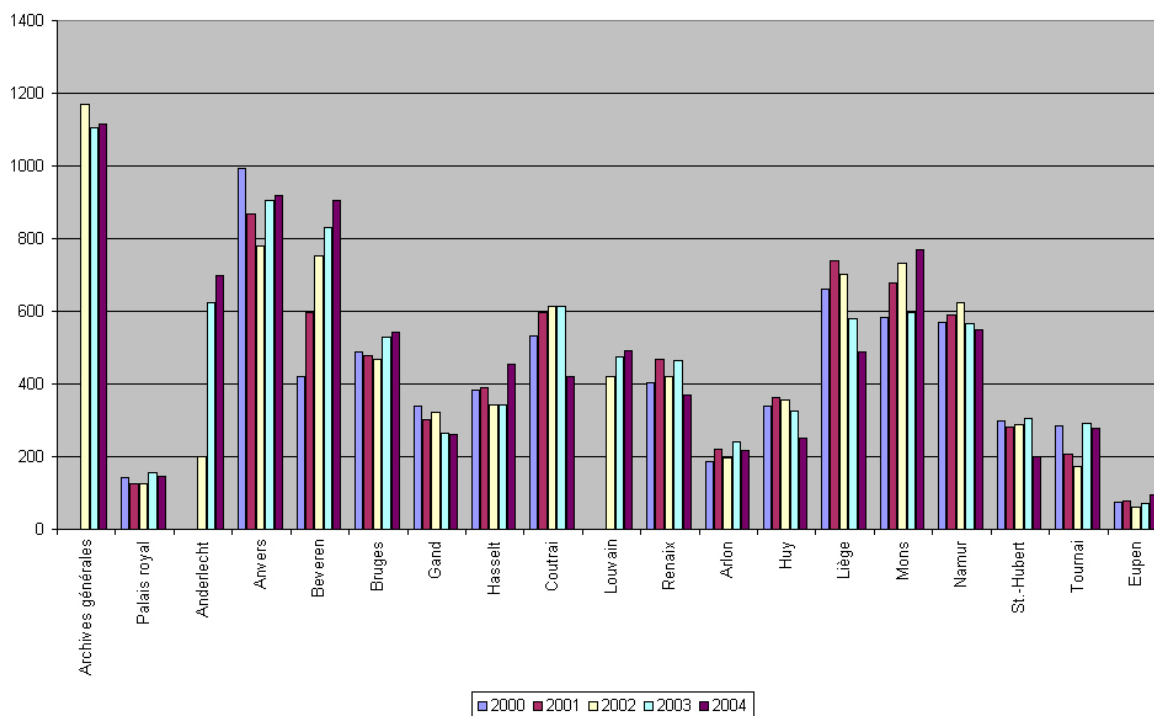
Le 1er janvier 2004 une nouvelle méthode d'enregistrement des cartes de lecteur a été mise en application. Depuis cette date, dans tous les dépôts d'archives, les lecteurs reçoivent une carte de lecteur standardisée comportant les renseignements classiques d'identification ainsi qu'une photographie et un code à barres (L.Verachten Direction générale).

9176 lecteurs payants ont été enregistrés en 2004 pour tous les dépôts réunis des Archives de l'État. En réalité, le nombre de lecteurs est plus élevé¹⁸.

Le département I connaît une hausse indéniable du nombre de lecteurs, passant de 1.494 (2002) à 1.956 (2004). Le nombre de lecteur dans les Archives de l'État dans les provinces flamandes est légèrement en hausse pour la période 2000-2004 passant de 3.560 (2000) à 4.417 (2003) avec une légère baisse à 4.372 (2004). Le nombre de lecteurs dans les Archives de l'État en Wallonie est plutôt stable: de 2.997 (2000) à 3.153 (2001) avec un léger recul par après à 2.977 (2003) et 2.848 (2004).

¹⁸ Une carte de lecteurs donne droit à visiter tous les dépôts des Archives de l'État, de sorte qu'un lecteur ne doit se procurer qu'en seul lieu la carte de lecteur. En outre, il est d'usage de ne pas émettre de carte de lecteur pour une seule recherche (actes demandés par un arpenteur-géomètre, un notaire ou un citoyen qui veut faire valoir ses droits). L'importance de ce sous-enregistrement peut insuffisamment être dressée. Archeion doit y apporter un changement.

Évolution du nombre de lecteurs enregistrés (2000-2004)



Service d'archives	2000	2001	2002	2003	2004	% 2004
Dép. Bruxelles						
Archives générales du Royaume			1170	1104	1114	12,1
Palais royal	143	125	124	157	145	1,6
Anderlecht			200	623	697	7,6
Total			1494	1884	1956	21,3
Dép. II Flandre						
Anvers	992	867	779	905	920	10,0
Beveren	421	598	751	829	905	9,9
Bruges	488	479	467	528	544	5,9
Gand	338	303	322	263	262	2,9
Hasselt	384	390	344	342	455	5,0
Coutrai	533	596	615	613	422	4,6
Louvain			421	473	493	5,4
Renaix	404	467	422	464	371	4,2
Total	3560	3700	4121	4417	4372	47,6
Dép. III Wallonie						
Arlon	188	220	197	242	217	2,4
Huy	340	363	356	326	252	2,7
Liège	660	738	701	580	488	5,3
Mons	582	677	732	596	770	8,4
Namur	570	589	623	566	550	6,0
St.-Hubert	300	282	288	304	199	2,2
Tournai	284	207	172	291	278	3,0
Eupen	73	77	60	72	94	1,0
Total	2997	3153	3129	2977	2848	31,0
Total Archives de l'État			8744	9278	9176	100,0

Le département I (Bruxelles) a reçu 21,3 % des lecteurs enregistrés en salle de lecture en 2004. Le département II (Archives de l'État dans les provinces flamandes) comptait cette année-là 47,6 % de tous les lecteurs enregistrés et le département III (Archives de l'État en Wallonie) enregistrerait 31 % du total. Près de la moitié des lecteurs (48 %) ont été inscrits dans cinq des dix-neuf salles de lecture: Archives générales du Royaume (12,1 %), Archives de l'État à Anvers (10 %), à Beveren (9,9 %), à Mons (8,4 %) et à Anderlecht (7,6 %).

Il n'est pas possible d'établir un relevé précis des motifs qui poussent un lecteur à effectuer l'une ou l'autre recherche. Lors de l'inscription, l'absence de caractère systématique de l'enregistrement du but de la visite dans les différents dépôts des Archives de l'État empêche d'arriver à des conclusions fouillées. L'ébauche de profil du visiteur doit donc rester limité à la division grossière entre les recherches de type généalogiques et les visiteurs effectuant d'autres types de recherches.

Nombre de généalogistes et des autres visiteurs en 2004

	Nombre d'intéressés généalogistes	Nombre d'autres visiteurs	Pourcentage généalogistes
Département I	494	1462	25,2
Département II	3334	1038	76,3
Département III	2148	700	75,4
Archives de l'État	5976	3200	65,2

En raison du fait que les Archives générales du Royaume ne disposent plus de sources généalogiques stricto sensu, le pourcentage pour le département est assez bas. Les Archives de l'État d'Anderlecht obtiennent 70,1 %, ce qui est comparable à la part de ce groupe de visiteurs en Flandre (76,3 %) et en Wallonie (75,4 %). Une étude plus approfondie des clients est donc nécessaire.

1.6.1.4 Visites de travail

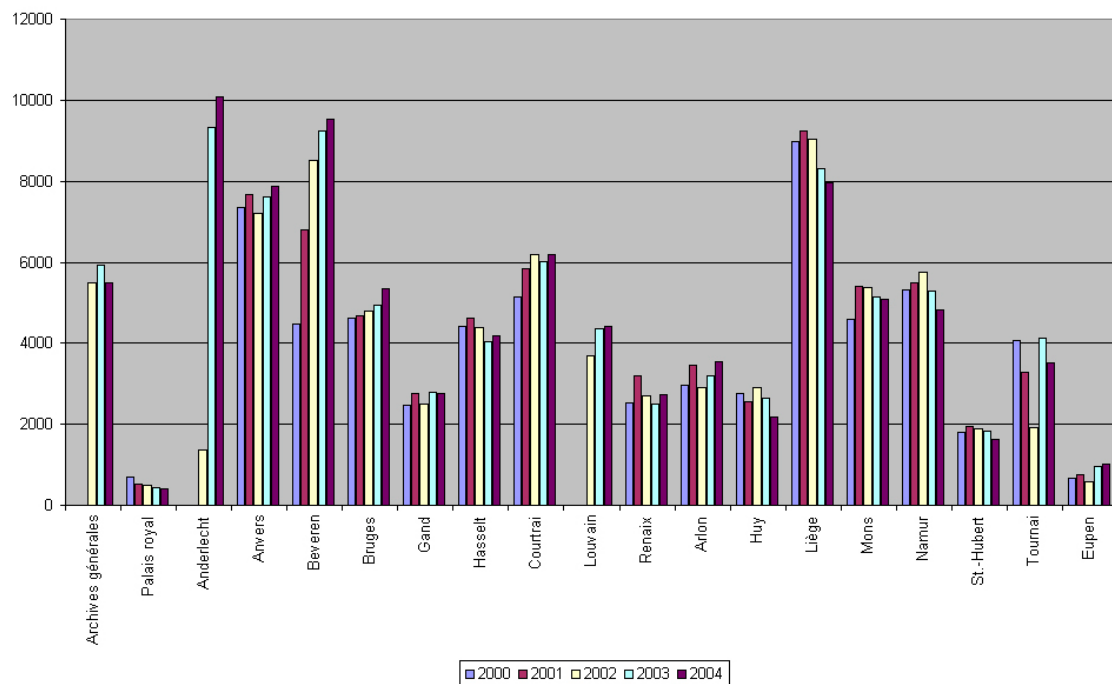
Une visite de travail est une visite enregistrée pour un seul visiteur en un jour. Cette donnée est moins univoque que le nombre de lecteurs enregistrés. Il ressort du tableau suivant qu'un lecteur moyen rend annuellement près de 10 visites à un dépôt des Archives de l'État.

Les écarts entre les Archives de l'État sont toutefois très importants. En tête, nous trouvons les Archives de l'État à Anderlecht avec 7,6 % des lecteurs et 11,4 % des visites de travail (14,5 par lecteur), Liège avec 5,3 % des lecteurs et 9,0 % des sessions de travail (16,3 par lecteur) et Courtrai avec 4,6 % des lecteurs et 7,0 % des sessions (14,7 par lecteur). Dans la plupart des Archives de l'État, le nombre de sessions de travail oscille autour des 7 à 8 visites par an, ce qui démontre par ailleurs une grande fidélité du public.

Le nombre de visites de travail augmente d'année en année. De 73.000 en 2000 à ca. 78.000 en 2001 et 2002 à près de 89.000 sessions de travail par an en 2003 et 2004.¹⁹ Des 88.781 sessions de travail en 2004, 18,7 % eurent lieu dans une des salles de lecture du département I (Bruxelles). Les Archives de l'État flamandes ont enregistré 48,1 % des visites de travail, les Archives de l'État en Wallonie 33,2 %.

¹⁹ Le nombre de séances de travail aux Archives générales du Royaume de 2000 à 2004 fut désavantageusement influencé par la fermeture de la salle de lecture des microfilms aux Archives générales du Royaume et le transfert de la collection aux Archives de l'État à Anderlecht.

Nombre de visites de travail des lecteurs en 2000-2004



Service d'archives	2000	2001	2002	2003	2004	2004	
						Nombre de visites par lecteur	%
Dép. Bruxelles							
Archives générales du Royaume			5502	5933	5499	4,9	6,1
Palais royal	687	518	482	447	410	2,8	0,5
Anderlecht			1366	9314	10083	14,5	12,1
Total			7350	15694	15992	8,2	18,7
Dép. II Flandre							
Anvers	7347	7668	7210	7613	7870	8,6	8,8
Beveren	4475	6793	8500	9231	9521	10,5	10,6
Bruges	4619	4669	4780	4942	5359	9,9	6,0
Gand	2462	2772	2512	2776	2769	10,6	3,1
Hasselt	4430	4629	4384	4041	4194	9,2	4,7
Courtrai	5152	5840	6203	6014	6194	14,7	6,9
Louvain			3687	4353	4410	8,9	4,9
Renaix	2514	3208	2702	2505	2731	7,4	3,1
Total	30999	35579	39978	41475	43048	9,8	48,1
Dép. III Wallonie							
Arlon	2972	3448	2898	3192	3549	16,4	4,0
Huy	2761	2559	2908	2639	2181	8,7	2,4
Liège	8982	9228	9041	8306	7959	16,3	8,9
Mons	4605	5402	5372	5135	5091	6,6	5,7
Namur	5308	5496	5764	5279	4823	8,8	5,4
St.-Hubert	1800	1953	1880	1821	1623	8,2	1,8
Tournai	4058	3288	1927	4114	3508	12,6	3,9
Eupen	671	767	570	951	1007	10,7	1,1
Total	31157	32141	30360	31437	29741	10,4	33,2
Total Archives de l'État			77688	88606	88781	9,7	100,0

La bibliothèque centrale administre sa propre salle de lecture. En 2004, il y eut environ 519 visites de travail à la salle de lecture de la bibliothèque (lecteurs externes)²⁰.

1.6.1.5 Documents et microfilms consultés

Bien que le nombre de numéros d'archives et de microfilms consultés soit un paramètre d'une importance primordiale pour les activités de l'institution, ce rapport reste sans réponse pour ces données. Les méthodes d'enregistrement de ces demandes dans les différents dépôts des Archives de l'État sont à ce point divergentes qu'il est impossible d'établir des statistiques homogènes du nombre des numéros d'archives consultés. L'implémentation d'Archeion devrait ici aussi être salvateur. En attendant, le sondage dans les dépôts flamands des Archives de l'État nous offre une image approximative.²¹

Nombre moyen de numéros d'archives et de microfilms consultés dans le sondage effectués pour les dépôts des Archives de l'État en Flandre

Archives de l'État	Demandes de numéros originaux d'archives	Boîtes de microfilms consultés	Photocopies d'index et d'originaux	Inventaires consultés	Livres et revues consultés	Total nombre d'unités consultés
Anvers	19,3	157,7	93,5	17,5	42,7	330,7
Beveren	28,4	291,2	80,0	12,8	5,3	417,7
Bruges	89,5	99,2	7,0	19,6	10,5	225,8
Gand	61,3	1,5	0	11,	2,8	76,6
Hasselt	60,6	33,0	65,0	38,5	8,6	205,7
Courtrai	20,3	116,0	38,8	20,5	16,6	212,23
Louvain	4,2	104,6	15,0	9,7	21,6	155,1
Renaix	10,2	46,7	52,7	4,0	11,7	125,3
Total	293,8	849,9	352	133,6	119,8	1749,1

Si l'on extrapole ces moyennes, tenant compte du fait que la moyenne journalière de 293,8 demandes de numéros originaux d'archives représente environ 46,6 %, on arrive à un total annuel (220 jours) de 138.703 numéros originaux d'archives. Par analogie, le nombre de microfilms (disponibles la plupart du temps en libre-service) peut être estimé à 401.240 rouleaux. Le nombre d'index et de photocopies, également disponible en libre-service, est estimé à 166.180 unités. Le fait de consulter des archives suppose une consultation préalable des inventaires, soit quelques 63.073 par an. Le nombre de livres et de revues consultées comporterait, toujours selon la même extrapolation, 56.558 unités. Au total, quelques 825.755 numéros d'archives, microfilms, index, inventaires et livres et revues seraient consultés par an aux Archives de l'État.

L'intérêt de l'utilisateur doit ressortir des archives demandées. Il faudra également attendre l'exécution d'Archeion pour pouvoir s'en faire une image au niveau national.

²⁰ La bibliothèque n'est pas reprise dans les chiffres ci-dessus pour les Archives générales du Royaume. La bibliothèque sert en premier lieu de bibliothèque de travail pour les membres du personnel de toutes les Archives de l'Etat. Au total, 2919 visites furent notées en 2004.

²¹ Voir ci-dessus pour les jours que le sondage a été effectué.

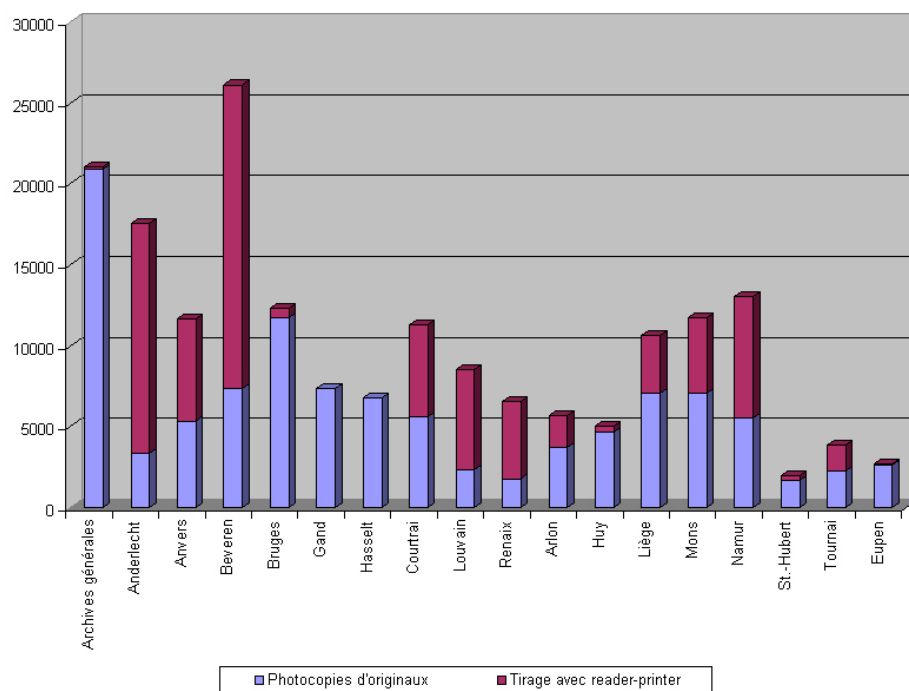
Sur base du sondage effectué à Anvers, on arrive aux constatations suivantes très provisoires: pouvoirs locaux de l’Ancien régime 36 %; archives communales contemporaines: 13 %; archives provinciales: 12 %; notariat: 21 %; archives ecclésiastiques: 6 %; archives de famille 3 %, cartes et plans: 2 % et autres (e.a. livres et revues) 7 %.

1.6.2 REPRODUCTION DE DOCUMENTS

La reproduction de documents fait partie des missions de service au public. Néanmoins, les Archives de l’État mènent une politique restrictive en matière de photocopies lorsqu’il y a un risque de détérioration du document original. Les archives antérieures à 1500, les chartriers, les archives qui sont reliées et les cartes et plans ne peuvent pas être photocopiés.

Nombre de reproductions délivrées en 2000-2004 par Archives de l’État

Service d’archives	Photocopies d’originaux	Tirage avec reader-printer	Total	%
Département I Bruxelles				
Archives générales du Royaume	20883	160	21043	11,2
Anderlecht	3312	14224	17536	9,6
Total	24195	14484	38579	21,0
Département II Flandre				
Anvers	5345	6328	11673	6,4
Beveren	7324	18788	26112	14,2
Bruges	11708	600	12308	6,7
Gand	7337		7337	4,0
Hasselt	6779		6779	3,7
Courtrai	5627	5667	11294	6,2
Louvain	2353	6172	8525	4,6
Renaix	1777	4760	6537	3,6
Total	48250	42315	90565	49,3
Département III Wallonie				
Arlon	3741	1960	5701	3,1
Huy	4650	360	5010	2,7
Liège	7028	3570	10598	5,8
Mons	7077	4633	11710	6,4
Namur	5525	7480	13005	7,1
St.-Hubert	1655	300	1955	1,1
Tournai	2228	1650	3788	2,1
Eupen	2610	75	2685	1,5
Total	34514	19938	54452	29,7
Total Archives de l’État	106959	76637	183596	100,0



Au total 183.596 reproductions de documents furent délivrées: 106.959 de documents originaux et 76.637 tirages de microfilms via le reader-printer. Dans presque tous les dépôts des Archives de l'État, le paiement s'effectue au moyen de la carte bancaire ²².

Entre 2000 et 2004, les totaux présentent des variations importantes. En général, la tendance était croissante jusqu'en 2003. En 2004, on note un recul qui est certainement dû à la possibilité offerte au visiteur d'effectuer lui-même une copie numérique.

1.6.3 PROCURER DES RENSEIGNEMENTS

Répondre aux demandes d'informations écrites constitue l'une des tâches prioritaires du personnel des Archives de l'État. La demande s'est spectaculairement intensifiée ces dernières années en raison principalement de la popularisation du courriel. Les demandes orales par téléphone, également très fréquentes, ne sont pas répertoriées. Le tableau suivant donne un aperçu du nombre de demandes écrites.

Nombre de demandes de renseignements traitées en 2004

Archives de l'État	Nombre de demandes traitées	%
Département I Bruxelles		
Archives générales du Royaume	2492	20,9
Palais royal	277	2,3
Anderlecht	1324	11,1
Total	4093	34,4

²² Suite au paiement par carte bancaire Xafax dans certains dépôts des Archives de l'État, le calcul du nombre de copies et le fait de scinder les photocopies classiques et les copies reader-printer a un caractère approximatif.

Département II Flandre		
Anvers	764	6,4
Beveren	1631	13,7
Bruges	834	7,0
Gand	333	2,8
Hasselt	510	4,3
Courtrai	371	3,1
Louvain	229	1,9
Renaix	159	1,3
Total	4831	40,6
Département III Wallonie		
Arlon	329	2,8
Huy	114	1,0
Liège	374	3,1
Mons	973	8,2
Namur	577	4,8
St.-Hubert	133	1,1
Tournai	406	3,4
Eupen	83	0,7
Total	2989	25,1
Total Archives de l'État	11913	100,0

La correspondance sortante de nature non administrative peut, sur base d'un calcul aux Archives de l'État d'Anvers, être précisé comme suit:

Sujets traités	Sans délivrance d'une reproduction	Avec délivrance d'une reproduction	Total
Général, généalogique et historique	312	55	367
Aux notaires, géomètre etc.	97	174	271
Surveillance des producteurs d'archives	98	0	98
Autres	28	0	28
Total	535	229	764

1.6.4 PRÊT AUX BIBLIOTHÈQUES UNIVERSITAIRES ET INSTITUTIONS D'ARCHIVES

En 2004, le prêt aux bibliothèques universitaires a été ralenti pour cause de risques en matière de sécurité. Les étudiants doivent désormais consulter les documents dans le dépôt des Archives de l'État le plus proche. Les prêts pour des exercices sous la direction d'un professeur de faculté restent possibles.

Moyenne annuelle des prêts aux bibliothèques universitaires et aux institutions d'archives en 2000-2004

Service d'archives	Nombre de prêts	Nombre de numéros empruntés	%
Département I Bruxelles			
Archives générales du Royaume et A.E. Anderlecht	149,2	789,8	22,0
Département II Flandre			
Anvers	49,6	350,0	9,7
Beveren	49,0	1537,0	42,8
Bruges	34,0	203,0	5,6
Gand	8,0	96,0	2,7
Hasselt			0,0
Courtrai	13,6	223,4	6,2
Louvain			0,0
Renaix	1,6	6,6	0,2
Total	155,8	2416,0	67,2
Département III Wallonie			
Arlon	1,0	8,0	0,2
Huy	25,0	164,0	4,6
Liège	51,8	203,2	5,7
Mons			0,0
Namur			0,0
St.-Hubert	0,8	11,8	0,3
Tournai	78,6	387,0	10,8
Eupen	0,8	1,0	0,0
Total	79,4	388,0	10,8
Total Archives de l'État	384,4	3593,8	100,0

Prêt à long terme aux institutions d'archives provinciales et communales

Les Archives de l'État à Gand ont donné en 2000 une partie des archives de la commune de Sleidinge en prêt pour une consultation intensive à l'occasion d'un projet communal "Geschiedenis van Sleidinge"

1.6.5 SERVICE DIGITAL AU PUBLIC

Différents instruments de recherche accessibles sur support digital ont été mis à disposition dans tous les dépôts des Archives de l'État via l'intranet. Il s'agit de dictionnaires, d'encyclopédies, d'instruments de recherche, de dictionnaire biographique, ... et d'autres publications électroniques (sur CD ou DVD) (Bibliothèque centrale - service informatique de la Direction générale).

En août 2004, la bibliothèque centrale a inauguré un nouveau service au public. Les tables des matières des revues archivistiques les plus consultées ont été placées sur l'intranet (Bibliothèque centrale).

1.7 VALORISATION ET PROMOTION

1.7.1 LE SERVICE AU PUBLIC

Pour autant que l'effectif du personnel le permette, des visites guidées sont organisées dans quelques dépôts des Archives de l'État. Les groupes de visiteurs sont très variés: cercles historiques et régionaux, étudiants en histoire et en archivistique (e.a. étudiants de l'Archivschule à Marburg), classes des écoles moyennes, collègues de Belgique ou de l'étranger (archives des villes d'Anvers et Gand). En 2004, des visites guidées pour ces différents publics furent mises sur pied par la Direction générale, par les Archives générales du Royaume et par les Archives de l'État à Anderlecht, à Anvers, à Bruges, à Tournai, à Eupen, à Hasselt, à Huy, à Louvain, à Liège, à Namur et à Saint-Hubert.

La Journée du Patrimoine organisée annuellement par la Communauté flamande constitue l'occasion unique de se présenter, de concert avec tous les autres services d'archives et de documentation, au public. À cette occasion, des visites guidées furent organisées dans les dépôts des Archives de l'État dans les provinces flamandes, des conférences furent données et des petites expositions internes furent montées sur l'histoire familiale, thème de la Journée du Patrimoine en 2004. Aux Archives de l'État à Courtrai, outre les activités normales, on y a proposé un jeu familial sur les recherches généalogiques. Les thèmes des diverses expositions étaient par ex. les meubles et ustensiles des tisserands (Archives de l'État Renaix), les arbres généalogiques des archives de l'ancienne université de Louvain (Archives de l'État Louvain), une histoire familiale illustrée d'anciennes photographies de famille et de documents d'archives (Archives de l'État Beveren), les portraits de famille (Archives de l'État Bruges). Les Journées du Patrimoine connurent un franc succès surtout aux Archives de l'État de Bruges (750 visiteurs) et de Gand (1250 visiteurs).

Durant les années quatre-vingt et nonante, une série de dossiers pédagogiques fut réalisée en collaboration avec les inspecteurs de l'enseignement francophone aux Archives de l'État. Le dossier que P. Conradt, professeur détaché, termina en 2004 sur l'histoire de Verviers, est le dernier de la série.

1.7.2 EXPOSITIONS

1.7.2.1 Organisation des expositions

À l'occasion des festivités du 175^{ème} anniversaire de la Belgique et de 25 ans de Fédéralisme, une exposition fut organisée aux Archives générales du Royaume sous le titre « De Belgische vertoning. Symbolen, riten en mythes. La Belgique en scène. Symboles, rituels, mythes (1830-2005) » Le concept fut élaboré par un comité scientifique, dont faisaient également partie, hormis les représentants des Archives de l'État, Ch. Kesteloot (CEGES) et R. Boeyen (Musée de l'Armée). Le matériel fut rassemblé et sélectionné par S. Dubois (Archives de l'État Liège) et J. Janssens (Archives générales du Royaume), qui rédigèrent également les textes du catalogue. La scénographie de l'exposition a été réalisée par E. Collin et de son équipe. L'exposition fut inaugurée en 2005.

Les Archives de l'État qui disposent d'une salle d'exposition, hébergent parfois des expositions itinérantes ou des expositions qui sont montées ailleurs. En 2004, ce fut le cas aux Archives de l'État à Arlon qui ont abrité du 16 novembre 2002 au 1er octobre 2004 l'exposition *Le rêve italien de la Maison de Luxembourg aux XIVe et XVe siècles*. Fin 2004, le hall d'entrée des Archives générales du Royaume a accueilli l'exposition malinoise *De Grote Raad. Moord, woordbreuk en andere schandalen*.

En collaboration avec la Förderverein des Archivwesens in der Deutschsprachigen Gemeinschaft Belgiens et la bibliothèque paroissiale publique St. Nikolaus, A. Minke (Archives de l'État à Eupen) a monté l'exposition intitulée "*Wort Gottes, Heilige Schrift, Buch der Bücher. Bibeln und Literatur zur Bibel aus vier Jahrhunderten*".

1.7.2.2 Collaboration à des expositions

Les Archives de l'État sont souvent sollicitées pour prêter des documents destinés à des expositions externes. En 2004, les Archives générales du Royaume prêtèrent leur concours aux expositions suivantes: *Minderbroeders van Diest* (Ville de Diest); *Vluchten voor de Oorlog. Belgische Vluchtelingen in de Eerste Wereldoorlog* (In Flanders Fields Museum); *Transistories. Een radioverhaal* (Ville de Kortrijk); *Het Beleg van Oostende* (Ville d'Ostende); *Steenwegproject* (Commune d'Overijse), *De Grote Raad. Moord, woordbreuk en andere schandalen* (Stedelijke Musea Malines). Les Archives du Palais royal prêtèrent des documents pour l'exposition *Colette* (Bibliothèque royale Albert I) et *Musik des Aufbruchs; Franz Schrecker. Grenzgänge – Grenzklänge* (Vienne. Jüdisches Museum). Les Archives de l'État à Anderlecht firent de même pour l'exposition *Made in Brussels. 300 ans de faïence et de porcelaine – 300 jaar faïence en porselein, 1650-1950* (Musées de la ville de Bruxelles).

Les Archives de l'État d'Anvers mirent des pièces à la disposition de l'exposition *200 jaar Code civil* (Bruxelles, Palais des Nations). Les Archives de l'État de Beveren prêtèrent des pièces aux expositions *Eugeen Van Migem (1808-1849)*, *Beveren kanthandelaar en letterkundige* (Gemeentelijk Heemkundig Museum), *Platteland, Erfgoed en Identiteit: de winterjaarmarkt van Sint-Lievens-Houtem* (Centre culturel De Fabriek à Sint-Lievens-Houtem) et *300 jaar Gentse Steenweg en 100 jaar tram*" (Erpe-Mere).

Les Archives de l'État participèrent aux expositions suivantes: *Onze-Lieve-Vrouw van Regula: een zwarte madonna voor Brugge* (Memlingmuseum-Sint-Janshospitaal Bruges), *Oedelem in oude kaarten en plannen* (Maison communale Oedelem), *De genealogische fictie van de familie Broucke* (Erfgoedcel Bruges), *The Founding Fathers* (Bibliothèque publique Biekorf Bruges) et *Redding van het Nieuwpoorts archief 90 jaar geleden* (Stadshalle Nieuwpoort). Les Archives de l'État de Gand prêtèrent des pièces aux expositions *700 jaar Familie van Havre* (Wijnegem), *Het beleg van Oostende* (Ostende) et *Erf Goed Jaren Markt* (Sint-Lievens-Houtem). Les Archives de l'État à Hasselt se sont associées à l'exposition *Het Hamel* à Lummen et les Archives de l'État de Courtrai ont collaboré à la préparation de l'exposition "*Transistories. Een radioverhaal*" over de geschiedenis van de gewestelijke radiozender (Courtrai). Ils ont entrepris des recherches dans les archives de Radio 2 West-Vlaanderen et mirent divers documents à la disposition des organisateurs.

Les Archives de l'État à Arlon prêtèrent des pièces à l'exposition sur la presse et les imprimeurs à Neufchâteau et à l'exposition *Rétrospective Jean Gaspar & Edouard Straus*, (Musée Gaspar, Arlon). L'exposition *Jean-Joseph Merlin et la fabuleuse histoire*

du patin à roulettes, (ville de Huy) pu compter sur la contribution des Archives de l'État de Huy. Les Archives de l'État à Liège prêtèrent leurs concours aux expositions *Los caminos que hicieron Europa: Santiago y su peregrinación* (Bratislava, Slovaquie et Krakau, Pologne) et *Le pays de Verviers* (Musée communal Verviers). Pour l'exposition *Bicentenaire de la paroisse Sainte-Waudru*, les Archives de l'État de Mons donnèrent les documents de la fabrique d'église en prêt. Les Archives de l'État de Saint-Hubert participèrent à deux expositions: *Affiches notariales en Luxembourg* (Musée des Imprimés en Luxembourg, à Redu) et *Sur les traces de Saint Hubert* (Service provincial de Diffusion et d'Action Culturelle et les Ateliers du Livre du Musée de Mariemont, à Saint-Hubert). A. Minke et E. Herrebout (Archives de l'État Eupen) prêtèrent assistance à l'exposition "Vanitas" (Internationale Kunstzentrum Ostbelgien, IKOB). Ils se sont occupés du catalogue de l'exposition *Sterben und Tod im Laufe der Jahrhunderte*.

1.7.3 PUBLICATIONS

Les Archives de l'État possèdent depuis longtemps une excellente réputation en matière de publications. Au cours de la période 2000-2004, il fut fait honneur à cette image. En cinq ans, 760 publications virent le jour, soit 152 par an. L'accent a été entièrement mis sur les instruments de recherche des archives. Les aperçus et guides (2,8 %), les inventaires (38,0 %) et la série instruments de recherche à tirage limité (28,0 %) forment ensemble près de 70 % du total des publications. Les 30 % restants sont des tableaux de gestion et de tri publiés (6,2 %), les diverse séries *Miscellanea archivistica* (*Manuale* 1,1 % et *Studia* 5,8 %) et la série *Studia* (5,0 %). D'autres publications diverses, principalement des reproductions d'anciennes éditions, constituent les 15 % restants.

Nombre de publications réalisées en 2000-2004 par série de publication

Série de publication	Nombre de publications	Moyenne annuelle	%
Aperçus et guides	21	4,2	2,8
Inventaires	289	57,8	38,0
Instruments de recherche à tirage limité	213	42,6	28,0
Tableaux de gestion et tableaux de tri	47	9,4	6,2
Miscellanea archivistica. Manuale	8	1,6	1,1
Miscellanea archivistica. Studia	38	7,6	5,0
Studia	28	5,6	3,7
Quellen und Forschungen	2	0,4	0,3
Autres publications	114	22,8	15,0
Total	760	152	100,0

Les 760 publications représentent un total de 69.405,2 page standard A4, soit 13.881 en moyenne par année.

Le nombre de publications et leur importance en page A4 standard a été ventilé, pour autant que possible, par Archives de l'État²³. Sur les 760 publications, 136 ne purent être classées. Elles sont répertoriées dans la rubrique "Général" (17,9 % du nombre et 13,0 % de l'importance).

²³ Les pages de petit format furent converties à raison de 0,52 d'une page standard A4.

Un peu plus de 60 % des publications sont de la main de membres du personnel du département II (60,9 %). En ce qui concerne l'importance, elles représentent 68,1 % du total des pages publiées. Les archivistes du département I délivrèrent respectivement pour nombre et importance 15,5 et 12,6 % du total, les collègues du département III respectivement 5,7 et 6,3 %.

Un effort particulier a été livré par les Archives de l'État à Beveren (24,6 du total du nombre de publications et 36,6 % du nombre de pages), les Archives générales du Royaume (14,5 % du nombre et 12,4 % de l'importance en pages) et les Archives de l'État à Anvers (10,1 % du nombre et 12,0 % des pages).

Nombre et importance des publications réalisées en 2000-2004 par Archives de l'État

Service d'archives	Nombre de publications		Nombre de pages A4	
	Nombre	%	Nombre	%
Général	136	17,9	8993	13,0
Département I Bruxelles				
Archives générales du Royaume	110	14,5	8582	12,4
Palais royal	1	0,1		
Anderlecht ²⁴	7	0,9	133	0,2
Total	118	15,5	8715	12,6
Département II Flandre				
Anvers	77	10,1	8333	12,0
Beveren	187	24,6	25367	36,6
Bruges	31	4,1	2309	3,3
Gand	12	1,6	2197	3,2
Hasselt	73	9,6	2837	4,1
Courtrai	4	0,5	526	0,8
Louvain ²⁵	53	7,0	2869	4,1
Renaix	26	3,4	2719	3,9
Total	463	60,9	47156	68,1
Département III Wallonie²⁶				
Arlon	5	0,7	282	0,4
Huy	1	0,1	404	0,6
Liège	3	0,4	485	0,7
Mons	10	1,3	596	0,9
Namur	7	0,9	491	0,7
St.-Hubert	1	0,1	21	0,0
Tournai	7	0,9	469	0,7
Eupen	9	1,2	1617	2,3
Total	43	5,7	4367	6,3
Total Archives de l'État	760	100,0	69231	100,0

²⁴ Réalisé en 2002-2004.

²⁵ Dans ces chiffres, les publications publiées par H. Van Isterdael et E. Put sont reprises, respectivement à Louvain, Renaix et Courtrai et à Bruxelles.

²⁶ Les Archives de l'État ont en outre produit 13 inventaires et 12 publications à tirage limité.

1.7.4 SITE WEB

Encore plus que les publications, le site web est devenu la vitrine de l'institution. Dans le courant de 2004, L. Verachten (Direction générale) a analysé le site existant et les possibilités d'amélioration qui pourraient être effectuées. Sur base de ces constatations, un projet de rénovation du site web a été préparé. Ce site web doit relayer à l'avenir une partie de la fonction des publications classiques.

1.7.5 PROMOTION PAR LE BIAIS DES MEDIAS

1.7.5.1 Collaboration à des émissions de radio et de télévision

Les Archives du Palais royal se mirent à plusieurs reprises au service des journalistes des télévisions publiques (VRT; RTBF) et privées (VTM; RTL-TVI) pour fournir des documents (archives et photo's) pour les émissions TV concernant la monarchie.

Le dossier de construction des Archives de l'État de Louvain-la-Neuve, qui traîne en longueur, livra fin janvier 2004 matière à un sujet au journal télévisé de la RTBF. Sur la même chaîne, C. de Moreau de Gerbehaye donna des explications sur l'année bissextile aux nouvelles du 29 février 2004. M. Libert donna une interview à TV Bruxelles le 18 mai sur le microfilmage de l'état civil.

M. Carnier prêta son concours au programme de Radio 2 *Memo* le 13.12.2004 sur le "Huwelijk van de graaf van Vlaanderen Boudewijn met de Ijzeren Arm met Judith, dochter van de Franse koning, Karel de Kale."

ROB (TV régionale Brabant occidental) pris conseil auprès de Michel Van der Eycken pour un programme à l'occasion du décès de la princesse Juliana.

Les Archives de l'État à Beveren collaborèrent à une émission de "Kanaal 3" et "AVS" sur la journée du patrimoine où environ cinq minutes furent consacrées aux Archives de l'État à Beveren et à l'exposition "Diep Geworteld" au Centre culturel Ter Vesten. Dans le cadre de la série de reportages "Overleven", retransmis par Canvas, Les Archives de l'État à Beveren ont prêté leur assistance à la réalisation d'un reportage sur l'hérédité et les maladies héréditaires, où on traitait le récit de deux femmes qui avaient établi leur arbre généalogique pour tracer les affections héréditaires dans leur famille. Les Archives générales du Royaume ont procuré à Canvas des documents pour un reportage sur les réfugiés belges en Angleterre.

1.7.5.2 Promotion par le biais de la presse

G. Janssens a donné une interview à la revue *Science Connection. Magazine de la Politique scientifique fédérale* (en Néerlandais et en Français), qui est parue sous le titre "Les Archives du Palais royal. Décodeur de l'histoire monarchique du pays."

Des questions parlementaires sur l'absence de réponses positives concernant la construction du nouveau dépôt des Archives de l'État à Louvain-la-Neuve motivèrent une interview de C. de Moreau de Gerbehaye dans *Le Soir*.

Marc Therry donna diverses interviews pour des journaux et des revues à l'occasion des opérations de sauvetage des dossiers du "Controle Vennootschapsbelasting Kortrijk 2" (*De Standaard, Het Nieuwsblad, et Het Volk*) et deux interviews sur le besoin d'extension des Archives de l'État à Courtrai (*Het Volk et Het Nieuwsblad, ed. Kortrijk, Kortrijks Handelsblad et De Weekbode*).

1.7.6 PRODUCTIONS AUDIOVISUELLES

En collaboration avec les Facultés Universitaires Notre-Dame de la Paix, les Archives générales du Royaume et les Archives de l'État à Namur (D. Van Overstraeten et A. Vanrie) ont réalisé un film de fiction sur DVD. "L'affaire Jaubert" fut tournée aux Archives générales du Royaume et aux Archives de l'État à Namur. Le film esquisse, sur la base d'un procès du 19^{ème} siècle, le déroulement d'un procès, de même que le cycle de vie des archives et le travail d'un archiviste.

1.8 RECHERCHE

1.8.1 RECHERCHE ARCHIVISTIQUE

1.8.1.1 Contributions archivistiques

G. Janssens publia plusieurs études sur des sujets archivistiques: *Het archiefwezen in België*, dans: *Vlaamse archief-, bibliotheek- en documentatiegids 2005*; *Archief en mensenrechten. Kaapstad, 21-25 oktober 2003*, dans *Bibliotheek- en archiefgids*, 80 (2004), p. 38-41; *Les archives: la mémoire au coeur de la société démocratique*", dans: *Pliegos de Yuste. Revista de cultura y pensamiento europeos*, 2 (2004), p. 47-58 ; *Samenwerking tussen archiefdiensten. Archiefrecht. Opleiding van archivariissen. Arnhem, 25 en 26 mei 2004*, dans: *Bibliotheek- en archiefgids*, 80 (2004), p. 33-34.

Le fruit des réflexions du stage à Paris a livré les contributions suivantes : P.-J. Niebes, *Rapport du stage technique international effectué à Paris en 2003 : compte rendu des visites de Missions des Archives nationales et de services d'archives* ; L. Honnoré, *Archives sociales, archives médicales, archives scientifiques. La pratique française. Compte rendu des visites de services d'archives effectuées dans le cadre du Stage technique international d'archives à Paris en 2004* ; T. Scholtes, *Les archives en France et leurs publics: éléments d'une politique récoltés au stage technique international 2003* publiées en 2004. La contribution de M. Trigalet, *Conserver et valoriser les archives notariales : les orientations actuelles du Minutier central des notaires de Paris, Bruxelles, 2004* est également le fruit de son séjour à Paris.

M. Therry fit des recherches, donna une conférence et publia un article sur le *Belgisch auteursrecht en EU-richtlijn: gevolgen voor het beheren van klank- en beeldarchief* dans *Bibliotheek- & archiefgids*, 80 (2004), p. 28-31.

E. Put et J. Vanhoutte publièrent *Collegearchieven uit de vroegmoderne tijd: een werkinstrument in de steigers*, dans: *Bibliotheek- en archiefgids*, 80 (2004), p. 18-22.

Les collaborateurs des Archives de l'État à Beveren publièrent en 2004 diverses études sur les archives qui y sont conservées : D. Vandaele, T. Haeck et C. Vancoppenolle, *Archieven van Registratie en Domeinen in het Rijksarchief te Beveren : Valorisatie en nieuwe aanpak* dans: *Bibliotheek- en archiefgids*, 80 (2004), p. 3-9 et T. Haeck, *Een greep uit het aanbod van het Rijksarchief te Beveren-Waas: een archief met vele gezichten*, dans: *Genealogie en Heraldiek in Vlaanderen*, 2004, p. 217-220. S. De Smet, P. Drossens, G. Leloup, B. Sas et C. Vancoppenolle présentèrent le projet IAVA dans *IAVA op kruissnelheid: een stand van zaken*, dans *Bibliotheek- en archiefgids*, 80 (2004), p. 14-19.

L. Honnoré et M. Libert publièrent les résultats de leur journée d'étude pour les secrétaires de CPAS dans *Conservation empirique ou gestion cohérente ? Les secrétaires de CPAS confrontés aux archives. Actes de la journée d'information relative aux archives des*

CPAS organisées par les Archives de l'État à Mons en collaboration avec la Section provinciale du Hainaut de l'Association wallonne des secrétaires de CPAS. Mons, 16 juin 2003.

B. Desmaele, R. Depoortere et K. Velle préparèrent un texte sur *Les archives de la police judiciaire. Les expériences des Archives de l'État*. R. Depoortere publia diverses études : *L'enquête de 1998 sur les archives des tribunaux correctionnels et des cours d'assises. Brève analyse en La consultation des archives judiciaires conservées aux Archives de l'État en Belgique: vers un règlement d'ordre intérieur*, tous deux dans « Les Archives de l'État et les archives judiciaires. Eclairages sur la sélection, la conservation et la consultation des fonds contemporains », Bruxelles, 2004.

A. Minke esquissa une image de la vie archivistique dans la Communauté germanophone dans *Fünfzehn Jahre staatliche Archivpflege in der Deutschsprachigen Gemeinschaft: eine Zwischenbilanz (1988-2003)*, in: *Gestalten und Entwicklungen. Hubert Jenniges zum 70. Geburtstag*, Löwen-St. Vith, 2004, S. 209-225.

1.8.1.2 Organisation de et participation à des congrès et des journées d'études

INTERNATIONAL

Plusieurs collègues donnèrent une conférence lors du XXXVIème Congrès du Conseil International des Archives qui s'est tenu à Vienne (20-26 août 2004) : C. de Moreau de Gerbehaye (Archives générales du Royaume) présenta un exposé, à la conférence de la table ronde « Coopération internationale en matière de protection contre le vol et le trafic illicite de documents d'archives », sur *L'expérience belge récente en matière de restitution d'archives publiques*. L'exposé de G. Janssens traita de *L'étude typologique des registres des résolutions d'autorités régionales et locales en Flandre (17^e - 18^e siècles)*. M. Oosterbosch y donna une conférence pour la section Archives notariales: *'La conservation des archives notariales en Belgique. Cadres institutionnels et juridiques'*. R. Depoortere écrivit le rapport *Access to archives and data protection* pour le comité ICA (ICA/CLM).

Jusqu'en août 2004, plusieurs membres du personnel scientifiques ont été actifs dans divers comités du Conseil international des Archives: H. Coppens dans le ICA/CDS *Committee on descriptive standards*, R. Depoortere dans le ICA/CLM *Committee on archival legal matters* et L. Verachten dans le ICA/CIT *Committee on Information Technology*. Depuis septembre 2004, M. Oosterbosch fait partie du *SAN Provisional Section on Notarial Records*.

L. Verachten est membre du Réseau Européen DLM (DLM Document Lifecycle Management) et du STAP (Stichting Archief Programmatuur Nederland).

M. Therry et E. Put fournirent leur collaboration au colloque annuel belgo-néerlandais-allemand des Archives, organisé en 2004 par le Gelders Archief à Arnhem. M. Therry donna une conférence sur *"Belgisches Urheberrecht, EU-Richtlinien und ihre Konsequenzen für Ton- und Bildarchive"* et E. Put sur *Archivausbildung zwischen Theorie und Praxis: Belgische Erfahrungen*.

Au IIème colloque qui eu lieu au Centre des Archives du Monde du Travail à Roubaix le 4 et 5 mars 2004 et qui était organisé par le *Groupement de recherche (GDR)* du CNRS français sous le titre *Les entreprises françaises sous l'Occupation*, M. Jacquemin fit un exposé intitulé *Eléments d'histoire de la seconde guerre mondiale puisés dans le fonds d'archives de la Société générale de Belgique conservés aux Archives*

générales du Royaume" (*Les archives des entreprises sous l'Occupation. Conservation, accessibilité et apport. Actes du IIème colloque ..*, éd. Hervé JOLY , Lille, 2005, p. 61-72).

À la 14^{ème} journée d'étude Franco-belge à Douai le 10 juin 2004, C. de Moreau de Gerbehaye (Archives générales du Royaume – Archives de l'État Louvain-la-Neuve) donna une conférence intitulée *L'État belge dans les salles de vente. Expériences récentes autour d'une vieille problématique*.

Lors du Congrès international des Archives « *Archives, archivistes, archivistique dans l'Europe du Nord-Ouest. (du moyen Âge à nos jours). Entre Gouvernance et Mémoire* », qui se tint au Centre des Archives du Monde du Travail à Roubaix du 2 au 4 décembre 2004, l'importance de la délégation belge et la qualité des interventions fut remarquée : M. Jacquemin, *Les fonds d'archives d'entreprises conservés aux Archives générales du Royaume*; E. Put, *La typologie des documents d'archives des temps modernes: un chantier en préparation*; S. De Smet, *Cooperation is the solution. The Belgian State Archives and the Ministry of Flanders* ; A. Minke, *Le métier d'archiviste en Communauté germanophone de Belgique ou comment sauvegarder la mémoire d'une minorité* ; P.J. Niebes, *Armand Louant, conservateur des Archives de l'État à Mons (1941-1970) et la reconstitution des collections après l'incendie du dépôt en 1940*; M. Libert, *L'image de l'archiviste dans la bande dessinée belge*.

EN BELGIQUE

E. Put donna une conférence sur la typologie archivistique au colloque du VVBAD à Anvers *De vorm voor de inhoud ? Een pleidooi voor bronnentypologie*. L. Verachten participa à la table ronde '*focus op collectie en bestanden*'.

Le Congrès de l'Association des cercles francophones d'histoire et d'archéologie de Belgique, Louvain-la-Neuve, 26-28 août 2004, put compter sur une forte représentation des Archives de l'État : H. Deceulaer , *Nouvelles techniques pour vieilles archives. La re-inventorisation de l'Audience aux Archives générales du Royaume* ; C. Six, *Archives du groupe Compagnie du Bois Sauvage et Entreprises et Chemins de fer en Chine* ; A. Minke, *Le sauvetage des archives ecclésiastiques en Communauté germanophone ou le succès de la stratégie du dialogue* ; M. Libert, *Les conditions de conservation aux Archives de l'Etat à Anderlecht* ; L. Druetz, *Charles Quint et l'histoire : un rapport ambigu*, P.-J Niebes, *L'archiviste face à la vente d'archives* ; T. Scholtes, *Les archives en France et leurs publics: éléments d'une politique récoltés au stage technique international* ; R. Depoortere, *Les archives des services de police (tri, acquisition, accès). Les expériences des Archives de l'Etat avec les archives de la police judiciaire (1995-2003)*, B. Desmaele, *Les archives de la police judiciaire. Les expériences des Archives de l'État* et L. Verachten, *Valorisatie van archieven en het gebruik van nieuwe technologieën in het Rijksarchief*.

Lors de la 4^{ème} Journée des archives à l'UCL dont le thème était « De la communicabilité à l'accessibilité. La communication des archives », R. Depoortere a présenté un exposé sur *La loi belge sur la protection des données personnelles : enjeux et conséquences pour les archivistes et les historiens*. B. Dumont y décrit ses expériences en matière de lutte contre les vols d'archives dans *La protection des archives contre les actes de malveillance*.

Les collaborateurs des Archives de l'État à Beveren organisèrent une journée d'étude le 26 janvier 2004 sur le thème *Op kruissnelheid ... twee jaar IAVA : een stand*

van zaken pour le personnel scientifique du département II. P. Drossens et B. Sas firent un exposé pour le "Forum Afgestudeerden Archivistiek en Hedendaags Documentbeheer (FAAD)" à la VUB: IAVA. *Een initiatief voor het Vlaamse Overheidsarchief*. Les Archives de l'État à Arlon en collaboration avec l'Institut archéologique du Luxembourg à Arlon et les Amis de l'histoire à Luxembourg organisèrent dans leur bâtiment une journée d'étude intitulée *La comptabilité des forges luxembourgeoises du XVIII^e siècle comme source historique*.

Lors de la journée d'étude 'Hogere Rechtspraak in de Nederlanden' organisée par la Vlaams-Nederlandse Vereniging voor Nieuwe Geschiedenis à Malines, M. Oosterbosch décrit *Het archief van de Grote Raad van Mechelen: mogelijkheden en beperkingen*.

1.8.2 PROJET DE RECHERCHE

Plusieurs projets pluriannuels financés par des fonds propres ou subsidiés par le SPP Politique scientifique sont en cours aux Archives de l'État. Les projets concernent des recherches que le personnel scientifique est dans l'impossibilité d'effectuer. Ils traitent tant de l'étude des institutions, que du répertoriage et de la prospection des sources archivistiques ou de l'indexation des archives au sein d'une banque de données.

1.8.2.1 Recherche institutionnelle

Le projet *Loonse instellingen* (MO/32/005), sous la direction de M. Van der Eycken (Archives de l'État Hasselt) et effectué par G. Souvereyns, a été clôturé en 2003. La plupart des textes ont été remis dans les délais par G. Souvereyns mais doivent encore être revus, adaptés et préparés pour impression.

Le projet *Pouvoirs politiques au comté de Namur* (MO/32/009) est placé sous la direction de C. de Moreau de Gerbehaye (Archives générales du Royaume). Il débuta en 2003. C. Henin (Archives générales du Royaume) a rédigé une dizaine de notices sur les institutions financières et domaniales et quelques institutions judiciaires. P. Majérus (Archives générales du Royaume) s'est principalement consacré à la réalisation d'une base de données législative au moyen de la collection des affiches des Archives de l'État de Namur.

Le projet "*Instellingenstudie en Archiefbeheer Vlaamse Administratie*" est financé sur fonds propres des Archives de l'État (art. 342). Il a débuté le 3 novembre 2001 et se terminera le 31 octobre 2005. Placé sous la direction de H. Coppens et de Ch. Vancoppenolle, le projet a été mis en œuvre par S. De Smet, P. Drossens, J. Derwael, T. Haeck (depuis le 1^{er} décembre 2004), G. Leloup, B. Sas (jusqu'au 30 avril 2004), V. Soens (jusqu'au 31 novembre 2004) et D. Vandaele (depuis le 1 mai 2004). Le projet comporte de multiples aspects (recherche institutionnelle, création, organisation, tâches et compétences du Ministère de la Communauté flamande). En collaboration avec les archivistes du département II, les collaborateurs ont rédigé des tableaux de gestion et des tableaux de tri et étudié la production d'archives au sein des sections de l'Administration flamande. Les collaborateurs ont donné de nombreux avis et rédigé des directives en matière de gestion d'archives. Diverses administrations et sections ont implémenté les tableaux de gestion dressés.

Le projet "*Institutioneel onderzoek over het beleidsdomein onderwijs*" est financé par le SPP Politique scientifique dans le cadre de l'engagement de chercheurs

supplémentaires (projet 00205). Il est réalisé aux Archives de l'État à Beveren. Ch. Vancoppenolle en est le promoteur et P. Drossens fut chargé de sa mise en œuvre. Ce projet est une scission du projet IAVA et visait en premier lieu à réaliser une étude sur le développement des tâches et la formation d'archives du Département Enseignement du Ministère de la Communauté flamande. Le projet est renouvelable annuellement et s'étendra finalement sur une période de trois ans. P. Drossens continue à travailler sur les matières liées à l'enseignement.

Le projet "*The Police Reform in Belgium and the Archives*" concernant l'influence de la réforme de la police sur la production et la gestion d'archives est financé par des fonds de la Politique scientifique (MO/32/13 en art. 210). Placé sous la direction de K. Velle, il a débuté le 1er janvier 2004 et prendra fin le 31 décembre 2005. Les chercheurs engagés pour ce projet sont A. Coppieters (jusqu'au 30 novembre 2004) et V. Soens (depuis le 1er décembre 2004). Le projet comporte un volet recherche institutionnelle (création, organisation, tâches et compétences de la police intégrée) mais devrait aussi déboucher sur des produits archivistiques dont une liste de tri actualisée pour la police locale. En outre, les collaborateurs du projet donnent des avis et rédigent des directives en matière de gestion d'archives. La recherche institutionnelle est en cours de réalisation. Les contacts indispensables avec les producteurs d'archives sont établis et le tableau de tri conceptuel est en cours d'élaboration.

Le projet quadriennal *Les juridictions administratives en Belgique depuis 1795 : histoire, organisation, compétences et fonctionnement* (SSTC-projet MO 76) est placé sous la direction de R. Depoortere. Les deux chercheurs engagés pour mener le projet à bon terme, I. Sirjacobs et H. Vanden Bosch, sont chargés d'élaborer un répertoire historique systématique et exhaustif des juridictions administratives depuis 1795. En outre, le projet a aussi pour but de retrouver, identifier et décrire toutes les archives qui ont été produites par les juridictions administratives.

Le projet intitulé *Les institutions de la Région bruxelloise : histoire, organisation, compétences et fonctionnement* (SSTC-projet MO 03) est placé sous la direction de R. Depoortere. Il vise à établir un répertoire historique de toutes les institutions de la Région de Bruxelles-Capitale (création, organisation, compétences, fonctionnement, ...) et comporte aussi un volet archivistique. Prévu initialement pour un terme de deux ans, il s'est vu prolongé d'un an via l'octroi d'un chercheur supplémentaire. Les chercheurs qui ont collaboré à ce projet sont D. Parée, P. Van Camp, X. Claus et A. Kesenne.

1.8.2.2 Prospection et enregistrement

Les Archives de l'État à Louvain ont supervisé le projet M. Wildier 3 FWO 02/G.0265.03 dont le financement a été poursuivi par les SSTC, Repertorium van de Latijnse scholen en hun archieven in de Zuidelijke Nederlanden (ca. 1500 - 1795). Le projet, dont le promoteur est E. Put et le co-promoteur M. D'hoker, a été réalisé par J. Van der Eycken, J. Vanhoutte et quelques bénévoles. Le but de ce projet est la rédaction d'un répertoire systématique des écoles latines des Pays-Bas du sud et du matériel archivistique qu'elles ont laissé. Ce projet devrait déboucher sur la publication d'un ouvrage de référence consistant en un répertoire des institutions et un guide d'archives spécialisé. Son achèvement est prévu pour 2005.

Le projet intitulé *De Belgische landbouw in een stroomversnelling. Prospectie, ontsluiting en valorisering van landbouwarchieven en -getuigenissen (1800-2000)* est financé sur fonds SSTC (MO/32/012). Il résulte d'une demande conjointe des Archives de l'État et de l'"Interfacultair Centrum voor Agrarische Geschiedenis" (KU Louvain). Les promoteur et co-promoteur en sont respectivement E. Aerts (Archives de l'État à Anvers) et Y. Segers (ICAG, K.U.Leuven). La réalisation a été confiée à W. Lefebvre. Le projet se déroule aux Archives de l'État de Louvain. Il a triple un but: 1° exécuter une prospection des archives concernant l'agriculture conservées aussi bien dans des institutions d'archives publiques que privées, dans des services publics, dans des centres de recherche et d'enseignement et dans des associations professionnelles et des groupes de pression ; 2° dépister les archives « agricoles » conservées chez des particuliers ; 3° dresser une banque de données des témoignages oraux afin d'aider à combler les vides dans le matériel archivistique existant. Le premier volet de ce projet court de janvier 2004 à décembre 2005. Il a été consacré en grande partie à l'élaboration d'un guide des archives en relation avec le monde agricole. Le second volet, centré sur le dépistage et l'acquisition des archives chez des particuliers et les interviews, démarrera en janvier 2006.

Le projet "*Exploratie van de bedrijfsarchieven in het Algemeen Rijksarchief als basis voor de studie van de internationalisering van de Belgische financiële sector in de periode 1870-1918*" (MO/32/007) avait pour but principal de rendre accessible à la recherche historique près de 1,5 kilomètre d'archives d'entreprises qui furent placées sous séquestre après la première guerre mondiale. Le classement de ces fonds laissait à désiré suite aux nombreux bouleversements et transferts enregistrés depuis leur mise sous séquestre. Tant les producteurs d'archives que les archives devaient être identifiés et décrits. Le but de ce projet, à savoir l'identification complète des fonds d'archives et de leurs producteurs devrait être atteint en septembre 2005 (date de la fin de ce projet). Bien que le projet soit mené aux Archives générales du Royaume, Ch. Vancoppenolle en est le promoteur et la responsable de l'encadrement. En collaboration avec C. Carrein, elle devrait mener à bien l'élaboration d'un guide pour l'étude du secteur financier à Bruxelles au cours de la période 1870-1918. Le travail d'identification des fonds a quant à lui été mené par F. Romano (Archives générales du Royaume).

Le projet *Registratie en valorisatie van de bedrijfsarchieven als bron voor de industrialisatie in West-Vlaanderen* est un projet du SPP Politique scientifique (MO/32/011). M. Nuyttens en est le promoteur et Ch. Vancoppenolle et E. Van Haute les co-promoteurs. La réalisation est confiée à J. Derwael. Le projet souhaite dresser un inventaire des archives des entreprises existantes ou déclarées en faillite en Flandre orientale. À cet effet, une enquête, à laquelle ont réagi environ 18 % des entreprises sollicitées (secteur du textile, de la métallurgie et de l'alimentation), a été effectué. Un certain nombre de versements a également été réalisé: Dewulf, Sofinal-Cotesa, FLV, De Meestere, Claessens V.A.

1.8.2.3 Base de données des actes échevinaux liégeois

Sous le titre *Création d'une base de données informatique de l'équivalent des répertoires d'hypothèques actuels à partir des registres aux Ceuvores des Échevins de Liège*, les Archives de l'État de Liège dirigent un projet du F.R.F.C. (convention 2.4.544.04) où, outre les Archives de l'État, le Ministère de la région wallonne-Division du patrimoine et l'Université de Liège-Département des Sciences historiques servent de promoteur.

Les activités de recherche sont effectuées par S. Denoel. Le but de ce projet biennal est l'ouverture à la recherche des actes et des contrats des échevins de Liège (Œuvres des Échevins), un des fonds les plus importants des Archives de l'État. Une ouverture à la recherche par le biais d'une base de données en constitue le moyen par excellence. En décembre 2004, ca. 9000 actes issus de 38 registres de la période 1409-1480 furent introduits.

1.8.3 Recherche historique occasionnelle

E. Houtman a réalisé les recherches préparatoires sur les cartes des biens domaniaux de l'abbaye Saint-Bernard à Hemiksem en vue de la publication d'un livre relatif aux biens de cette abbaye.

Dans le cadre de la préparation de la construction d'un nouveau bâtiment pour les Archives de l'État à Bruges, B. Roose a effectué une recherche de type historique relative à la construction de l'ancien couvent des dominicains à Bruges.

1.8.4 Préparation de doctorats

Deux licenciés en histoire, J. Janssens et J. Der Kinderen, préparent un doctorat aux Archives générales du Royaume, financé dans le cadre des Actions de Recherche, Action 2, Doctorats par le SPP Politique scientifique.

Depuis novembre 2001, J. Janssens travaille au projet de doctorat 'Onderwijs en opvoeding in de *Écoles centrales*', qui prend fin en octobre 2005. Le promoteur pour les Archives de l'État en est H. Coppens. Les promoteurs pour la KU Leuven sont M. D'hoker et E. Put. En 2004, il fit e.a. des recherches aux Archives de l'État à Anvers et dans les services d'archives des villes de Malines, de Louvain et de Maastricht, aux cabinets des manuscrits de la KU Leuven, de l'Université de Liège et de la Bibliothèque des Chiroux à Liège et aux Archives Nationales à Luxembourg. Après avoir approfondi l'étude de la littérature disponible, il a préparé sa rédaction de la thèse de doctorat. Dans le cadre du projet sur les *Écoles centrales*, il prit part le 10 décembre 2004 à Anvers au congrès 'Abdijbibliotheken: heden, verleden en toekomst'. Il y donna une conférence intitulée 'De bibliotheken van de *Écoles centrales*: van boekendepots tot openbare bibliotheken'. Dans le cadre d'une participation limitée aux activités des Archives générales du Royaume (20 %), il collabora à la préparation de l'exposition '*La Belgique en scène. Symboles-Rites-Mythes. 1830-2005*', qui s'est tenue en 2005 aux Archives générales du Royaume à Bruxelles à l'occasion du 175ème anniversaire de l'indépendance belge et des 25 ans de fédéralisme.

Le sujet de la thèse de doctorat de Jeroen Der Kinderen s'intitule: *Zuid-Nederlandse notabelen in de vertegenwoordigende instellingen en de administratie van het Verenigd Koninkrijk der Nederlanden (WI/32/E01)*. Jeroen Der Kinderen est entré en service le 1er octobre 2004. Au cours des trois derniers mois de 2004, il a principalement travaillé à la rédaction d'un aperçu détaillé des sources et de la littérature à partir des dépouillements réalisés dans diverses bibliothèques et centres de conservation d'archives. Il a commencé en même temps la préparation de la première partie de sa recherche, notamment la partie sur les institutions politiques du Royaume Uni des Pays-Bas. Il participe de façon limitée (maximum 20 %) aux travaux de la section des archives publiques contemporaines des Archives générales du Royaume.

2. MOYENS

Ce chapitre traite de manière détaillée des moyens mis à la disposition des Archives de l'État en vue de l'exécution de leurs tâches.

2.1 PERSONNEL

2.1.1 STRUCTURE DE L'ORGANISATION

Les Archives de l'État se composent de trois départements: le département I (Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans la Région de Bruxelles-Capitale), le département II (Archives de l'État dans les provinces flamandes) et le département III (Archives de l'État dans les provinces wallonnes). Le département I comporte 6 sections, le département II cinq sections et le département III six sections.

En 2004, l'institution a été dirigé par deux Archiviste généraux du Royaume ff., Daniel Van Overstraeten, chef de département du Département III Archives de l'État dans les provinces wallonnes, d'abord (du 1 janvier jusqu'au 30 avril), Herman Coppens, chef du département II Archives de l'État dans les provinces flamandes, ensuite (du 1^{er} mai au 31 décembre). C. de Moreau de Gerbehaye a rempli la fonction de suppléant en l'absence de l'Archiviste général du Royaume.

A partir du 1^{er} juin 2004, G. Janssens, M. Van der Eycken et André Vanrie ont respectivement fait fonction de chefs des départements I, II et III. La politique générale de l'institution a été menée de concert avec les trois chefs de département ff. et C. de Moreau de Gerbehaye via les décisions prises lors les réunions de staff. Il y eut quelques réunions de département dans les départements I et II.

Dans le département I, une seule des six sections est dirigée par un chef de section effectif, il s'agit de G. Janssens, chef de section en charge des Archives du Palais Royal. Afin de pouvoir faire face aux nombreux problèmes d'organisation en raison des vacances d'emploi prolongées des postes de chef de section aux Archives générales du Royaume, les sections sans responsables furent pourvues chacune d'un chef de section ff à du 1^{er} juin 2004 : M. Oosterbosch comme chef de service des Archives publiques de l'Ancien Régime, P.-A. Tallier comme chef de service des Archives publiques contemporaines et L. Janssens comme chef de service des Archives privées. L. De Mecheleer a conservé la direction des services généraux. Depuis 2002, R. Depoortere est chargé de la direction des Archives de l'État à Anderlecht.

Le département II (Archives de l'État dans les provinces flamandes) compte une section par province. Certaines sections se composent de plus d'un dépôt des Archives de l'État: la section Flandre occidentale (M. Nuyttens) possède des sièges à Bruges et Courtrai (chef de service M. Therry), la section Flandre orientale (N.) compte des sièges à Gand (chef de service W. Buntinx), Beveren (chef de service C. Van Coppennolle) et Renaix (chef de service B. Augustyn); la section Anvers a son siège à Anvers (E.Aerts, chef de service ff. K. Van Honacker), la section Brabant flamand a son siège à Louvain (H. Van Isterdael) et la section Limbourg a son siège à Hasselt (M. Van der Eycken).

Le département III (Archives de l'État dans les provinces wallonnes) se compose de six sections: la section Hainaut (B. Desmaele) avec les sièges de Tournai et de Mons (chef de service P.-J. Niebes, responsable du nouveau bâtiment L. Honoré), la section Namur avec le siège de Namur (A. Vanrie), la section Liège (B. Dumont) avec les sièges de Liège et de Huy (chef de service L. Druetz), la section Luxembourg (P. Hannick) avec les sièges d'Arlon et de Saint-Hubert (chef de service T. Scholtes) et la section Eupen pour la Communauté germanophone (A. Minke) dont le siège se trouve à Eupen. La section Brabant wallon a été créée par arrêté ministériel du 19 décembre 1999 avec siège à Louvain-la-Neuve. En attendant le déménagement vers le nouveau dépôt en cours de construction, les fonds et collections du Brabant wallon résident aux Archives générales du Royaume sous la responsabilité du chef de section (C. de Moreau de Gerbehaye).

2.1.2 RÉPARTITION DES TÂCHES

Du fait de la structure décentralisée des Archives de l'État, chaque chef de section ou chef de service est responsable d'un large éventail de travaux. Il est responsable de la gestion générale de son service (correspondance, statistiques, ...), de la direction du personnel et en particulier de la répartition des tâches du personnel et de son suivi, de la gestion financière, en particulier de la surveillance du budget et de la surveillance de la comptabilité tenue par les aide-comptables. Il établit le planning des achats d'équipement et de mobilier, contrôle les plans des nouvelles constructions éventuelles et des travaux d'entretien en contact étroit avec la Régie des bâtiments. Il est le responsable final de l'exécution des tâches essentielles des Archives de l'État au sein de son service (surveillance et prospection, gestion de fonds et préservation, ouverture à la recherche, service au public et valorisation). Il représente le service aux réunions de département et des chefs de service et aux autres réunions au sein ou hors des Archives de l'État. En outre, il entretient des contacts avec les administrations provinciales et locales et les autres institutions du patrimoine au sein de son ressort. Le travail d'un chef de service n'est pas limité à la gestion de sa section et de son service, il prend à son compte une partie de la surveillance et s'occupe également des travaux d'ouverture à la recherche.

Tous les autres membres du personnel partagent un certain nombre de responsabilités avec le chef de service. Etant donné que le personnel technique est pleinement occupé par le service au public et les tâches liées à la préservation matérielle des documents, le personnel scientifique se voit obligé d'effectuer un certain nombre de tâches de nature administrative, de gérer la bibliothèque et une grande partie de la correspondance. Il s'occupe prioritairement de l'ouverture à la recherche, de la surveillance des producteurs d'archives publics, de la prospection et de l'acquisition d'archives, de la surveillance de la qualité du service au public, de la valorisation et de la recherche scientifique.

Les archivistes tentent de favoriser au maximum la concertation avec leurs collègues des provinces et régions. Les archivistes anversois se retrouvent au sein de la KAPA qui travaille en étroite collaboration avec la KAN du Noord-Brabant. Les archivistes bruxellois et du Brabant flamand se rencontrent au sein de la BRAK dont les Archives de l'État à Louvain constituent l'une des chevilles ouvrières. En Flandre occidentale, c'est la "West-Vlaams Archiefplatform" qui fait office de point de contact tandis que les collègues du Pays de Waas se rencontrent au sein du "Waas Archievenoverleg (WAO)".

Les tâches administratives, la comptabilité, les opérations liées à la préservation matérielle des documents et à la conservation, la gestion des magasins d'archives et le service public en salle de lecture, sont effectués par les membres du personnel administratif et technique. Dans tous les dépôts, ceux-ci participent indistinctement aux différentes tâches. La situation est quelque peu différente pour le personnel administratif et technique de la Direction générale pour lequel il y a une spécialisation par métier : secrétariat et gestion archivistique, gestion du personnel, comptabilité, économe, transport, bâtiments, publications et l'imprimerie, microfilmage, ICT, rétroconversion des instruments de recherche, numérisation, bibliothèque centrale, etc.

La tâche du personnel d'entretien consiste à entretenir (nettoyer) les bâtiments, en particulier les dépôts d'archives et les archives qui y sont stockées. Il exécute également les travaux simples de préservation. En raison du manque flagrant de personnel dans certains dépôts des Archives de l'État, il intervient également dans le service de la salle de lecture. Par rapport à la superficie au sol totale des dépôts, le nombre et la superficie des bureaux, le personnel d'entretien est loin d'être en nombre suffisant. Individuellement, il ont chacun la charge d'entretenir par semaine une moyenne de 320 m² de salle de lecture et de bureaux et une moyenne annuelle de 2200 m² dans les dépôts d'archives (voir ci-après).

2.1.3 ÉTAT DU PERSONNEL

Au 31 décembre 2004, les Archives de l'État disposaient de 197 membres du personnel pour l'exécution de ses tâches: 69 personnes (35%) pour le personnel scientifique, 95 personnes (48%) pour le personnel administratif et technique et 33 unités plein-temps (17 %) pour le personnel d'entretien.

Statut du personnel	Direction générale	Dép. I. Bruxelles	Dept II. Flandre	Dept III. Wallonie	Total Archives de l'État	%
Personnel dirigeant		1	4	6	11	5,6
Personnel scientifique statutaire non dirigeant	1	12	12	7	32	16,2
Personnel scientifique contractuel	7	6	9	4	26	13,2
Total personnel scientifique	8	19	25	17	69	34,9
%	12	28	36	25	100	
Personnel administratif et technique	31	14	25	25	95	48,2
%	33	15	26	27	100	
Personnel d'entretien en temps-plein	6	7	10	10	33	16,8
%	18	22	30	30	100	
Total des membres du personnel	45	40	60	52	197	100,0
%	23	20	30	26	100	

La répartition du personnel entre les différents services et départements est la suivante: 45 (23 %) à la Direction générale, 40 (20 %) au département I (Bruxelles), 60 (30 %) au département II (Flandre) et 52 (26 %) au département III (Wallonie).

Si l'on s'en réfère au cadre du personnel du 11 octobre 2002, 21 personnes devraient remplir une fonction dirigeante aux Archives de l'État. En réalité, il n'y en a que 11.

D'après ce même arrêté royal, 42 postes sont prévus pour le personnel scientifique statutaire non dirigeant. Il n'y en a que 32 en service. Dans quelques cas, des membres du personnel scientifique contractuel comblent les lacunes qui sont apparues à cause de l'arrêt prolongé du recrutement et des promotions. La plupart des scientifiques contractuels sont d'ailleurs engagés pour exécuter des projets historiques et scientifiques et ne sont pas ou que partiellement mobilisés pour remplir des tâches telles que la surveillance ou l'ouverture des fonds d'archives à la recherche. Les deux doctorants, qui sont englobés dans les effectifs, travaillent néanmoins à 20 % pour l'institution.

Les 76 postes pour le personnel administratif et technique et les 2 postes pour le personnel de gestion sont en grande partie occupés. Des membres du personnel contractuel complémentaires dans divers statuts ont pu être engagés de sorte qu'il y a au total 95 collaborateurs administratifs et techniques en service.

Le personnel d'entretien, un total de 33 unités temps-plein composés de nombreux collaborateurs travaillant à temps partiel, est engagé uniquement sous contrat.

2.1.4. FORMATION

La formation et la formation permanente ont été coordonnées par deux directeurs de formation, H. Coppens, et par après H. Van Isterdael, pour les membres du personnel néerlandophone, R. Depoortere pour les membres du personnel francophones.

2.1.4.1 Organisation des formations

En 2004, une formation "Accueil des lecteurs" a été préparée pour le personnel opérant en salle de lecture. La charge en a été confiée à H. Van Isterdael (Archives de l'État Louvain).

Un cours de base de gestion matérielle destiné à un groupe limité d'archivistes et de techniciens a également été prévu (H. Coppens, H. Van Isterdael, R. Depoortere). Les cours seront donnés en 2005.

Vu l'importance de la connaissance de Word et en préparation des tests de compétence, un cours de révision Word a été mis à disposition du personnel via l'intranet. Le cours peut être utilisé dans le cadre de la formation permanente du personnel (L. Verachten).

Les Archives de l'État à Beveren ont organisé une formation interne pour le personnel scientifique et technique concernant l'emploi des instruments de recherche et les procédures d'inscription, de mutation et de versement d'archives. Une attention spéciale a été accordée aux recherches dans les archives des bureaux d'enregistrement et d'hypothèque et dans le notariat (M. Preneel, T. Haeck et D. Vandaele).

Les Archives de l'État ont prêté leur collaboration à la formation *GGG Archivistiek en Hedendaags Documentbeheer* (V.U.B) via l'encadrement des étudiants dans leur tâche d'inventoriage. Le stage comprend environ ca. 300 heures par stagiaire et se déroule de novembre à avril/mai. Les Archives de l'État de Gand ont guidé deux étudiants tandis qu'E. Put (Archives de l'État à Louvain), a dirigé le stage d'H. Callewier, qui a par la suite été engagé aux Archives de l'État à Anvers.

2.1.4.2 Participation à des formations

Dans la mesure de ses moyens, l'institution encourage les membres de son personnel à suivre des cours de formation à l'IFA (Institut de formation de l'Administration fédérale) pour autant bien entendu que ces cours soient liés à leurs tâches. En préparation aux futurs cours concernant l'accueil des lecteurs (voir ci-dessus), M. Therry (Archives de l'État Courtrai) et H. Van Isterdael (Archives de l'État Louvain) ont suivi à l'IFA le cours "Mieux communiquer dans ses relations professionnelles avec les collègues et les clients". M. Therry participa aussi à l'entraînement "Agent satisfait / Travailler efficacement".

Dans le cadre de leurs tâches, les archivistes sous mandat doivent suivre un certain nombre de cours à l'IFA. E. Bodart (Archives de l'État Namur), M. Carnier (Archives de l'État Gand), L. Honnoré (Archives de l'État Mons) et M. Preneel (Archives de l'État Beveren) ont suivi le cours de *Droit administratif*. M. Carnier et M. Preneel ont aussi suivi le cours de *Droit constitutionnel*. L. Druetz et S. Dubois prirent part aux cours d'*Access* et *Néerlandais parlé*. S. Dubois a suivi le cours d'*Allemand* et T. Scholtes le cours *Néerlandais dans la vie professionnelle*.

Le personnel technique et administratif a été invité à suivre le cours dit du "bac à courrier" dans le but de pouvoir présenter fructueusement les tests de compétence. Le personnel de niveau 4, y compris le personnel d'entretien, a participé à la formation *Théâtre d'entreprise "4 devient D"*.

B. Holländer, W. Jousten, A. Pauls et Y. Souren ont pris part à la formation *Die Einrichtungen und die Funktionsweise der Deutschsprachigen Gemeinschaft*.

2.1.4.3 Participation à des journées d'étude dans le cadre de la formation²⁷

Sous la direction de M. Nuyttens et de K. Van Honacker, les archivistes sous mandat ont visité l'« Archiefschool » à Amsterdam lors d'un symposium consacré à la description des archives ISAD(G)- intitulé "Opnieuw beschrijven".

M. Therry, E. Huys et P.-A. Tallier ont participé au colloque international "Vluchten voor de oorlog. Belgische vluchtelingen in WO I" organisée par le In Flanders Fields Museum à Ypres. M. Therry, E. Huys ont aussi assisté à la demi-journée d'étude "Geautomatiseerde documentenbeheerssystemen bij West-Vlaamse lokale openbare besturen", organisée par le « West-Vlaams Archievenplatform » à Menen.

S. De Smet, P. Drossens et M. Preneel prirent part à la journée d'étude du VVBAD « Focus op collecties en bestanden », Anvers, 23 septembre 2004.

Les archivistes de l'État prennent une part active dans la concertation régionale où des thèmes archivistiques sont abordés : Les collègues du Brabant flamand, de Bruxelles et d'Anvers prirent part à la journée des archivistes brabançons à la Maison provinciale d'Anvers, les archivistes de Flandre orientale et occidentale à la *Vlaams- Zeeuws Archivarissenoverleg* à Gand et les collègues des Archives de l'État de Hasselt au « Benelimconvent » à Roermond. Les collègues francophones ont leur rendez-vous annuel à la journée franco-belge des archives, celle de 2004 a eu lieu à Douai.

²⁷ Il n'est plus fait mention ici des congrès et des colloques déjà mentionnés.

2.1.4.4 Visites d'étude à des archives étrangères. Stages à l'étranger

La participation au stage international d'archives à Paris joue un rôle important dans la formation des archivistes belges, principalement pour les francophones. E. Bodart (Archives de l'État Namur), L. Druetz (Archives de l'État Huy) et L. Honnoré (Archives de l'État Mons) formèrent la délégation belge au *Stage technique international d'archives* à Paris aux Archives nationales du 21 avril au 30 juin 2004.

Les participants au Congrès international des Archives à Vienne profitèrent de l'occasion pour visiter diverses institutions archivistiques (Haus-Hof- und Staatsarchiv, Hofkammerarchiv, Wiener Stadt- und Landesarchiv).

2.1.5 COLLABORATEURS BÉNÉVOLES

Les bénévoles peuvent effectuer un travail utile sur des terrains auxquels les Archives de l'État avec leur effectif actuel du personnel ne peuvent accorder une priorité. La mise à l'œuvre de bénévoles est des plus utile pour rendre les archives plus accessibles, particulièrement en matière de réalisation d'inventaires analytiques pour des archives de type sériel.

Les Archives de l'État à Anvers, Bruges et Courtrai sont particulièrement actives au niveau du bénévolat. Il y a aussi des projets de collaboration à longs termes avec des bénévoles aux Archives générales du Royaume et aux Archives de l'État à Anderlecht.

Les huit bénévoles actifs aux Archives de l'État à Anvers (G. Ceurvels, R. De Bie, G. De Lille, D. Kennivé, G. Küster, M. Schilders, G. Van Antwerpen, K. Van Baelen) effectuent divers projets d'ouverture à la recherche : introduction des répertoires de notaires du 19^{ème} siècle dans une banque de données, réalisation d'inventaires analytiques des fonds qui ne peuvent être rendus consultables que de cette manière (par ex. les archives de 'Minerva' et de 'Verrekenkas Diamant') ou des sources souvent consultées tels les actes des échevins, des descriptions de succession, des comptes 'momber' et actes de ventes publiques issus des échevinats ou des registres de milice des archives provinciales. De plus, ils réalisent des index des collections, comme celle des faire-part ou des proclamations de baptêmes et de mariages. L'un des bénévoles s'occupe en permanence de la numérisation des inventaires analytiques existants (actes d'échevinat d'Olmen et des registres paroissiaux de Berchem). Ces collaborateurs travaillent un ou deux jours par semaine et continuent souvent leur travail à domicile. D'autres bénévoles, sept au total (S. De Cat, T. De Loenen, R. Dillen, M. Leemans, W. Taeymans, E. Van Vooren et C. Verbeeck), travaillent principalement à domicile sur l'analyse des actes notariaux du 18^{ème} siècle (Boom) et l'élaboration de nouveaux index des registres paroissiaux (Duffel, Lier, Meerle, Wiekevorst, Ekeren, Ravels, Weelde, Poppel) et des registres de l'État civil (Koningshooikt).

Les Archives de l'État à Bruges connaissent un travail de bénévolat tout aussi actif : 95 collaborateurs bénévoles contribuent à la réalisation du projet 'actes de mariage de Flandre orientale'. Certains de ceux-ci travaillent aux Archives de l'État, d'autres auprès des services population ou État civil. La plupart travaillent à domicile. L'ensemble du projet est coordonné depuis les Archives de l'État à Bruges par N. Cornille et M. Desmedt. Ce projet s'est entre temps étendu aux Archives de l'État à Courtrai où de nombreux bénévoles prêtent leur collaboration.

Aux Archives générales du Royaume, R. Doms continue à faire du travail de traduction en tant que bénévole. Un groupe de bénévoles y travaillent un jour par semaine à la description des actes du 18^{ème} siècle du notaire Paradis à Nivelles. Toujours aux Archives générales du Royaume, X. Duquenne dresse une liste d'archives détaillée d'une partie des archives d'Arenberg. Dans le même élan, mais pour les Archives de l'État à Anderlecht cette fois, il travaille à l'inventoriage des dossiers de procès du Conseil du Brabant.

Dans la plupart des dépôts des Archives de l'État, des bénévoles prennent à leur compte une partie du service du samedi. Ils remplacent le responsable de salle de lecture lorsque celui-ci doit pour une raison ou l'autre la quitter momentanément. Ils peuvent venir en aide lorsque la demande est intense et sont capables de prendre les mesures adéquates en cas de nécessité (Anvers, Beveren, Bruges, Gand, Hasselt, Courtrai, Namur).

2.2 BÂTIMENTS

2.2.1. ÉTAT DES BÂTIMENTS

DIRECTION GÉNÉRALE ET DÉPARTEMENT I (ARCHIVES GÉNÉRALES DU ROYAUME ET ARCHIVES DE L'ÉTAT)

Le bâtiment des **Archives générales du Royaume** (rue de Ruysbroeck) est âgé de près de quarante ans et se trouve pratiquement à saturation (la place disponible dans les magasins d'archives est proche de 0). Les locaux accessibles aux publics (dont la salle de lecture) et les bureaux doivent être rénovés d'urgence. Les Archives générales du Royaume disposent encore d'un bâtiment auxiliaire à la rue du Houblon à Bruxelles. Il s'agit des bâtiments d'une ancienne imprimerie qui avaient été aménagés par la Régie des Bâtiments pour recevoir temporairement les archives de la Commission européenne (jusqu'en 2005) et pour faire fonction de dépôt auxiliaire pour le Musée des Instruments et les Archives générales du Royaume. La Régie des Bâtiments a réalisé des plans concrets pour améliorer les conditions de conservation des archives et pour aménager des bureaux, une salle de lecture et des dépôts.

Le bâtiment des Archives de l'État à **Anderlecht** a été inauguré en 2002. Il ne satisfait cependant pas aux exigences minimales en matière de conservation des archives. En attendant la réalisation d'améliorations structurelle, il faut continuellement faire exécuter des travaux d'accommodation (réparation du toit, chauffage central, pièces et portes ignifugées).

DÉPARTEMENT II -ARCHIVES DE L'ÉTAT EN FLANDRE

Il existe depuis le début des années 90 des plans d'aménagement pour les Archives de l'État à **Anvers**. La capacité du dépôt passera de 8 à 22 km courants et la salle de lecture contiendra 120 places assises. Le nombre de bureaux et de pièces polyvalentes pour le public sera nettement augmenté. Les plans sont prêts et le permis de bâtir a été délivré. Il ne reste plus qu'à attendre que les fonds nécessaires soient libérés.

Les Archives de l'État à **Beveren** sont installées dans une ancienne caserne. Les anciens bâtiments ont été abattus entre 1973 et 1986 et de nouveaux dépôts ont été construits. Le bâtiment qui faisait fonction de salle de lecture et de bureaux a été conservé. A l'origine, quatre phases avaient été prévues pour les travaux de modernisation – dont la construction de trois magasins et un bâtiment avec salle de lecture et bureaux. Seuls deux magasins ont été construits à ce jour. Ils ont été respectivement inaugurés en 1977 et 1981. À l'exception de la rénovation des bureaux et de la salle de lecture, planifiée pour 2005, on ne prévoit pas de nouveaux travaux.

Les Archives de l'État à **Brugge**, dont les magasins d'archives sont également remplis à ras bords, attendent impatiemment leur nouveau bâtiment à la 'Predikherenrei', lequel sera pourvu d'une capacité de stockage de 35 km d'archives et d'une salle de lecture spacieuse pour accueillir le public. La Régie des bâtiments travaille à l'élaboration des plans.

Dans le courant de 2004, la Régie des Bâtiments et les Archives de l'État discutèrent de la possibilité d'aménager – après le départ des services du SPF Finances qui l'occupent actuellement – le bâtiment situé à la Kouterpoort (Savaanstraat 11, Gand) comme implantation pour les Archives de l'État à **Gand**. Pour le moment, les Archives de l'État à Gand sont toujours situées au 'Geraard de Duivelsteen' (bâtiment du 13^{ème} siècle) et dans le bâtiment administratif adjacent qui en fait partie (datant de 1904). Ces bâtiments sont trop petits et désespérément « vieilliss » que pour être utilisés en tant que lieu de conservation d'archives. Le rez-de-chaussée (salle de lecture, sanitaires) et le premier étage (bureaux) sont dans un état convenable depuis la rénovation de 2002-2003. Le second étage, la cage d'escalier et l'habitation du concierge au sous-sol demeurent toutefois dans un état délabré. En 2004, une pièce fut aménagée à l'épreuve du feu. Des travaux de rénovation furent effectués au toit du donjon.

Le bâtiment des Archives de l'État à Hasselt est un bâtiment d'archives moderne et bien équipé. Il a été inauguré en 1999.

Dans le but de conclure un contrat de location avec la Régie des bâtiments, la convention entre la ville de Courtrai et le ministre de l'Éducation national et de la Culture du 7 avril 1964, par laquelle les Archives de l'État de **Courtrai** ont été logées dans un bâtiment de la ville a été résiliée par la ville en mars 2003. Dans l'attente de la signature d'un nouvel accord, le contrat a déjà été prolongé d'un an à deux reprises (en mars 2004 et en mars 2005). Actuellement, la ville vérifie si le cahier des charges, basé sur un programme aménagé de besoins 2005-2015 dressé par les Archives de l'État, peut être réalisé dans le bâtiment existant. En 2004, à ses frais, la ville a fait prendre des mesures et effectuer des forages dans le dépôt ("boekentoren") afin de vérifier si la portée au sol est suffisante dans le cas d'un remplacement des rayonnages fixes par des rayonnages mobiles. Le résultat de cette expertise, sous certaines limites, s'est avéré favorable. Les négociations continuent en 2005.

La création des Archives de l'État à **Louvain** est la conséquence de la scission de la province du Brabant en 1995. Les bâtiments sont situés au rez-de-chaussée de la Villerscollege, nommé aussi auparavant institut Carnoy. Ils datent des années 1757-

1764 et furent complètement rénovés durant les années 1991-1995. Il fut inauguré en décembre 2001. Le magasin situé dans l'ancien bâtiment est fort petit et en partie inutilisable suite à des problèmes d'humidité. La construction d'un nouveau dépôt d'archives d'environ 60 km touche à sa fin. Les finitions intérieures nécessiteront au moins encore deux ans. L'espoir existe qu'une partie du magasin pourra être mise en service en 2007.

En exécution de l'A.R. du 28 novembre 1963, la ville de **Renaix** donna abri, pour l'arrondissement d'Audenaerde, aux Archives de l'État, installées à partir de 1964 à la 'Hoge Mote' et depuis 1993 dans une école à la 'Van Hovestraat'. Le 8 août 2003, pour les mêmes raisons qu'à Courtrai, la convention de 1964 entre la ville de Renaix et l'État a été résiliée. En 2004, les négociations avec la ville concernant les travaux d'aménagement (accroissement des magasins, aménagement des bureaux au-dessus de la conciergerie, amélioration de la sécurité, accès au bâtiment pour les moins-valides et installation d'un ascenseur pour les marchandises), en échange d'un contrat de location, n'étaient toujours pas réglées.

DÉPARTEMENT III - ARCHIVES DE L'ÉTAT DANS LES PROVINCES WALLONNES ET EN COMMUNAUTÉ GERMANOPHONE

Les Archives de l'État à **Arlon** sont installées dans un bâtiment relativement neuf dans lequel elles ont emménagé en 1980.

Les Archives de l'État à **Liège** sont installées dans un bâtiment édifié en 1986 dans lequel elles ont emménagé deux ans plus tard. Ce bâtiment moderne peut conserver 35 km d'archives et est pourvu d'une salle de lecture, spacieuse et aérée, et de divers locaux publics. Une révision des systèmes d'aération et de chauffage a eu lieu en 2004.

En 2004, le nouveau bâtiment des Archives de l'État à **Mons** était pratiquement achevé. 36 km d'archives peuvent y être emmagasinés et ce bâtiment offrira au public de la place pour plus de 100 lecteurs. De plus, la capacité du dépôt sera doublée. Le déménagement devrait avoir lieu en 2005.

Les Archives de l'État à **Namur** sont installées depuis 1930 dans un bâtiment industriel. Malgré les essais répétés des chefs de service successifs pour pouvoir emménager dans un autre bâtiment, les Archives de l'État y sont toujours hébergées. Ce bâtiment s'avère trop petit et non adapté pour la conservation des archives. Depuis plus d'une décennie, les Archives de l'État ne sont plus en mesure de remplir leurs tâches légales. La Régie des Bâtiments est à la recherche d'une solution.

Les Archives de l'État à **Saint-Hubert** peuvent disposer d'un tiers du bâtiment de l'ancienne abbaye. Les frais d'entretien sont partagés avec la province du Luxembourg et la Région wallonne qui louent une partie du bâtiment.

Conformément à l'Arrêté royal de 1963, les Archives de l'État à **Tournai** forment un dépôt d'arrondissement. Le bâtiment, qui est mis à leur disposition par la ville, ne répond plus aux normes de capacité de stockage et d'équipement pour le public. La ville, à condition que la Régie des Bâtiments prenne en charge la location de la

nouvelle implantation, propose d’emménager dans les bâtiments des Editions Casterman dont la capacité serait de 12 à 15 km.

Conformément à l’Arrêté royal de 1963, le bâtiment des Archives de l’État à **Huy** a été mis à notre disposition par la ville de Huy pour y héberger un dépôt d’arrondissement. Il va sans dire que fonctionner correctement dans un immeuble classé, beaucoup trop petit et qui ne répond pas aux normes de sécurité est intenable à long terme. Les petits travaux de rénovation exécutés par la ville en 2004 ne changeront pas les données de ce problème structurel.

Les Archives de l’État à **Eupen** ont été créées en 1988 dans un bâtiment de la ville d’Eupen. Depuis 2001, des négociations pour la location du bâtiment existant sont en cours.

Les Archives de l’État à **Louvain-la-Neuve** ont été créées en 1999. Les plans pour une nouvelle construction étaient prêts depuis 1998. Le bail emphytéotique entre la Régie des Bâtiments et l’Université Catholique de Louvain a été conclu en 2000. Les travaux ont débuter en 2005. L’emménagement est prévu pour 2007.

2.2.2 SUPERFICIE AU SOL

Les bâtiments des Archives de l’État belges couvrent ensemble une superficie totale d’un peu plus de cent mille mètres carrés (100.425). Les trois-quarts environ (72,2 %) ou 72.459 m² sont occupés par les magasins. La surface des espaces ouverts au public compte 8.171 m² (8,1 %), soit 4.007 m² pour les salles de lecture et 4.164 m² pour les salles d’exposition, les salles de réception et autres salles polyvalentes. Les bureaux, les ateliers et autres pièces pour le traitement des archives accaparent 6.599 m². Les 13.195 m² restants (13,1 %) sont des locaux techniques, le sanitaire, les couloirs et les ascenseurs.

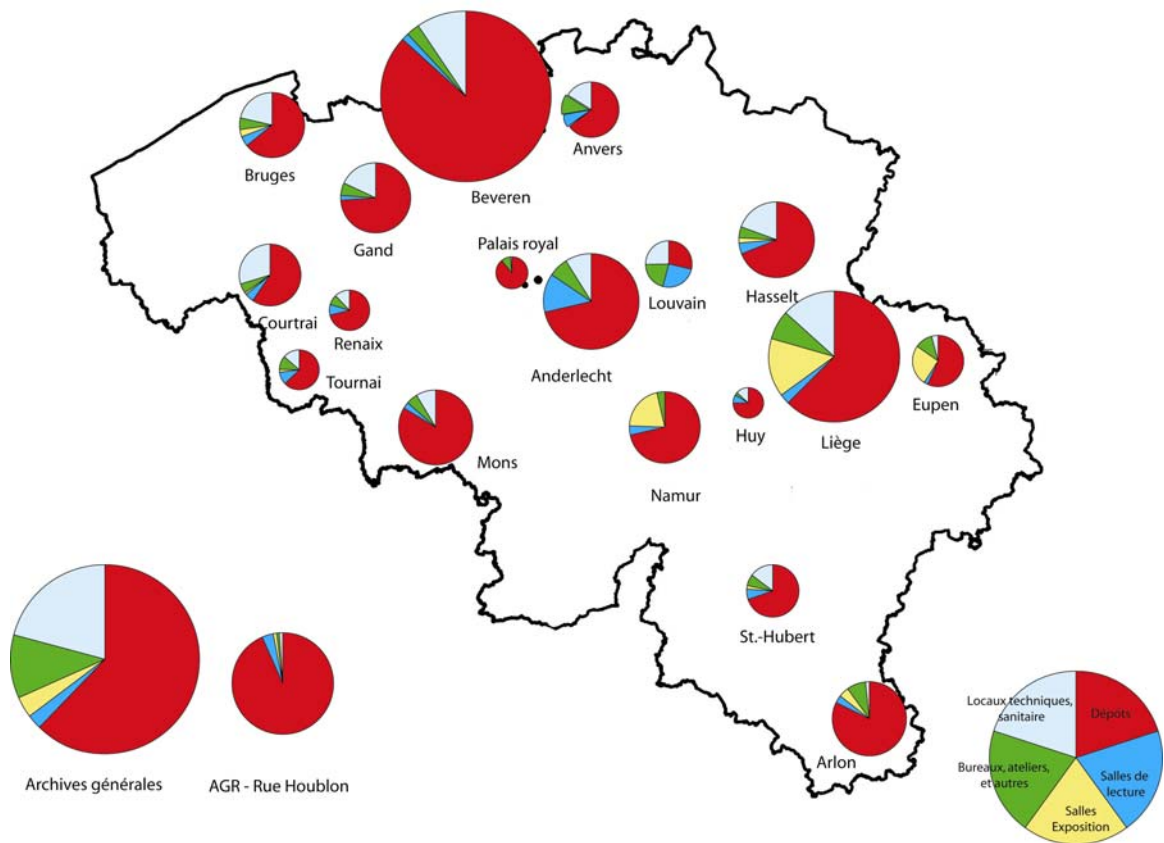
En ce qui concerne la superficie au sol, les Archives générales du Royaume (23.637 m²) et les Archives de l’État de Beveren (19.231 m²) occupent les premières positions, suivies à bonne distance des Archives de l’État à Liège (11.334 m²), du dépôt auxiliaire de la rue du Houblon à Bruxelles (6.820 m²) et des Archives de l’État à Anderlecht (6040 m²). Les autres dépôts ont une superficie variant de 4.000 à 1.000 m².

Superficie au sol des Archives de l’État au 31.12.2004²⁸

Dépôts d’archives	Dépôts	Salles de lecture	Salles exposition	Bureaux, ateliers et autres	Locaux techniques, sanitaire	Superficie totale	%
Dépôts à Bruxelles							
Archives générales du Royaume	14760	575	869	2544	4889	23637	23,5
AGR-rue du Houblon	6375	246	72	62	65	6820	6,8
Palais royal	601	65	0	0	10	676	0,7
Anderlecht	4315	795	0	395	535	6040	6,0
Total	26051	1681	941	3001	5499	37173	37,0

²⁸ Les chiffres en italique ont un caractère approximatif.

Dép. II Flandre							
Anvers	1310	153	0	237	325	2025	2,0
Beveren	16692	271	0	454	1815	19231	19,1
Bruges	1802	141	100	159	598	2800	2,8
Gand	2400	77	0	188	583	3247	3,2
Hasselt	2615	170	83	181	732	3781	3,8
Courtrai	1500	119	30	125	746	2520	2,5
Louvain	411	365	0	293	357	1425	1,4
Renaix	769	91	0	89	129	1078	1,1
Total	27499	1386	213	1725	5283	36107	36,0
Dép. III. Wallonie							
Arlon	2998	116	162	302	58	3636	3,6
Huy	462	54	0	20	81	617	0,6
Liège	7108	264	1656	825	1481	11334	11,3
Mons	3052	101	0	177	313	3643	3,6
Namur	2374	141	685	119	0	3319	3,3
St.-Hubert	1269	112	42	124	267	1814	1,8
Tournai	662	107	22	117	142	1050	1,0
Eupen	984	45	443	189	71	1732	1,7
Total	18909	940	3010	1873	2413	27145	27,0
Total général	72459	4007	4164	6599	13195	100425	100,0
%	72,2	4,0	4,1	6,6	13,1	100,0	



2.2.3 CAPACITÉ DE STOCKAGE DES DÉPÔTS D'ARCHIVES

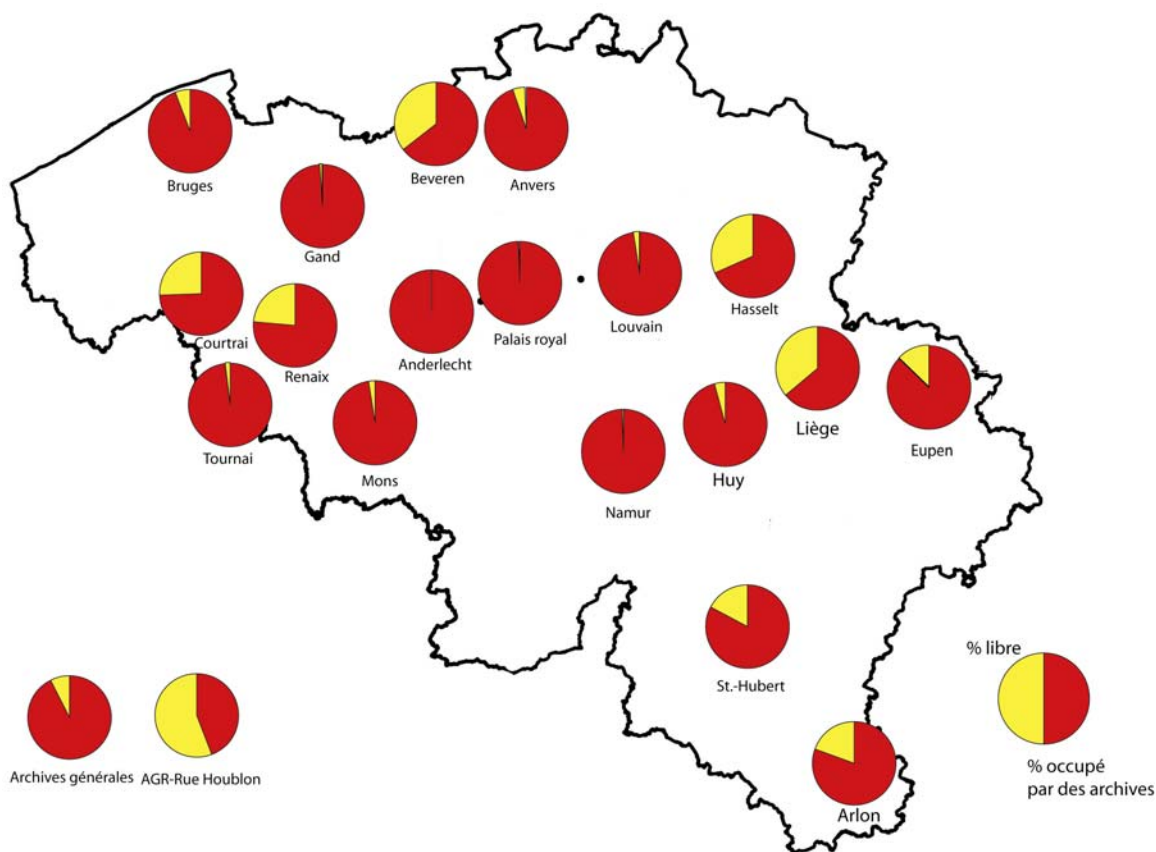
Les Archives de l'État belges disposent d'une capacité de stockage de près de 296.000 m.c. d'étagères. Etant donné que les archives et les ouvrages ne peuvent pas toujours être placés bouts à bouts, il faut près de 235 km d'étagères (voir ci-dessus 1.3.1.1) pour un stockage d'un métrage total de 224 km.

Il existe une réserve pour l'acquisition d'une bonne soixantaine de kilomètres. Si l'on généralise, on peut affirmer que les Archives de l'État sont occupées à près de 80 % et qu'une vingtaine de % restent disponibles. Cette réserve d'un peu plus de 60 km n'est pas répartie proportionnellement sur l'ensemble du pays: 12 km sont disponibles à Bruxelles (principalement dans le dépôt de la rue du Houblon), près de 30 km sont disponibles dans les dépôts des Archives de l'État dans les provinces flamandes (grâce surtout à Beveren et Hasselt) et presque 19 km. dans les Archives de l'État des provinces wallonnes (principalement à Arlon et Liège). La mise en service en 2005 des Archives de l'État à Mons pourra réduire quelque peu la pression en Wallonie.

Capacité de stockage des Archives de l'État en mètres courants au 31.12.2004²⁹

Dépôts d'archives	Capacité totale en m.c.	Place occupée par des archives en m.c.	Réserve en m.c.	% de place occupée par des archives	% de libre	Superficie du dépôt	Nombre de m.c. stocké par m ²
Emplacement à Bruxelles							
Archives générales du Roroume	60112	55580	4532	92,5	7,5	14760	4,1
AGR-rue du Houblon	13678	6063	7615	44,3	55,7	4944	2,8
Palais royal	3500	3490	10	99,7	0,3	601	5,8
Anderlecht	17000	17000	0	100,0	0,0	4315	3,9
Total	94290	82133	12157	87,1	12,9	24620	3,8
Dép. II Flandre							
Anvers	5886	5586	300	94,9	5,1	1310	4,5
Beveren	64000	41251	22749	64,5	35,5	16692	3,8
Bruges	7691	7257	434	94,4	5,6	1802	4,3
Gand	8500	8414	86	99,0	1,0	2400	3,5
Hasselt	12921	8850	4071	68,5	31,5	2615	4,9
Courtrai	5353	4000	1353	74,7	25,3	1500	3,6
Louvain	1312	1280	31	97,6	2,4	411	3,2
Renaix	3640	2790	850	76,6	23,4	769	4,7
Total	109303	79428	29874	72,7	27,3	27499	4,0
Dép. III. Wallonie							
Arlon	18000	14500	3500	80,6	19,4	2998	6,0
Huy	2300	2205	95	95,9	4,1	462	5,0
Liège	35000	22435	12565	64,1	35,9	7108	4,9
Mons	13000	12700	300	97,7	2,3	3052	4,3
Namur	8211	8184	27	99,7	0,3	2374	3,5
St.-Hubert	11150	9250	1900	83,0	17,0	1269	8,8
Tournai	662	651	11	98,3	1,7	662	1,0
Eupen	3685	3217	468	87,3	12,7	984	3,7
Total	92008	73142	18866	79,5	20,5	18909	4,9
Total général	295601	234704	60897	79,4	20,6	71028	4,2

²⁹ Les chiffres en italique sont approximatifs.



Le nombre de mètres courants qui peuvent être stockés par mètre carré constitue un bon paramètre pour vérifier l'efficacité du stockage. À ce niveau, les Archives de l'État de Belgique doivent faire face à un certain nombre de handicaps : la plupart des bâtiments sont vieux et les étagères mobiles dans une disposition compacte sont plutôt rares. De ce fait, les moyennes sont presque toutes inférieures à la norme de 5 à 7 m.c. par mètre carré.

Dans le calcul de capacité linéaire, il n'est pas tenu compte des armoires à cartes. Les Archives de l'État disposent pour le stockage des cartes et plans de 3821 tiroirs d'une largeur de plus ou moins 100 à 110 cm, d'une profondeur de 80 à 100 cm et d'une hauteur de 5 à 10 cm.

Capacité de stockage en armoires à cartes au 31.12.2004

Dépôt d'archives	Nombre total d'armoires	Pourcentage rempli de cartes
Direction générale et département I. Bruxelles		
Archives générales du Royaume	1206	98,6
Palais royal	216	97,7
Anderlecht	0	0,0
Total	1422	98,5
Département II. Flandre		
Anvers	295	54,9
Beveren	90	54,4
Bruges	370	97,3
Gand	99	100,0
Hasselt	135	49,6

Courtrai	70	92,9
Louvain	24	62,5
Renaix	122	72,1
Totaal	1205	75,1
Département III. Wallonie		
Arlon	195	87,7
Huy	10	100
Liège	90	87,8
Mons	608	84,9
Namur	196	58,7
St.-Hubert	20	65,0
Tournai	20	95,0
Eupen	55	100,0
Total	1194	81,9
Total Archives de l'État	3821	85,9

2.3.4 LES LOCAUX PUBLICS

Les Archives de l'État à Anderlecht disposent de la salle de lecture la plus importante avec 138 places assises, suivie par les Archives de l'État à Beveren (73 places assises), les Archives générales du Royaume (71 places assises), les Archives de l'État à Liège (66 places assises), à Hasselt (53 places assises) et à Anvers (51 places assises). Les Archives de l'État à Eupen et à Huy ferment la marche avec respectivement 19 et 14 places assises. Au total, les Archives de l'État peuvent offrir 827 places assises à leurs clients.

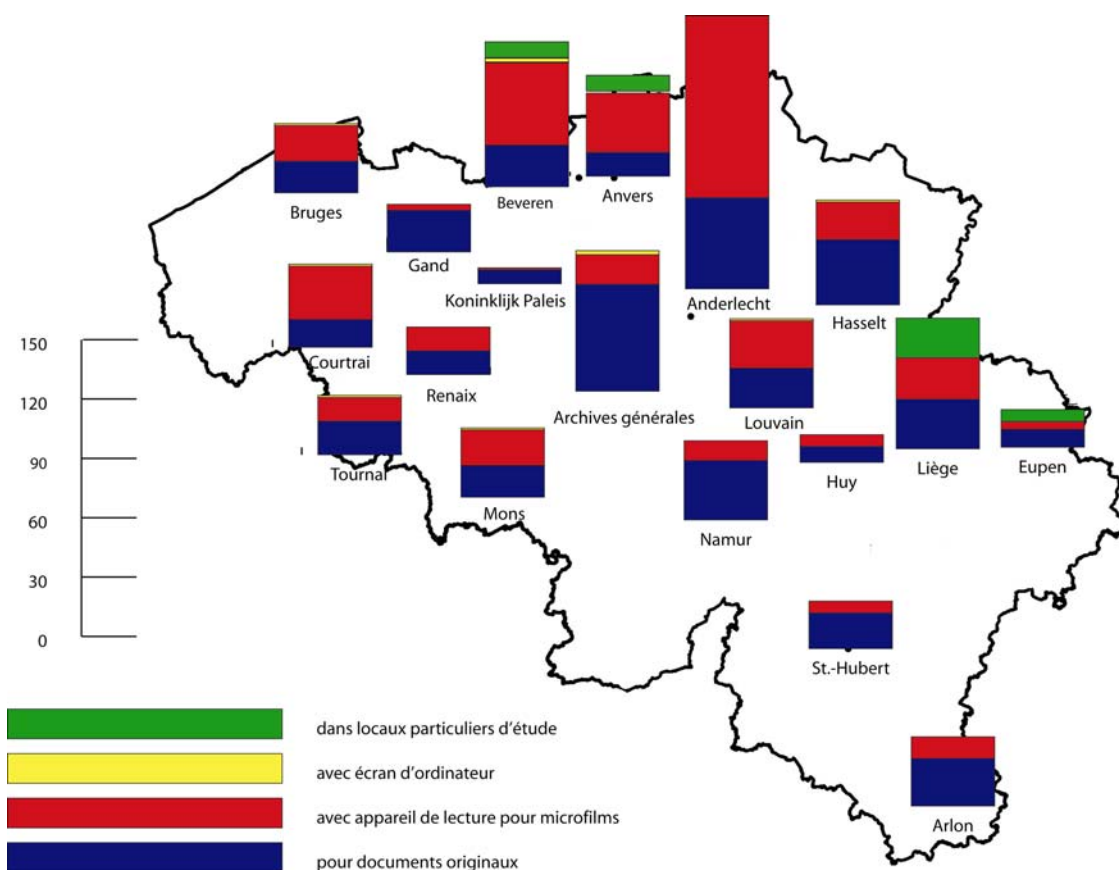
Près de la moitié (403 ou 48,7 %) de ces 827 places assises se trouvent dans des salles de lecture classiques pour la consultation des documents originaux. Un nombre presque équivalent de places assises est pourvu d'un appareil de lecture pour microfilms (371 ou 44,9 %). Le nombre de places assises avec un écran d'ordinateur est encore très limité (11 ou à peine 1,3 %). Cependant, en 2004, la salle de lecture numérique a été préparée de sorte que leur nombre augmentera fortement dans les années à venir, ceci bien sûr au détriment des places munies d'une visionneuse.

Actuellement, les locaux conçus pour la tenue de séminaires et travaux de groupe sont encore rares. Toutefois, ils n'ont pas été oubliés dans la planification des nouveaux bâtiments.

Nombre de places assises en salles de lecture au 31.12.2004

Dépôt d'archives	Nombre de places assises						Superficie des salles de lecture	Nombre de m ² par place assise
	Pour documents originaux	Avec appareil de lecture pour microfilms	Avec écran d'ordinateur	Dans locaux particuliers d'étude	total	%		
Dép. I. Bruxelles								
Archives générales du Royaume	54	15	2		71	8,6	575,0	8,1
Palais royal	7	1			8	1,0	65,0	8,1
Anderlecht	46	92			138	16,7	795,0	5,8
Total	107	108	2		217	26,2	1435,0	6,6

Dép. II. Flandre								
Anvers	12	30	1	8	51	6,2	152,9	3,0
Beveren	21	42	2	8	73	8,8	270,6	3,7
Bruges	16	18	1		35	4,2	141,0	4,0
Gand	21	3			24	2,9	76,7	3,2
Hasselt	33	19	1		53	6,4	170,0	3,2
Courtrai	14	27	1		42	5,1	119,0	2,8
Louvain	20	24	1		45	5,4	364,9	8,1
Renaix	12	12			24	2,9	91,2	3,8
Total	149	175	7	16	347	42,0	1386,2	4,0
Dép. III. Wallonie								
Arlon					35	4,2	116,0	3,3
Huy	8	6			14	1,7	53,8	3,8
Liège	25	21		20	66	8,0	264,0	4,0
Mons	16	18	1		35	4,2	101,0	2,9
Namur	30	10			40	4,8	141,0	3,5
St.-Hubert	18	6			24	2,9	112,0	4,7
Tournai	17	12	1		30	3,6	107,0	3,6
Eupen	9	4		6	19	2,3	45,3	2,4
Total	147	88	2	26	263	31,8	940,1	3,6
Total Archives de l'État	403	371	11	42	827	100,0	3761,3	4,5
%	48,7	44,9	1,3	5,1	100,0			



2.3 ÉQUIPEMENT

En 2004, deux dossiers ont été considérés comme prioritaires : l'achat des hygromètres pour un meilleur contrôle de la température et de l'humidité dans les magasins et l'achat de scanners d'archives afin de remplacer définitivement les photocopieuses. Le premier dossier a pu être clôturé en 2004. Le second sera réalisé en 2005.

L'achat d'un reader-printer digital pour les Archives de l'État à Bruges constitue une étape importante dans la mise en service d'une salle de lecture digitale.

L'imprimerie a été équipée d'un docutech (Xerox Nuvera 120) qui permet de mieux gérer l'impression des publications (print-on-demand). Une imprimante couleur laser a été achetée.

Aux Archives de l'État, 169 PC sont rattaché au réseau : 79 aux Archives générales du Royaume et aux Archives de l'État à Anderlecht, 59 aux Archives de l'État du département II (Flandre) et 31 aux Archives de l'État du département III (Wallonie)³⁰. En outre, des anciens PC sont encore utilisés dans différents dépôts des Archives de l'État pour l'introduction de données par des techniciens et des bénévoles. 14 ordinateurs portables sont encore utilisés dans le cadre de travaux divers et particulièrement lors des inspections sur le terrain.

Le câblage réseau a été effectué dans les dépôts des Archives de l'État à Eupen, à Huy et à Saint-Hubert.

Le service informatique gère le parc informatique pour tous les services des Archives de l'État. Le service gère le serveur e-mail et est responsable de la politique de sécurité (logins, antivirus, firewall, etc.). Le service s'occupe également de l'entretien du programme de comptabilité PIA et de l'installation et de l'entretien du programme VUBIS de la bibliothèque et du système de gestion d'archives ABS/Archeion. En attendant la modernisation du site web, des ajustements ont été effectués à l'application existante et une analyse a été faite en vue de l'édification du nouveau site. Le service a conçu également de nouvelles applications pour l'intranet, e.a. BIBCD (dictionnaires directement consultables sur intranet).

2.4 FINANCES

2.4.1 RECETTES DES DIFFÉRENTS DÉPÔTS DES ARCHIVES DE L'ÉTAT

Chaque dépôt des Archives de l'État dispose d'un budget restreint propre qu'il peut, sous certaines conditions, gérer de manière autonome.

La principale source de revenus est la vente de cartes de lecteur, respectivement à 15 € et 7,50 € (étudiants). La carte de lecteur donne accès à tous les dépôts des Archives de l'État pour un an. Une autre recette importante provient des paiements engendrés par les reproductions (aussi bien des photocopies que des reproductions au reader-printer). À cela, il faut ajouter les droits d'auteur pour la reproduction de

³⁰ Aux Archives de l'État en Wallonie, des ordinateurs ont été installés en 2005 pour l'introduction de Archeion.

documents dans les publications, les rémunérations pour le prêt de pièces à des expositions externes, la vente de publications, de cartes postales et de moulages de sceaux. En outre, il y a encore les recettes tirées de la vente occasionnelle de boîtes d'archives et de fardes non acides et les montants forfaitaires facturés à des tiers pour des travaux archivistiques (le plus souvent pour les administrations et les notaires). Si l'envoi des renseignements est gratuit, il existe par contre un tarif fixe pour l'exécution de recherches qui prennent beaucoup de temps.

En 2004, l'institution enregistra pour 456.418 € (voir tableau suivant) de recettes propres. 205.590 € viennent des Archives générales du Royaume et des divers dépôts des Archives de l'État³¹. Les 250.825 € restants sont le produit des services communs de l'institution.

Aperçu des recettes générées en 2004³²

	Cartes de lecteur à 15 €	Cartes de lecteur à 7,50 €	Droits d'auteur photos	Prêt expositions	Photocopies	Copies reader-printer	Publications	Cartes postales	Moulages de sceaux	Boîtes d'archives et fardes	Traitement des archives	Recherches	Autres	Total	%
Dép. I.															
AGR	5325	2708	10869	750	5642								2340	27634	13,4
Anderlecht	8550	840	111		2317	4410				262	550			17038	8,3
Total	13875	3548	10980	750	7959	4410				262	550			44672	21,7
%	31,1	7,9	24,6	1,7	17,8	9,9				0,6	1,2		5,2	100,0	
Dép. II															
Anvers	7650	173	0	124	1604	2260	61				964	3055		15889	7,7
Beveren	12435	570	125	100	1455	4681	194				15720		82	35363	17,2
Bruges	4560	248	135	625	3059	400	413			63				9502	4,6
Gand	1635	630	542	249	2704		153	46	38		2165			8160	4,0
Hasselt	5265	150			2036		135					1937	3	9525	4,6
Courtrai	4635	180	20		1688	1826	111	30	28				912	9429	4,6
Louvain	5475	218			706	1530	94		8			6	695	8730	4,2
Renaix	3210	150	13		444	1190	77	3	3				679	5769	2,8
Total	44865	2318	834	1098	13695	11887	1237	79	75	63	18849	4997	2371	102368	49,8
%	43,8	2,3	0,8	1,1	13,4	11,6	1,2	0,1	0,1	0,1	18,4	4,9	2,3	100,0	
Dép. III.															
Arlon	3165	45			1255	490	192						336	5249	2,7
Huy	1965	75	7		1395	90	46		53	368			84	3998	2,0
Liège	5970	293		442	2811	1020	72		28				2778	10636	6,5
Mons	6090	218	398		2935	2782	96	17	24	53	104			12716	6,2
Namur	4365	203			1657	1870	237		13			30	605	8373	4,4
St.-Hubert	1740	23			1271	150	4		2					3190	1,6
Tournai	4163	38			557	390	217						2215	5364	3,7
Eupen	990	23			809	38	584						665	2443	1,5
Total	28448	915	405	442	12690	6830	1447	19	117	421	104	30	6683	58550	28,5
%	48,6	1,6	0,7	0,8	21,7	11,7	2,5	0,0	0,2	0,7	0,2	0,1	11,4	100,0	
Archives de l'État	87188	6780	12218	2290	34345	23127	2684	98	192	746	19503	5027	11394	205590	100
%	42,4	3,3	5,9	1,1	16,7	11,2	1,3	0,0	0,1	0,4	9,5	2,4	5,5	100	

³¹ On ne tient pas compte ici du montant perçu via la vente de boîtes d'archives par les Archives de l'État à Beveren (44.463 €). Ces recettes sont d'ailleurs liées au financement d'un projet de la section 1. Les Archives générales du Royaume enregistrèrent pour la même période 87.151 € et 12.178 € de la vente respective de 72.750 boîtes et de 130.000 fardes.

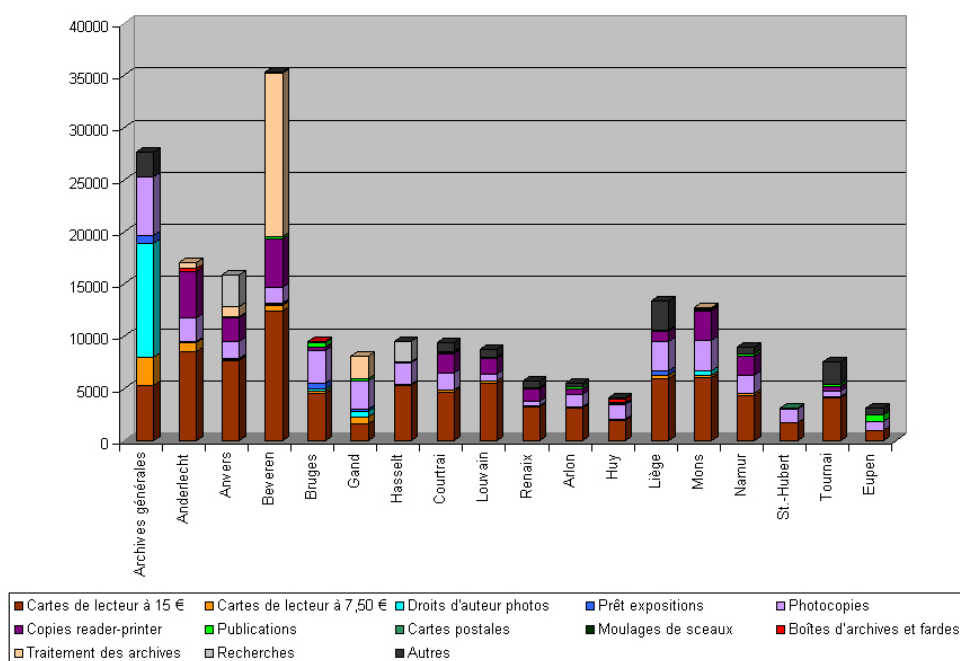
³² Les différences dans les relevés effectués par les Archives de l'État et le compte annuel des Archives de l'État, tel qu'il fut livré par le service comptabilité, sont reprises dans la colonne "autres".

49,8 % de ces 205.590 € viennent des Archives de l'État dans les provinces flamandes (département II); 28,5 % des Archives de l'État dans les provinces wallonnes (département III) et 21,7 % ont été encaissés par les services communs des Archives générales du Royaume et par les Archives de l'État à Anderlecht.

Les Archives de l'État à Beveren prennent 17,2 % (35.363 €) des recettes à leur compte. Les Archives générales du Royaume (sans l'administration centrale) occupent la seconde place avec 227.634 € (13,4 %), suivies par les Archives de l'État à Anderlecht (17.038 € ou 8,3 %), les Archives de l'État à Anvers (15.889 € ou 7,7 %), les Archives de l'État à Liège (13.414 € ou 6,5 %), les Archives de l'État à Mons (12.716 € ou 6,2 %). Les Archives de l'État à Hasselt (9.525 €, 4,6 %), Bruges (9.502 €, 4,6 %), Courtrai (9.429 €, 4,6 %), Namur (8.979 €, 4,4 %), Louvain (8.730 €, 4,2 %), Gand (8.160 €, 4,0 %) suivent dans cet ordre. Les Archives de l'État à Tournai obtiennent 7.579 € ou 3,7 %. Les recettes de Renaix (5.769 € ou 2,8 %), Arlon (5.482 € ou 2,7 %) varient entre 6.000 et 5.000 €. Celles des Archives de l'État à Huy (4.082 € ou 2,0 %), Saint-Hubert (3.190 € ou 1,6 %) et Eupen (3.108 € ou 1,5%) varient entre 4.000 et 3000 €.

Quelle est l'origine de ces recettes ? La catégorie de recettes la plus importante est assurément la vente de cartes de lecteur avec 45,7 %. Les photocopies et les reproductions des reader-printer viennent en second lieu avec 27,9 %. La vente occasionnelle de boîtes et de fardes et le traitement des archives (y compris le conditionnement) obtiennent 9,9 %. Les droits d'auteur et les frais administratifs des prêts pour des expositions atteignent ensemble 7 %. Les rémunérations pour des recherches, qui sont principalement facturées à Beveren et à Hasselt, produisent 2,4 % des recettes. Diverses menues recettes et les varia représentent finalement 5,5 %.

Nombre de cartes de lecteur vendues, de droits d'auteur et de reproductions délivrées en 2004



	Cartes de lecteur à 15 €	Cartes de lecteur à 7.50 €	Droits d'auteur	Prêt expositions	Photocopies	Copies reader- printer
Dép. I. Brussel						
AGR	355	361	361	6	20883	
Anderlecht	570	112	17		3.312	14.224
Total	925	473	378	6	24195	14224
%	15,9	52,2	92,0	37,5	24,1	21,6
Dép. II. Flandre						
Anvers	510	23		1	5.345	9.040
Beveren	829	76		1	5820	18724
Bruges	304	33	2	5	11708	800
Gand	109	84	15	2	7337	
Hasselt	351	20			6779	
Courtrai	309	24	3		5627	5667
Louvain	365	29			2353	153
Renaix	214	21	2		1777	4760
Total	2991	309	22	9	46746	39144
%	51,5	34,2	5,4	56,3	46,6	59,5
Dép. III. Wallonie						
Arlon	211	6			3741	1960
Huy	131	10	1		4650	360
Liège	397	40		1	1405	3264
Mons	406	29	10		7.515	4.897
Namur	291	27			5.525	187
St.-Hubert	116	3			1659	150
Tournai	277	5			2228	1560
Eupen	66	3			2610	75
Total	1896	122	11	1	29333	12453
%	32,6	13,6	2,7	6,3	29,3	18,9
Total Archives de l'État	5811	906	411	16	100274	65821
%	100	100	100	100	100	100

Au total 6.117 cartes de lecteur furent délivrées en 2004, dont 5.811 au prix plein (15 €) et 906 à moitié prix (7,5 €). Le nombre de paiements effectués en matière de droits d'auteur s'éleva à 411. ils furent principalement (92,0 %) perçus par les services communs des Archives générales du Royaume. Des frais, occasionnés à 16 reprises, furent facturés pour le prêt de pièces à des expositions. Les Archives de l'État délivrèrent pour l'année de ce rapport 166.095 copies de documents : 100.274 photocopies conventionnelles et 65.821 impressions d'images microfilmées au reader-printer.³³

³³ Suite au paiement avec les cartes de paiement Xafax, les nombres des photocopies et des impressions sont des estimations.

2.4.2 RÉSUMÉ DU COMPTE ANNUEL³⁴

En 2004, les Archives générales du Royaume enregistrèrent pour 5.367.566 € de recettes, dont 76,7 % viennent de la dotation et 8,5 % des recettes propres, pour un total de 85,2 %. Les 14,8 % restants proviennent de subventions (sections 1 à 3). Le montant total était un peu plus important qu'en 2003 mais comparable aux recettes totales de 2002. La dotation a constamment augmenté au cours de la période 2002-2004. On ne peut pas en dire autant des recettes propres qui connurent un sommet en 2002 mais qui sont en régression constante depuis.

En ce qui concerne les dépenses, celles effectuées sur la dotation et les ressources propres représentent 80,4 %, les 19,6 % restants sont des dépenses sur les sections 1 à 3. Étant donné le caractère de subvention des sections 1 à 3, l'évolution des recettes et dépenses engagées sur ces sections est très variable.

	2002			2003			2004		
	Montant	index	%	Montant	index	%	Montant	index	%
RECETTES									
Section 0 recettes propres	536556	118	10,1	450161	99	8,8	456418	100	8,5
Section 0 dotation	3948000	96	74,5	4049000	98	78,8	4119000	100	76,7
Total section 0	4484556	98	84,6	4499161	98	87,6	4575418	100	85,2
Recettes section 1	72532	57	1,4	83070	65	1,6	128045	100	2,4
Recettes section 2	642774	117	12,1	436516	79	8,5	551105	100	10,3
Recettes section 3	98507	87	1,9	119737	106	2,3	112997	100	2,1
Total toutes sections	5298369	99	100,0	5138484	96	100,0	5367566	100	100,0
Dépenses									
Dépenses section 0	3978339	102	74,3	3733058	96	78,7	3885688	100	80,4
Dépenses section 1	624946	231	11,7	327184	121	6,9	270979	100	5,6
Dépenses section 2	698588	121	13,0	514435	89	10,8	577920	100	12,0
Dépenses section 3	53581	55	1,0	170349	176	3,6	96979	100	2,0
Total toutes sections	5355455	111	100,0	4745027	98	100,0	4831566	100	100,0

Du côté des dépenses, les frais de personnel représentent près de la moitié de toutes les dépenses en 2004 : 2.336.169 € ou 48,4 %. Le fonctionnement de l'institution absorbe 1.9877.715 € ou 41,1 %. 291.962 € ou 6,0 % est allé à l'équipement et 215.720 € ou 4,5 % à l'acquisition de collections. Les évolutions au cours de la période 2002-2003 se lisent dans le tableau suivant.

DÉPENSES	Montant	index	%	Montant	index	%	Montant	index	%
PERSONNEL									
section 0	1492686	95		1566715	100		1570934	100	
section 1	257834	120		280076	130		215113	100	
section 2	439283	92		428464	90		476870	100	
section 3	35319	48		89939	123		73252	100	
Total	2225123	95	41,5	2365194	101	49,8	2336169	100	48,4

³⁴ Déclaration de la dénomination des quatre sections conformément à l'arrêté ministériel du 9 juillet 2003: la section 0 sont les opérations courantes et en capital financées par la dotation générale et les recettes propres non affectées; la section 1 sont les opérations financées par affectation de recettes; la section 2 les opérations financées par des subventions spécifiques provenant d'administrations et de services fédéraux; la section 3 sont les opérations financées par d'autres personnes morales de droit public et par des contrats avec des particuliers.

FONCTIONNEMENT								
section 0	2344601	121		1777799	91		1944536	100
section 1	100916	1056		36263	379		9556	100
section 2	27053	254		18399	173		10639	100
section 3	18262	79		78266	341		22983	100
Total	2490831	125	46,5	1910727	96	40,3	1987715	100 41,1
ÉQUIPEMENT								
section 0	72603	47		159421	103		154498	100
section 1	266197	575		10845	23		46310	100
section 2	232252	257		67572	75		90411	100
section 3		0		2146	288		744	100
Total	571052	196	10,7	239983	82	5,1	291962	100 6,0
COLLECTIONS								
section 0	68449	32	1,3	229125	106	4,8	215720	100 4,5
Total toutes sections	5355455	111	100,0	4745028	98	100,0	4831566	100 100,0

3. ANNEXE : Publications 2004

Hamois. (Toegangen genealogie - Instruments de recherche généalogiques. I. Indices parochieregisters - Index des registres paroissiaux. Namur).

Graux. (Toegangen genealogie - Instruments de recherche généalogiques. I. Indices parochieregisters - Index des registres paroissiaux. Namur).

Heure. (Toegangen genealogie - Instruments de recherche généalogiques. I. Indices parochieregisters - Index des registres paroissiaux. Namur).

Haut-le-Wastia. (Toegangen genealogie - Instruments de recherche généalogiques. I. Indices parochieregisters - Index des registres paroissiaux. Namur).

Heer. (Toegangen genealogie - Instruments de recherche généalogiques. I. Indices parochieregisters - Index des registres paroissiaux. Namur).

Hastière-par-delà. (Toegangen genealogie - Instruments de recherche généalogiques. I. Indices parochieregisters - Index des registres paroissiaux. Namur).

Hanzinelle. (Toegangen genealogie - Instruments de recherche généalogiques. I. Indices parochieregisters - Index des registres paroissiaux. Namur).

Hastière-Lavaux. (Toegangen genealogie - Instruments de recherche généalogiques. I. Indices parochieregisters - Index des registres paroissiaux. Namur).

Malvoisin. (Toegangen genealogie - Instruments de recherche généalogiques. I. Indices parochieregisters - Index des registres paroissiaux. Namur).

Han-sur-Lesse. (Toegangen genealogie - Instruments de recherche généalogiques. I. Indices parochieregisters - Index des registres paroissiaux. Namur).

Malonne. (Toegangen genealogie - Instruments de recherche généalogiques. I. Indices parochieregisters - Index des registres paroissiaux. Namur).

Gonrieux. (Toegangen genealogie - Instruments de recherche généalogiques. I. Indices parochieregisters - Index des registres paroissiaux. Namur).

Maizeret. (Toegangen genealogie - Instruments de recherche généalogiques. I. Indices parochieregisters - Index des registres paroissiaux. Namur).

Maizeroulle. (Toegangen genealogie - Instruments de recherche généalogiques. I. Indices parochieregisters - Index des registres paroissiaux. Namur).

Hanzinne. (Toegangen genealogie - Instruments de recherche généalogiques. I. Indices parochieregisters - Index des registres paroissiaux. Namur).

Ham-sur-Sambre. (Toegangen genealogie - Instruments de recherche généalogiques. I. Indices parochieregisters - Index des registres paroissiaux. Namur).

Haillot. (Toegangen genealogie - Instruments de recherche généalogiques. I. Indices parochieregisters - Index des registres paroissiaux. Namur).

Jamagne. (Toegangen genealogie - Instruments de recherche généalogiques. I. Indices parochieregisters - Index des registres paroissiaux. Namur).

Hanret. (Toegangen genealogie - Instruments de recherche généalogiques. I. Indices parochieregisters - Index des registres paroissiaux. Namur).

Havelange. (Toegangen genealogie - Instruments de recherche généalogiques. I. Indices parochieregisters - Index des registres paroissiaux. Namur).

Jallet. (Toegangen genealogie - Instruments de recherche généalogiques. I. Indices parochieregisters - Index des registres paroissiaux. Namur).

Isnes. (Toegangen genealogie - Instruments de recherche généalogiques. I. Indices parochieregisters - Index des registres paroissiaux. Namur).

Hulsonniaux. (Toegangen genealogie - Instruments de recherche généalogiques. I. Indices parochieregisters - Index des registres paroissiaux. Namur).

Houx. (Toegangen genealogie - Instruments de recherche généalogiques. I. Indices parochieregisters - Index des registres paroissiaux. Namur).

Hour. (Toegangen genealogie - Instruments de recherche généalogiques. I. Indices parochieregisters - Index des registres paroissiaux. Namur).

Le Mesnil. (Toegangen genealogie - Instruments de recherche généalogiques. I. Indices parochieregisters - Index des registres paroissiaux. Namur).

Lessive. (Toegangen genealogie - Instruments de recherche généalogiques. I. Indices parochieregisters - Index des registres paroissiaux. Namur).

Lustin. (Toegangen genealogie - Instruments de recherche généalogiques. I. Indices parochieregisters - Index des registres paroissiaux. Namur).

Javingue (Sevry). (Toegangen genealogie - Instruments de recherche généalogiques. I. Indices parochieregisters - Index des registres paroissiaux. Namur).

Grand-Manil. (Toegangen genealogie - Instruments de recherche généalogiques. I. Indices parochieregisters - Index des registres paroissiaux. Namur).

Leignon (Corbion). (Toegangen genealogie - Instruments de recherche généalogiques. I. Indices parochieregisters - Index des registres paroissiaux. Namur).

Lesve. (Toegangen genealogie - Instruments de recherche généalogiques. I. Indices parochieregisters - Index des registres paroissiaux. Namur).

Lavaux-Sainte-Anne. (Toegangen genealogie - Instruments de recherche généalogiques. I. Indices parochieregisters - Index des registres paroissiaux. Namur).

Laneffe. (Toegangen genealogie - Instruments de recherche généalogiques. I. Indices parochieregisters - Index des registres paroissiaux. Namur).

Hingeon. (Toegangen genealogie - Instruments de recherche généalogiques. I. Indices parochieregisters - Index des registres paroissiaux. Namur).

Marche-les-Dames. (Toegangen genealogie - Instruments de recherche généalogiques. I. Indices parochieregisters - Index des registres paroissiaux. Namur).

Marchovelette. (Toegangen genealogie - Instruments de recherche généalogiques. I. Indices parochieregisters - Index des registres paroissiaux. Namur).

Lisogne. (Toegangen genealogie - Instruments de recherche généalogiques. I. Indices parochieregisters - Index des registres paroissiaux. Namur).

Hermeton-sur-Meuse. (Toegangen genealogie - Instruments de recherche généalogiques. I. Indices parochieregisters - Index des registres paroissiaux. Namur).

Gros-Fays. (Toegangen genealogie - Instruments de recherche généalogiques. I. Indices parochieregisters - Index des registres paroissiaux. Namur).

Loyers (Lives). (Toegangen genealogie - Instruments de recherche généalogiques. I. Indices parochieregisters - Index des registres paroissiaux. Namur).

Louette-Saint-Pierre. (Toegangen genealogie - Instruments de recherche généalogiques. I. Indices parochieregisters - Index des registres paroissiaux. Namur).

Louette-Saint-Denis. (Toegangen genealogie - Instruments de recherche généalogiques. I. Indices parochieregisters - Index des registres paroissiaux. Namur).

Lonzée. (Toegangen genealogie - Instruments de recherche généalogiques. I. Indices parochieregisters - Index des registres paroissiaux. Namur).

Longchamps (lez-Dhuy). (Toegangen genealogie - Instruments de recherche généalogiques. I. Indices parochieregisters - Index des registres paroissiaux. Namur).

Honnay (Revogne). (Toegangen genealogie - Instruments de recherche généalogiques. I. Indices parochieregisters - Index des registres paroissiaux. Namur).

Fronville. (Toegangen genealogie - Instruments de recherche généalogiques. I. Indices parochieregisters - Index des registres paroissiaux. Namur).

Hemptinne (Philippeville). (Toegangen genealogie - Instruments de recherche généalogiques. I. Indices parochieregisters - Index des registres paroissiaux. Namur).

Furfooz. (Toegangen genealogie - Instruments de recherche généalogiques. I. Indices parochieregisters - Index des registres paroissiaux. Namur).

Houdremont. (Toegangen genealogie - Instruments de recherche généalogiques. I. Indices parochieregisters - Index des registres paroissiaux. Namur).

Jeneffe (en Condroz). (Toegangen genealogie - Instruments de recherche généalogiques. I. Indices parochieregisters - Index des registres paroissiaux. Namur).

Lafôret. (Toegangen genealogie - Instruments de recherche généalogiques. I. Indices parochieregisters - Index des registres paroissiaux. Namur).

Leuze (Longchamps). (Toegangen genealogie - Instruments de recherche généalogiques. I. Indices parochieregisters - Index des registres paroissiaux. Namur).

Liernu. (Toegangen genealogie - Instruments de recherche généalogiques. I. Indices parochieregisters - Index des registres paroissiaux. Namur).

Ligny. (Toegangen genealogie - Instruments de recherche généalogiques. I. Indices parochieregisters - Index des registres paroissiaux. Namur).

Maillen. (Toegangen genealogie - Instruments de recherche généalogiques. I. Indices parochieregisters - Index des registres paroissiaux. Namur).

Hemptinne (Eghezée). (Toegangen genealogie - Instruments de recherche généalogiques. I. Indices parochieregisters - Index des registres paroissiaux. Namur).

Gerin. (Toegangen genealogie - Instruments de recherche généalogiques. I. Indices parochieregisters - Index des registres paroissiaux. Namur).

Grand-Leez. (Toegangen genealogie - Instruments de recherche généalogiques. I. Indices parochieregisters - Index des registres paroissiaux. Namur).

Graide. (Toegangen genealogie - Instruments de recherche généalogiques. I. Indices parochieregisters - Index des registres paroissiaux. Namur).

Gourdinne. (Toegangen genealogie - Instruments de recherche généalogiques. I. Indices parochieregisters - Index des registres paroissiaux. Namur).

- Goesnes.* (Toegangen genealogie - Instruments de recherche généalogiques. I. Indices parochieregisters - Index des registres paroissiaux. Namur).
- Godinne.* (Toegangen genealogie - Instruments de recherche généalogiques. I. Indices parochieregisters - Index des registres paroissiaux. Namur).
- Gesves.* (Toegangen genealogie - Instruments de recherche généalogiques. I. Indices parochieregisters - Index des registres paroissiaux. Namur).
- Gembloux.* (Toegangen genealogie - Instruments de recherche généalogiques. I. Indices parochieregisters - Index des registres paroissiaux. Namur).
- Jemeppe sur Sambre.* (Toegangen genealogie - Instruments de recherche généalogiques. I. Indices parochieregisters - Index des registres paroissiaux. Namur).
- Lives-sur-Meuse.* (Toegangen genealogie - Instruments de recherche généalogiques. I. Indices parochieregisters - Index des registres paroissiaux. Namur).
- Jamagne.* (Toegangen genealogie - Instruments de recherche généalogiques. I. Indices parochieregisters - Index des registres paroissiaux. Namur).
- Hogne.* (Toegangen genealogie - Instruments de recherche généalogiques. I. Indices parochieregisters - Index des registres paroissiaux. Namur).
- Gelbressée.* (Toegangen genealogie - Instruments de recherche généalogiques. I. Indices parochieregisters - Index des registres paroissiaux. Namur).
- Gedinne.* (Toegangen genealogie - Instruments de recherche généalogiques. I. Indices parochieregisters - Index des registres paroissiaux. Namur).
- Gochenée.* (Toegangen genealogie - Instruments de recherche généalogiques. I. Indices parochieregisters - Index des registres paroissiaux. Namur).
- Houyet.* (Toegangen genealogie - Instruments de recherche généalogiques. I. Indices parochieregisters - Index des registres paroissiaux. Namur).
- Gimnée.* (Toegangen genealogie - Instruments de recherche généalogiques. I. Indices parochieregisters - Index des registres paroissiaux. Namur).
- De Grote Raad : Moord, woordbreuk en andere schandalen.* (Educatieve dienst - Service éducatif Catalogi - Dossiers, 21).
- Furnaux.* (Toegangen genealogie - Instruments de recherche généalogiques. I. Indices parochieregisters - Index des registres paroissiaux. Namur).
- Jambes.* (Toegangen genealogie - Instruments de recherche généalogiques. I. Indices parochieregisters - Index des registres paroissiaux. Namur).
- [BERNARDO Y GARCIA L.], *État de l'ouverture à la recherche. XIII. Département I. Archives de particuliers relatives à l'histoire de la Belgique contemporaine (de 1830 à nos jours). 2e édition revue et augmentée.* (Miscellanea Archivistica. Studia, 161).
- [DE KEYZER W., DEPOORTERE R.], *Les Archives de l'État et les archives judiciaires. Éclairages sur la sélection, la conservation et la consultation des fonds contemporains.* (Miscellanea Archivistica. Studia, 162).
- AERTS E. (uitgave door/édition par), *Kwitanties van de Rekenkamers te Brussel = Acquits des Chambres des Comptes à Bruxelles.* (Toegangen in beperkte oplage - Instruments de recherche à tirage limité Algemeen Rijksarchief - Archives générales du Royaume, 576).

BERNARDO Y GARCIA L.A., *Inventaire des archives de Pierre Harmel pour les années 1921-2000*. (Inventarissen - Inventaires Algemeen Rijksarchief - Archives générales du Royaume, 355).

BODART E., *Les archives des fabriques d'église du doyenné de Namur : Rapport général d'inspection*. (Miscellanea Archivistica. Studia, 163).

BODART E., *Guide des fonds et collections des Archives de l'État à Namur. II*. (Gidsen - Guides, 60).

BODART E., *Inventaire des archives des institutions de bienfaisance d'ancien régime à Namur conservées aux Archives de l'État à Namur (XIIIe-XVIIIe siècles)*. (Toegangen in beperkte oplage - Instruments de recherche à tirage limité Archives de l'État à Namur, 23).

BODART E., *La conservation des archives paroissiales en France : Rapport de travaux pratiques. Stage technique international d'archives. Direction des Archives de France (2004)*. (Miscellanea Archivistica. Studia, 164).

BOTTERMAN X., NIEUS J.-F. et TALLIER P.-A., *Inventaire des archives de la Commission économique interministérielle (1934-1940 et 1947-1991) et du Comité des priorités (1944-1947)*. (Inventarissen - Inventaires Algemeen Rijksarchief - Archives générales du Royaume, 348).

CALLEWIER H., *Inventaris van de archieven van de jezuïetencolleges te Ieper, Kortrijk en Oudenaarde (1584-1773), en van ontoanger Le Maitre na de opheffing (1773-1787) met inbegrip van de archieven (1084-1698) van de geïncorporeerde abdij van Merkem, de priorij van Nieperke en de lazarij van Oudenaarde*. (Inventarissen - Inventaires Rijksarchief te Kortrijk, 11).

CARNEL S., *Inventaire des archives du ministère de l'Agriculture : 1ere Direction générale : Office de la Reconstitution Agricole (1919-1926)*. (Inventarissen - Inventaires Algemeen Rijksarchief - Archives générales du Royaume, 353).

CARREIN K., *Inventaris van het archief van de Administratie der Douane en Accijnzen. Dienst Accijnzen (1884-1996)*. (Inventarissen - Inventaires Algemeen Rijksarchief - Archives générales du Royaume, 350).

CARTON DE TOURNAI F. et JANSSENS G., *Inventaire des archives de Joseph Pholien (1884-1968)*. (Inventarissen Koninklijk Paleis - Inventaires Palais Royaux, 4).

CEURVELS G., *Inventaris van het archief van de gemeente Minderhout (1806-1879)*. (Toegangen in beperkte oplage - Instruments de recherche à tirage limité Rijksarchief te Antwerpen, 51).

CEURVELS G. en DE LILLE G. (inleiding en bewerking door AERTS E.), *Inventaris van personeelsdossiers van de NV Minerva Motors 1919-1944*. (Toegangen in beperkte oplage - Instruments de recherche à tirage limité Rijksarchief te Antwerpen, 53).

COPPENS H., *Archiefterminologie (AT2) : Nederlandse versie van de Terminologie archivistique en usage aux Archives de l'Etat en Belgique (1994) aangevuld met lijsten van redactionele vormen, ontwikkelingsstadia en uiterlijke vormen uit Archiefterminologie (1990) en met verwijzing naar Archiefterminologie voor Vlaanderen en Nederland (2003)*. (Miscellanea Archivistica. Manuale, 49).

DE GHELLINCK R., *Inventaire des archives de la Bourse de Bruxelles, 1846-1995*. (Inventarissen - Inventaires Algemeen Rijksarchief - Archives générales du Royaume, 349).

DE LILLE G. (inleiding en bewerking door HOUTMAN E.), *Inventaris van het archief van de gemeente Heindonk (1817-1924)*. (Toegangen in beperkte oplage - Instruments de recherche à tirage limité Rijksarchief te Antwerpen, 52).

DE LILLE G. (inleiding en bewerking door HOUTMAN E.), *Inventaris van het archief van de gemeente Oppuurs (1804-1937)*. (Toegangen in beperkte oplage - Instruments de recherche à tirage limité Rijksarchief te Antwerpen, 50).

DE SMET S., *Inventaris van het archief van de schepenbank van Aspelare-Nederhasselt (1560-1796)*. (Inventarissen - Inventaires Rijksarchief te Beveren, 105).

DE SMET S., *Inventaris van de archieven van de heerlijkheid Vlierzele (1726-1755), de schepenbank van Vlierzele-Bavegem (1479-1800) en de schepenbank van het Vrij-Eigendom (1604-1795)*. (Inventarissen - Inventaires Rijksarchief te Beveren, 110).

DE SMET S. (m.m.v. BUNTINX W.), *Beleidsdomein Infrastructuur en Mobiliteit : Archiefbeheersplan : afdeling Wegenbeleid en Beheer en bijhorende raden en commissies*. (Archiefbeheersplannen en selectielijsten. Ministerie van de Vlaamse Gemeenschap, 7).

DE SMET S. (m.m.v. BUNTINX W.), *Beleidsdomein infrastructuur en mobiliteit : Archiefbeheersplan : afdeling Wegen en Verkeer Antwerpen, directie en bijhorende raden en commissies*. (Archiefbeheersplannen en selectielijsten. Ministerie van de Vlaamse Gemeenschap, 6).

DE SMET S. (m.m.v. BUNTINX W.), *Beleidsdomein Infrastructuur en Mobiliteit : Archiefbeheersplan : directoraat-generaal administratie Wegen en Verkeer*. (Archiefbeheersplannen en selectielijsten. Ministerie van de Vlaamse Gemeenschap, 8).

DE SMET S. (m.m.v. BUNTINX W.), *Beleidsdomein Infrastructuur en Mobiliteit : Archiefbeheersplan : afdeling Verkeerskunde en bijhorende raden en commissies*. (Archiefbeheersplannen en selectielijsten. Ministerie van de Vlaamse Gemeenschap, 9).

DE SMET S. (m.m.v. VERSCHAEREN J.), *Beleidsdomein Infrastructuur en Mobiliteit : Archiefbeheersplan : internationale luchthaven Oostende-Brugge*. (Archiefbeheersplannen en selectielijsten. Ministerie van de Vlaamse Gemeenschap, 4).

DE SMET S. (m.m.v. VERSCHAEREN J.), *Beleidsdomein Infrastructuur en Mobiliteit : Archiefbeheersplan : afdeling Personenvervoer en Luchthavens*. (Archiefbeheersplannen en selectielijsten. Ministerie van de Vlaamse Gemeenschap, 5).

DE SMET S. (mmv VERSCHAEREN J.), *Beleidsdomein Infrastructuur en Mobiliteit : Archiefbeheersplan : internationale luchthaven Antwerpen*. (Archiefbeheersplannen en selectielijsten. Ministerie van de Vlaamse Gemeenschap, 3).

DE SMET S. m.m.v. NUYTENS M., *Beleidsdomein Ruimtelijke Ordening. Beleidsdomein Huisvesting : Archiefbeheersplan : afdeling Ruimtelijke Ordening, Huisvesting en Monumenten en Landschappen West-Vlaanderen*. (Archiefbeheersplannen en selectielijsten. Ministerie van de Vlaamse Gemeenschap, 31).

DE SMET S. m.m.v. NUYTENS M., *Beleidsdomein Infrastructuur en Mobiliteit : Archiefbeheersplan DAB Vloot, Directie*. (Archiefbeheersplannen en selectielijsten. Ministerie van de Vlaamse Gemeenschap, 30).

DECEULAER H. en DOCKX Y., *Ministerie van Volksgezondheid : Inventaris van de series koninklijke en ministeriële besluiten (1830-1978)*. (Inventarissen - Inventaires Algemeen Rijksarchief - Archives générales du Royaume, 352).

DERWAEL J. (m.m.v. VANCOPPENOLLE C.), *Beleidsdomein Onderwijs. Archiefbeheersplan Commissaris van de Vlaamse regering bij het Gemeenschapsonderwijs*. (Archiefbeheersplannen en selectielijsten. Ministerie van de Vlaamse Gemeenschap, 2).

- DERWAEL J., m.m.v. VANCOPPENOLLE C., *Beleidsdomein Onderwijs : Archiefbeheersplan : afdeling Coördinatie Onderwijspersoneel en bijhorende raden en commissies*. (Archiefbeheersplannen en selectielijsten. Ministerie van de Vlaamse Gemeenschap, 20).
- DERWAEL J., m.m.v. VANCOPPENOLLE C., *Inventaris van het archief van de commissaris van de Vlaamse regering bij het Gemeenschapsonderwijs (1989-2002)*. (Inventarissen - Inventaires Rijksarchief te Beveren, 102).
- DERWAEL J., m.m.v. VANCOPPENOLLE C., *Beleidsdomein Onderwijs : Archiefbeheersplan : afdeling Studietoelagen en bijhorende raden en commissies*. (Archiefbeheersplannen en selectielijsten. Ministerie van de Vlaamse Gemeenschap, 21).
- DERWAEL J., VANCOPPENOLLE C., *Beleidsdomein Onderwijs : Archiefbeheersplan : afdeling CLB - Nascholing - Leerlingenvervoer en bijhorende raden en commissies*. (Archiefbeheersplannen en selectielijsten. Ministerie van de Vlaamse Gemeenschap, 22).
- DESMAELE B., HUBAUT P. et LOISELET C., *Inventaire des archives de la prison de Tournai (1821-1975)*. (Inventarissen - Inventaires Archives de l'État à Tournai, 24).
- DEVOLDER K., *Inventaris van het archief van het bijhuis te Brussel van de Nederlandse N.V. Vereenigde Oliefabrieken, de latere Usines Vero (1913-1918), en van Ernest en Joseph Bemelmans (1906-1919)*. (Toegangen in beperkte oplage - Instruments de recherche à tirage limité Algemeen Rijksarchief - Archives générales du Royaume, 579).
- DEVOLDER K., *Inventaris van het archief van de Bond der Boterhandelaars en Botervoortbrengers van Brabant, erkende beroepsvereniging (1916-1919)*. (Toegangen in beperkte oplage - Instruments de recherche à tirage limité Algemeen Rijksarchief - Archives générales du Royaume, 577).
- DEVOLDER K., m.m.v. VERACHTEN L., *Publicaties van het Algemeen Rijksarchief en Rijksarchief in de Provinciën 1831-2003 Publications des Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les Provinces*. (Miscellanea Archivistica. Manuale, 50).
- DROSSENS P. (m.m.v. THERRY M.), *Beleidsdomein Wetenschap : Archiefbeheersplan : administratie Wetenschap en Innovatie*. (Archiefbeheersplannen en selectielijsten. Ministerie van de Vlaamse Gemeenschap, 10).
- DROSSENS P. (m.m.v. VANCOPPENOLLE C.), *Beleidsdomein Onderwijs : Archiefbeheersplan : afdeling Hogescholen en bijhorende raden en commissies*. (Archiefbeheersplannen en selectielijsten. Ministerie van de Vlaamse Gemeenschap, 12).
- DROSSENS P. (m.m.v. VANCOPPENOLLE C.), *Beleidsdomein Onderwijs : Archiefbeheersplan : commissaris-coördinator en commissarissen van de Vlaamse regering bij de hogescholen. Administratie Hoger Onderwijs en Wetenschappelijk Onderzoek. Departement Onderwijs. Ministerie van Vlaamse Gemeenschap*. (Archiefbeheersplannen en selectielijsten. Ministerie van de Vlaamse Gemeenschap, 11).
- DUQUENNE X., *Inventaire analytique de la correspondance générale du comte de Cobenzl (1718-1770) : Archives générales du Royaume, Secrétairerie d'Etat et de Guerre, nos 1053-1296 et 1299-1303*. (Toegangen in beperkte oplage - Instruments de recherche à tirage limité Algemeen Rijksarchief - Archives générales du Royaume, 578).
- GYSELING M., CARNIER M. (geredigeerd door), *Inventaris van het archief van Sint-Baafs en bisdom Gent tot eind 1801. Deel VII : Kerkelijk beleid van het bisdom (nrs. 34453-36840)*. (Toegangen in beperkte oplage - Instruments de recherche à tirage limité Rijksarchief te Gent, 71).

GYSELING M., CARNIER M. (gredigeerd door), *Inventaris van het archief van Sint-Baafs en bisdom Gent tot eind 1801. Deel VI : Kerkelijk beleid van het bisdom (nrs. 31806-34452).* (Toegangen in beperkte oplage - Instruments de recherche à tirage limité Rijksarchief te Gent, 70).

GYSELING M., CARNIER M. (gredigeerd door), *Inventaris van het archief van Sint-Baafs en bisdom Gent tot eind 1801. Deel VIII : Kerkelijk beleid van het bisdom (nrs. 36841-38363).* (Toegangen in beperkte oplage - Instruments de recherche à tirage limité Rijksarchief te Gent, 72).

HENIN C., *Les institutions publiques de la seconde occupation française (26 juin 1794-1er octobre 1795).* (Studia, 101).

HONNORÉ L., *Les archives des communes de l'arrondissement judiciaire de Charleroi. Rapport d'inspection.* (Miscellanea Archivistica. Studia, 158).

HONNORÉ L. et LIBERT M., *Conservation empirique ou gestion cohérente? Les secrétaires de CPAS confrontés aux archives.* (Miscellanea Archivistica. Studia, 157).

JACQUEMIN M., *Inventaire des archives des cliniques Malibran et Solbosch (1902-1994).* (Inventarissen - Inventaires Algemeen Rijksarchief - Archives générales du Royaume, 354).

JANSSENS, *Ministerie van het Brusselse Gewest : Serie Koninklijke Besluiten van de vergunningen en beroepen inzake het Algemeen Reglement voor de Arbeidsbescherming, Titel I (1982-1983).* (Inventarissen - Inventaires Algemeen Rijksarchief - Archives générales du Royaume, 365).

JANSSENS L., *Vlaamse Gemeenschap : Ministeriële Besluiten van de vergunningen en de beroepen inzake het Algemeen Reglement voor de Arbeidsbescherming, titel I (1982-1983).* (Inventarissen - Inventaires Algemeen Rijksarchief - Archives générales du Royaume, 366).

JANSSENS L., *Archieven van het Ministerie van Tewerkstelling en Arbeid. Serie inventarissen 1 : Secretariaat-generaal van het Ministerie van Tewerkstelling en Arbeid. Serie Koninklijke Besluiten (1861-1970) (nr. 356) ; Secretariaat-generaal van het Ministerie van Tewerkstelling en Arbeid. Serie Ministeriële Besluiten (1920-1970) (nr. 357).; Directie van het personeel van het Ministerie van Tewerkstelling en Arbeid. Serie Ministeriële Besluiten (1898-1960) (nr. 358).; Directie van het personeel van het Ministerie van Tewerkstelling en Arbeid. Serie Koninklijke Besluiten (1908-1960) (nr. 359).; Administratie van de arbeidsveiligheid van het Ministerie van Tewerkstelling en Arbeid. Serie Koninklijke Besluiten van de beroepen inzake het algemeen reglement voor de arbeidsbescherming, titel I (1948-1982) (nr. 360).* (Inventarissen - Inventaires Algemeen Rijksarchief - Archives générales du Royaume, 356).

JANSSENS L., *Archieven van het Ministerie van Tewerkstelling en Arbeid. Serie inventarissen 2 : Commissie van beroep in zaken van werkloosheid. Processen-verbaal en adviezen van de regeringscommissarissen (1961-1971) (nr. 362).; Klachtencommissies in zaken van werkloosheid. Processen-verbaal (1964-1966, 1968-1970) (nr. 363).; Commissie van beroep ingesteld bij de pool van de zeelieden ter koopvaardij. Nederlandse Kamer. Processen-verbaal en adviezen van de regeringscommissaris (1965-1970) (nr. 364).* (Inventarissen - Inventaires Algemeen Rijksarchief - Archives générales du Royaume, 362).

LELOUP G. m.m.v. VAN HONACKER K., *Beleidsdomein Buitenlandse Aangelegenheden : Archiefbeheersplan : directoraat-generaal administratie Buitenlands Beleid en bijhorende raden en commissies.* (Archiefbeheersplannen en selectielijsten. Ministerie van de Vlaamse Gemeenschap, 32).

LELOUP G. m.m.v. VAN HONACKER K., *Beleidsdomein Buitenlandse Aangelegenheden : Archiefbeheersplan : afdeling Buitenlands Beleid buiten Europa en bijhorende raden en commissies.* (Archiefbeheersplannen en selectielijsten. Ministerie van de Vlaamse Gemeenschap, 34).

- LELOUP G. m.m.v. VAN HONACKER K., *Beleidsdomein Buitenlandse Aangelegenheden : Archiefbeheersplan : afdeling Buitenlands Beleid binnen Europa*. (Archiefbeheersplannen en selectielijsten. Ministerie van de Vlaamse Gemeenschap, 33).
- LELOUP G., m.m.v. VAN ISTERDAEL H., *Beleidsdomein Binnenlandse Aangelegenheden : Archiefbeheersplan : afdeling Interlokale Samenwerking en Lokale Openbare Bedrijven*. (Archiefbeheersplannen en selectielijsten. Ministerie van de Vlaamse Gemeenschap, 26).
- LELOUP G., m.m.v. VAN ISTERDAEL H., *Beleidsdomein Binnenlandse Aangelegenheden : Archiefbeheersplan : afdeling Juridische Aangelegenheden en Verkiezingen en bijhorende raden en commissies*. (Archiefbeheersplannen en selectielijsten. Ministerie van de Vlaamse Gemeenschap, 25).
- LELOUP G., m.m.v. VAN ISTERDAEL H., *Beleidsdomein Binnenlandse Aangelegenheden : Archiefbeheersplan : afdeling Gemeenten, OCMW's en Provincies en bijhorende raden en commissies*. (Archiefbeheersplannen en selectielijsten. Ministerie van de Vlaamse Gemeenschap, 24).
- LELOUP G., m.m.v. VAN ISTERDAEL H., *Beleidsdomein Binnenlandse Aangelegenheden : Archiefbeheersplan : directoraat-generaal administratie Binnenlandse Aangelegenheden en bijhorende raden en commissies*. (Archiefbeheersplannen en selectielijsten. Ministerie van de Vlaamse Gemeenschap, 23).
- LUYCKX T., OREC L. en VAN HONACKER K. (eindredactie), *Inventaris van het archief van de Rechtbank van eerste aanleg te Mechelen. Burgerlijke rechtbank : Overdracht 2003 B (1887-1980)*. (Inventarissen - Inventaires Rijksarchief te Beveren, 106).
- LUYCKX T., OREC L. en VAN HONACKER K. (eindredactie), *Inventaris van het archief van het Vredegerecht van Boom : Overdracht 2003 (1892-1972)*. (Inventarissen - Inventaires Rijksarchief te Beveren, 107).
- MARÉCHAL G. en VAN DAMME I., *Provinciebestuur Brabant. R. Dienst 15 (Buurtwegen en werken inzake openbare gezondheid) = Gouvernement provincial du Brabant. R. Service 15 (Voirie vicinale et travaux d'hygiène publique) (1836-1968)*. (Toegangen in beperkte oplage - Instruments de recherche à tirage limité Rijksarchief Brussels Hoofdstedelijk Gewest - Archives de l'État Région de Bruxelles-Capitale, 86).
- MÜLLER F., *Der Tod in Eupen (1670-1790). Eine Studie des Todes und des christlichen Glaubens anhand von Testamenten gestern und heute*. (Quellen und Forschungen zur Geschichte der Deutschsprachigen Gemeinschaft, 2).
- NIEBES P.-J., *Inventaire des archives des justices de paix de l'arrondissement judiciaire de Charleroi*. (Inventarissen - Inventaires Archives de l'État à Mons, 82).
- NIEBES P.-J., *Les archives des justices de paix de l'arrondissement judiciaire de Charleroi. Rapport d'inspection*. (Miscellanea Archivistica. Studia, 159).
- NIEBES P.-J., *Rapport du stage technique international d'archives effectué à Paris en 2003. Compte rendu des visites de missions des Archives nationales et de services d'archives*. (Miscellanea Archivistica. Studia, 154).
- NIJSSSEN R., *Inventarissen van de archieven van de heren (1730-1793) en van de schepenbank (1577-1796) van Wimmertingen*. (Inventarissen - Inventaires Rijksarchief te Hasselt, 75).
- NIJSSSEN R., *Inventaris van de archieven van de heren (1576-1788), van de schepenbank (1460-1788), van het laathof van Juncis (1659-1722) en van het pastoorshof in Kermt (1687), en regestenlijst van de oorkondenverzameling van Kermt (1391-1710)*. (Inventarissen - Inventaires Rijksarchief te Hasselt, 76).

- NIJSSSEN R., *Inventaris van het archief van de schepenbank van Muizen (1636-1791)*. (Inventarissen - Inventaires Rijksarchief te Hasselt, 77).
- NIJSSSEN R., *Inventaris van de archieven van de heren (1619-1728), van de schepenbank (1522-1778), van het Sint-Janshof (1525-1793) en van het cijnhof van Heysselt in Jeuk (1700-1714)*. (Inventarissen - Inventaires Rijksarchief te Hasselt, 79).
- NIJSSSEN R., *Inventaris van de archieven van de schepenbank van Kerkom (1664-1796) en van het cijnhof van Corbie (1645-1689) aldaar*. (Inventarissen - Inventaires Rijksarchief te Hasselt, 78).
- NIJSSSEN R., *Inventarissen van de archieven van de schepenbanken en van de leen- en laathoven in Kortesseem en Wintershoven*. (Inventarissen - Inventaires Rijksarchief te Hasselt, 74).
- NIJSSSEN R. en VAN ISTERDAEL H., *Leenhof (1612-1624) en schepenbank Grazen (1543-1795)*. (Inventarissen - Inventaires Rijksarchief te Leuven, 34).
- NUYTTENS M., *Inventaris van het archief van de familie de Pelichy en aanverwante families (Schenking Georges de Hemptinne en Miguel Gillès de Pelichy (2000). (1651). 1686 - 1965 (2000)*. (Inventarissen - Inventaires Rijksarchief te Brugge, 56).
- NUYTTENS M., *Inventaris van het archief van de familie de Hooghe de la Gauguerie*. (Inventarissen - Inventaires Rijksarchief te Brugge, 58).
- NUYTTENS M., *Inventaris van het archief van de familie de Baenst en aanverwante families (1379-1708)*. (Inventarissen - Inventaires Rijksarchief te Brugge, 57).
- OREC L. en VAN HONACKER K. (eindredactie), *Inventaris van het archief van de Rechtbank van Koophandel te Antwerpen : Overdracht 2004 (1850-1997)*. (Inventarissen - Inventaires Rijksarchief te Beveren, 109).
- PUT E., *Inventaris van het archief van de Sint-Hubertusparochie en van de tafel van de H.-Geest te Wakkerzeel (1389-1984)*. (Inventarissen - Inventaires Rijksarchief te Leuven, 33).
- PUT E. en TUYLS M., *Inventaris van het archief van de Sint-Paulusparochie te Opwijk (16de-20ste eeuw)*. (Inventarissen - Inventaires Rijksarchief te Leuven, 39).
- PUT E. en TUYLS M., *Inventaris van het archief van de Sint-Martinusparochie te Tollembeek (16de-20ste eeuw)*. (Inventarissen - Inventaires Rijksarchief te Leuven, 38).
- RASKIN R. en VAN DER EYCKEN M., *Inventaris van het archief van de familie de Corswarem en aanverwante families met inbegrip van losse archiefbescheiden betreffende de familie de Looz-Corswarem*. (Inventarissen - Inventaires Rijksarchief te Hasselt, 80).
- ROMANO F., *Fonds des archives des séquestres XVIII. Inventaire des archives de la Société Anonyme belgo-hollandaise de Distributeurs Automatiques (Sobelho) (1909-1914)*. (Toegangen in beperkte oplage - Instruments de recherche à tirage limité Algemeen Rijksarchief - Archives générales du Royaume, 575).
- ROUFOSSE O., *Inventaire analytique de la collection des extraits mortuaires des soldats belges morts aux armées conservée au dépôt de l'Archives de l'État à Namur*. (Toegangen in beperkte oplage - Instruments de recherche à tirage limité Archives de l'État à Namur, 22).
- SAS B., *Inventaris van de archieven van de Compagnie Indépendante des Tabacs Cinta (1920-1999), van haar zustermaatschappijen Caritas, Centrale voor Merkartikelen (1924-1988) en Mobim (1933-1993) en van haar dochtermaatschappij Veca Trading Company (1971-1999)*. (Inventarissen - Inventaires Rijksarchief te Beveren, 108).
- SAS B. (m.m.v. AUGUSTIJN B. en VAN HONACKER K.), *Beleidsdomein Natuurbehoud en Landinrichting : Archiefbeheersplan : afdeling Natuur, hoofdbestuur en bijhorende raden en*

commissies. (Archiefbeheersplannen en selectielijsten. Ministerie van de Vlaamse Gemeenschap, 17).

SAS B. (m.m.v. NIJSSEN R.), *Beleidsdomein Natuurbehoud en Landinrichting : Archiefbeheersplan : afdeling Natuur, buitendienst Limburg en bijhorende raden en commissies. (Archiefbeheersplannen en selectielijsten. Ministerie van de Vlaamse Gemeenschap, 16).*

SAS B. (m.m.v. NIJSSEN R.), *Beleidsdomein Leefmilieu. Archiefbeheersplan : afdeling milieuvergunningen, buitendienst Limburg. (Archiefbeheersplannen en selectielijsten. Ministerie van de Vlaamse Gemeenschap, 15).*

SAS B. (m.m.v. NIJSSEN R.), *Beleidsdomein Natuurbehoud en Landinrichting : Beleidsdomein Leefmilieu. Archiefbeheersplan : afdeling Water, buitendienst Limburg. Administratie Milieu-, natuur-, land- en waterbeheer. Departement Leefmilieu en Infrastructuur. Ministerie van de Vlaamse Gemeenschap. (Archiefbeheersplannen en selectielijsten. Ministerie van de Vlaamse Gemeenschap, 14).*

SAS B. (m.m.v. VAN HONACKER K.), *Beleidsdomein Natuurbehoud en Landinrichting : Archiefbeheersplan : afdeling Bos en Groen, hoofdbestuur en bijhorende raden en commissies. (Archiefbeheersplannen en selectielijsten. Ministerie van de Vlaamse Gemeenschap, 18).*

SAS B. (m.m.v. VAN HONACKER K.), *Beleidsdomein Natuurbehoud en Landinrichting : Archiefbeheersplan : afdeling Bos en Groen, buitendienst West-Vlaanderen en houtvesterij Brugge. (Archiefbeheersplannen en selectielijsten. Ministerie van de Vlaamse Gemeenschap, 13).*

SAS B. m.m.v. VAN HONACKER K., *Beleidsdomein Leefmilieu : Archiefbeheersplan : afdeling Europa en Milieu. (Archiefbeheersplannen en selectielijsten. Ministerie van de Vlaamse Gemeenschap, 19).*

SCHOLTES T., *Les archives en France et leurs publics: éléments d'une politique récoltés au stage technique international 2003. (Miscellanea Archivistica. Studia, 156).*

SOENS V. m.m.v. HOUTMAN E. en PUT E., *Beleidsdomein Cultuur : Archiefbeheersplan : afdeling Beeldende Kunst en Musea en bijhorende raden en commissies. (Archiefbeheersplannen en selectielijsten. Ministerie van de Vlaamse Gemeenschap, 29).*

SOENS V., m.m.v. HOUTMAN E. en PUT E., *Archiefbeheersplan : afdeling Algemene Administratieve Diensten Wetenschap, Innovatie en Media. (Archiefbeheersplannen en selectielijsten. Ministerie van de Vlaamse Gemeenschap, 27).*

SOENS V., m.m.v. PUT E., *Beleidsdomein Cultuur : Archiefbeheersplan : afdeling Media en Film - cel Film en bijhorende raden en commissies. (Archiefbeheersplannen en selectielijsten. Ministerie van de Vlaamse Gemeenschap, 28).*

THERRY M., *Inventaris van het archief Wilfried Martens. Deel 1 : Van de jeugdijaren tot de verkiezingen van 1978. (Inventarissen - Inventaires Algemeen Rijksarchief - Archives générales du Royaume, 351).*

TRIGALET M., *Conserver et valoriser les archives notariales: les orientations actuelles du Minutier central des notaires de Paris. (Miscellanea Archivistica. Studia, 155).*

VAN HONACKER K., *Inventaris van het archief van de Kamer van Ambachten en Neringen van Antwerpen : Overdracht 2003 (1950-2003). (Toegangen in beperkte oplage - Instruments de recherche à tirage limité Rijksarchief te Beveren, 283).*

VAN HONACKER K., *Het archief van de families Blommaert, Verachter, van Beynstorp-van Tongeren en van Honsem (met archief van N. en J.-B. vander Steene) (1473-1871). (Inventarissen - Inventaires Rijksarchief te Antwerpen, 57).*

- VAN ISTERDAEL H., *De archieven van de heerlijkheden Borchtlombeek (1494-1797) en Vrije Eigendom-Kattem (1636-1796)*. (Inventarissen - Inventaires Rijksarchief te Leuven, 36).
- VAN ISTERDAEL H., *Archieven van de heer (1682-1817), het leenhof (1586-1796) en de schepenbank van Liedekerke-Denderleeuw (1541-1796)*. (Inventarissen - Inventaires Rijksarchief te Leuven, 37).
- VAN ISTERDAEL H., *De archieven van de heer (1641-1774), de meierij Erembodegem, de schepenbank van Erembodegem-Teralfene (1364-1797) en van de heerlijkheid Van der Elst (1595-1787)*. (Inventarissen - Inventaires Rijksarchief te Beveren, 103).
- VAN ISTERDAEL H., *Het archief van de heerlijkheid Welle-Iddergem (1632-1796) : Inventaris*. (Inventarissen - Inventaires Rijksarchief te Beveren, 104).
- VAN ISTERDAEL H. en CAUDRON F., *Aangiften van nalatenschap, kavelingen en wezenrekeningen van de meierij Erembodegem (Erembodegem, Welle, Iddergem en Teralfene), daarna de heerlijkheid Erembodegem-Teralfene (1580-1798)*. (Toegangen in beperkte oplage - Instruments de recherche à tirage limité Rijksarchief te Beveren, 281).
- VAN ISTERDAEL H. en SENTE F., *Parochiearchief Teralfene : Inventaris*. (Inventarissen - Inventaires Rijksarchief te Leuven, 35).
- VAN ISTERDAEL H. en TUYLS M., *Inventaris van het archief van de parochie Borchtlombeek (1755-1910)*. (Inventarissen - Inventaires Rijksarchief te Leuven, 40).
- VAN ISTERDAEL H. m.m.v. TUYLS M., *Aangiften van nalatenschap, kavelingen en wezenrekeningen van Borchtlombeek (1554-1795)*. (Toegangen in beperkte oplage - Instruments de recherche à tirage limité Rijksarchief te Leuven, 88).
- VAN ISTERDAEL H. m.m.v. TUYLS M., *Aangiften van nalatenschap, kavelingen en wezenrekeningen van de heerlijkheid Welle-Iddergem (1694-1796)*. (Toegangen in beperkte oplage - Instruments de recherche à tirage limité Rijksarchief te Beveren, 282).
- VANDAELE D. (bewerkt door), *Inventarissen van de archieven van het eerste (1795-1975) en het tweede (1795-1976) Kantoor der Registratie van Tielt en hun rechtsvoorgangers*. (Inventarissen - Inventaires Rijksarchief te Beveren, 100).
- VANDAELE D. (bewerkt door), *Inventarissen van de archieven van het eerste (1796-1974), het tweede (1943-1974) en het derde (1795-1960) Kantoor der Registratie van Oostende en hun rechtsvoorgangers*. (Inventarissen - Inventaires Rijksarchief te Beveren, 101).
- VANDAELE D. (bewerkt door), *Inventaris van het archief van het Kantoor der Registratie van Torhout (1795-1975) en zijn rechtsvoorgangers*. (Inventarissen - Inventaires Rijksarchief te Beveren, 99).
- VANDAELE D. (bewerkt door), *Inventarissen van de archieven van het eerste (1897-1963), het tweede (1800-1970) en het derde (1907-1969) Kantoor der Registratie van Kortrijk en van het Ontvangkantoor der Domeinen en Penale Boeten van Kortrijk (1852-1980) en hun rechtsvoorgangers, waaronder het Kantoor der Registratie en Domeinen van Avelgem*. (Inventarissen - Inventaires Rijksarchief te Beveren, 98).
- VANDAELE D. (bewerkt door), *Inventaris van het archief van het Kantoor der Registratie van Roeselare (1830-1976) en zijn rechtsvoorgangers*. (Inventarissen - Inventaires Rijksarchief te Beveren, 95).
- VANDAELE D. (bewerkt door), *Inventaris van het archief van het Kantoor der Registratie en Domeinen van Roesbrugge-Haringe (1808-1953) en zijn rechtsvoorgangers*. (Inventarissen - Inventaires Rijksarchief te Beveren, 96).

VANDAELE D. (bewerkt door), *Inventarissen van de archieven van het eerste (1796-1975) en het tweede (1811-1981) Kantoor der Registratie van Menen en van het Kantoor der Registratie van Wervik (1808-1953) en hun rechtsvoorgangers*. (Inventarissen - Inventaires Rijksarchief te Beveren, 97).

VANDEGHINSTE J. (red.), *Staten van goed van het Brugse Vrije. 1ste reeks : Klapper*. (Toegangen in beperkte oplage - Instruments de recherche à tirage limité Rijksarchief te Brugge, 184).

VANDERMAESEN M., *Inventaris van de verzameling oorkonden van de abdij van Zoetendale te Maldegem (1215-1544)*. (Inventarissen - Inventaires Rijksarchief te Brugge, 59).

VANDERMAESEN M., *Inventaris van de verzameling "Découvertes" (1100-1828)*. (Inventarissen - Inventaires Rijksarchief te Brugge, 60).

VANDERVENNET M., *L'action des libéraux pour un enseignement public et laïque. Le cas de Mons (1860-1914)*. (Studia, 102).

VERHEEKE F., *Index van de microfilms van de volkstellingen en bevolkingsregisters (1796-1900) van gemeenten in de provincie Antwerpen*. (Toegangen in beperkte oplage - Instruments de recherche à tirage limité Rijksarchief te Beveren, 54).

TABLES DES MATIÈRES

Avant-propos	3
1. TÂCHES	5
1.1 Surveillance des producteurs d'archives publics.	5
1.2 Conseils aux producteurs d'archives privées	12
1.3 Conservation	15
1.4 Préservation	28
1.5 Ouverture à la recherche	33
1.6 Service au public	45
1.7 Valorisation et promotion	55
1.8 Recherche	60
2. MOYENS	67
2.1 Personnel	67
2.2 Bâtiments	73
2.3 Équipement	82
2.4 Finances	82
3. ANNEXE : PUBLICATIONS 2004	89